



**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

**CENTRE PUBLIC
D'ACTION
SOCIALE D'UCCLE**

BUDGET 2019

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S.
Article 88

Marc VANDENBERGHEN
SECRÉTAIRE

Stefan CORNELIS
PRÉSIDENT

CHAPITRE	I	- DISPOSITIONS GENERALES ET PHILOSOPHIE DU BUDGET 2019
CHAPITRE	II	- ANALYSE DU BUDGET
CHAPITRE	III	- EVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE
CHAPITRE	IV	- COMPARAISON PAR FONCTIONS
CHAPITRE	V	- CHARGES DE PERSONNEL
CHAPITRE	VI	- COUT DE LA GESTION INFORMATIQUE
CHAPITRE	VII	- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
CHAPITRE	VIII	- DEPENSES DE REDISTRIBUTION
CHAPITRE	IX	- EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES
CHAPITRE	X	- ANALYSE PAR GROUPE ECONOMIQUE ET PAR FONCTION
CHAPITRE	XI	- ANNEXES



**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS GENERALES ET PHILOSOPHIE DU BUDGET 2019

Note politique 2019, rapport relatif aux économies d'échelle, note d'orientation 2019- 2021 et programme de politique générale

I. Introduction

En application de l'article 88 §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, il convient de joindre au budget des dépenses et recettes du centre une *note de politique générale* ainsi que le *rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune*.

Le budget 2019 est le premier de la législature, de sorte que, en application de l'article 72 nouveau de la loi organique, il constitue aussi premier budget du plan triennal, et préfigure ceux des années suivantes, dont il constitue la base. La disposition précitée prévoit en outre que le premier plan triennal est accompagné non seulement d'une *note d'orientation* qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années, mais également d'un *programme de politique générale* qui comporte pour la durée de la législature les projets politiques principaux.

Pour inscrire les projets dans leur contexte et dans leur continuité naturelle, nous proposons de présenter ci-après la situation socio-économique actualisée et le profil démographique de la commune d'Uccle, en prêtant une attention particulière à certains éléments qui nous ont semblé la mériter. Nous donnerons ensuite un bref aperçu des réalisations des dernières années, avant de détailler les réalisations en cours, puis tour à tour celles que le conseil de l'action sociale a l'intention de poursuivre et d'initier d'abord sur la législature, ensuite sur la période 2019-2021 et enfin en particulier sur l'exercice 2019.

Le présent document contient également le rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.

L'activité du CPAS ne se résume évidemment pas à cet aperçu, et nous nous permettons de renvoyer au dernier rapport annuel qui dresse un inventaire complet des services du CPAS et expose leur fonctionnement de manière sommaire.

Si nous exposons ici des changements récents ainsi que ceux qui sont envisagés pour les années 2019 et suivantes, on n'en perdra pas pour autant de vue qu'en arrière-plan, le fil conducteur de la politique sociale du CPAS d'Uccle est d'offrir au bénéficiaire bien plus qu'une satisfaction de ses besoins de base. Dernier filet de la sécurité sociale, le CPAS se veut aussi tremplin pour rebondir. A cet égard, le service d'insertion socio-professionnelle demeure l'outil d'émancipation par excellence, puisqu'il a pour objectif de (re)donner les moyens de leur autonomie à ceux qui en sont démunis. En réponse à l'augmentation de la demande d'aide, le CPAS d'Uccle porte tout spécialement ses efforts sur la réinsertion.

II. Spécificités d'Uccle en Région de Bruxelles-Capitale et état de la demande d'aide

1. Contexte socio-économique et démographique (données IBSA et Zoom sur Uccle 2016)

La population uccloise dispose d'un niveau de revenu moyen parmi les plus élevés de la Région. En corollaire, la proportion de la population qui perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions) est nettement plus faible à Uccle qu'au niveau régional. Il existe néanmoins certaines zones plus défavorisées à Uccle, notamment dans les quartiers de logements sociaux situés à proximité de la frontière avec Drogenbos et Linkebeek. De ce fait, et en lien avec la surreprésentation des revenus très élevés dans la commune, le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, apparaît nettement plus important à Uccle qu'en moyenne régionale.

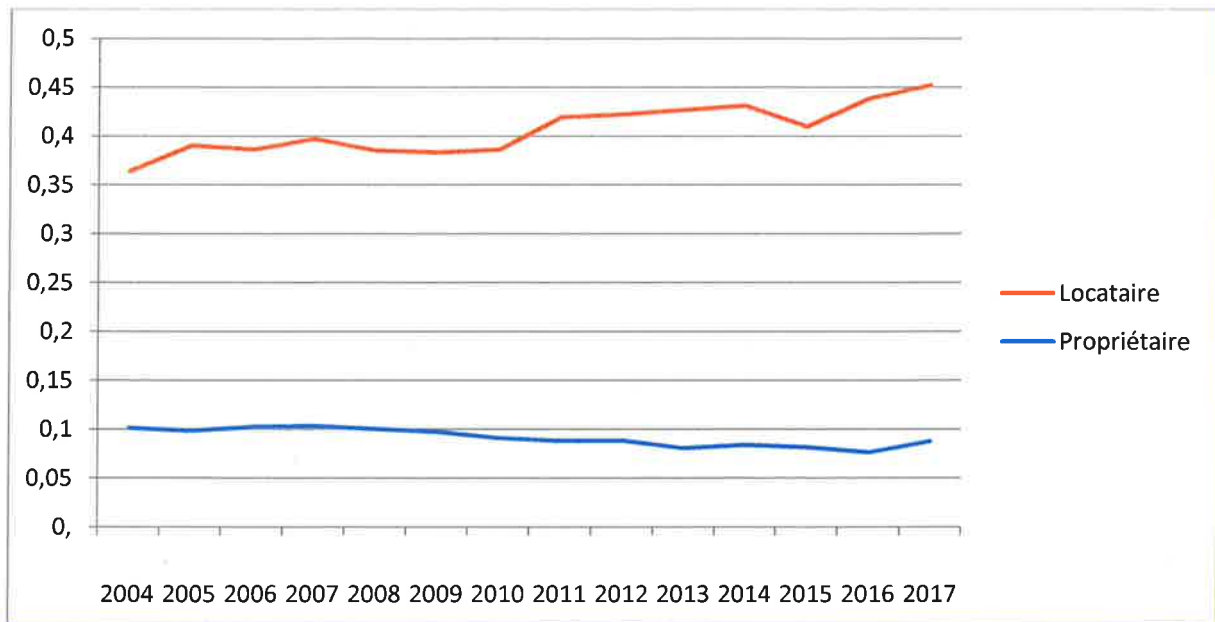
En comparaison avec la Région bruxelloise, le taux d'activité à Uccle est plus élevé pour les femmes et moins élevé pour les hommes. Le taux d'activité des jeunes à Uccle est quant à lui plus bas qu'à l'échelle régionale, du fait qu'une proportion importante d'entre eux poursuit des études supérieures.

Moins de 15% des actifs sont au chômage, soit une proportion nettement inférieure à la moyenne bruxelloise. S'il est à relever que les taux d'emploi sont plus élevés dans la commune qu'au niveau régional pour les deux sexes, on notera également que la situation sur le marché de l'emploi des habitants de certains quartiers, en particulier ceux de logements sociaux, est nettement plus défavorable.

Les logements sont pour moitié occupés par leur propriétaire à Uccle, soit une proportion nettement supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale. Les loyers et le prix de l'immobilier sont en moyenne plus élevés à Uccle que dans la Région.

À cet égard, les statistiques publiques (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>) montrent au niveau national une corrélation forte entre le taux de pauvreté et la qualité de propriétaire (8,8%) ou de locataire (36,4%) du logement.

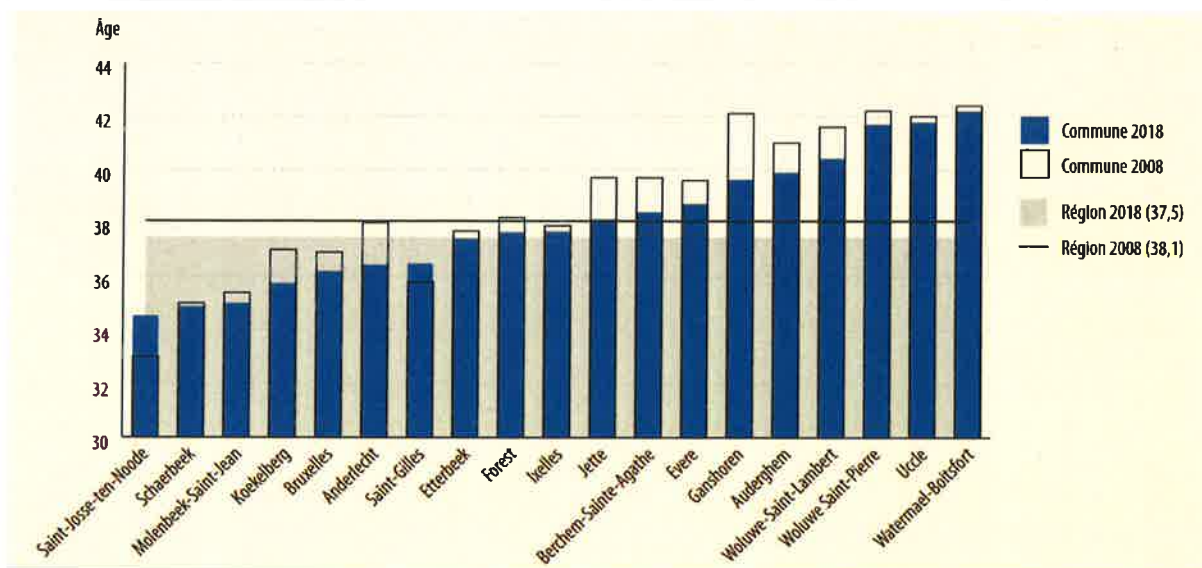
ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES LOCATAIRES ET LES PROPRIÉTAIRES DE 2004 À 2017 (%)



Au sujet du profil démographique de la commune, on lit dans « Zoom sur Uccle 2016 » que l'augmentation de la population est essentiellement liée à un solde migratoire international positif, bien que nettement moins important qu'à l'échelle régionale. Le solde migratoire interne est quasi nul, tout comme le solde naturel. Le taux de natalité à Uccle est relativement bas et le taux brut de mortalité, relativement élevé en comparaison avec la moyenne bruxelloise.

Uccle est l'une des communes dont la population est la plus âgée de la Région. En effet, l'âge moyen y est de 41,8 ans au 1er janvier 2018 alors que la moyenne régionale s'élève à 37,5 ans (données IBSA). Le ratio de dépendance et surtout le coefficient de vieillissement, mais également le coefficient de séniorité sont plus élevés à Uccle qu'à l'échelle régionale. En outre, la proportion de femmes dans la population est également plus élevée qu'au niveau de la Région (les femmes ayant une espérance de vie plus longue).

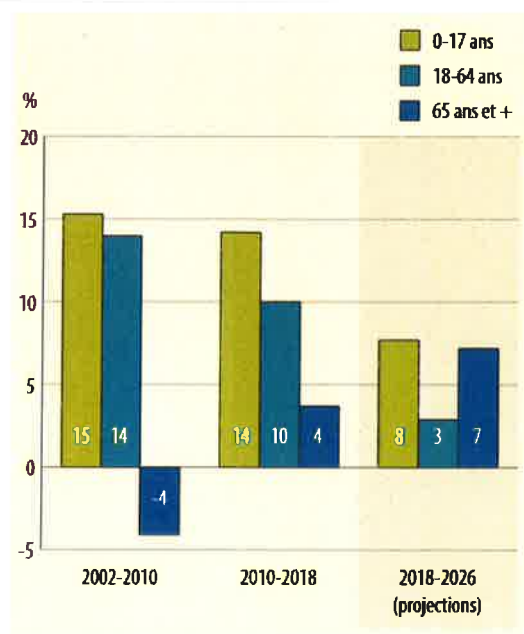
ÂGE MOYEN PAR COMMUNE, RÉGION BRUXELLOISE, 1ER JANVIER 2008 ET 2018



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, Observatoire de la santé et du social. Bruxelles

Ainsi, Uccle est particulièrement concernée par l'augmentation du nombre de personnes âgées que connaît la Région, et par la nécessité de mettre à leur disposition des services adéquats.

TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE, RÉGION BRUXELLOISE, PÉRIODES 2002-2010, 2010-2018 ET 2018-2026



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018, Observatoire de la santé et du social. Bruxelles

Les indicateurs nous montrent ainsi qu'Uccle est, par rapport aux moyennes régionales, une commune :

1. Où l'âge moyen des habitants est relativement plus élevé ;
2. Où le revenu médian des déclarations à l'IPP est sensiblement plus élevé (de plus de 15%), où les disparités de revenus sont plus importantes et où le taux de chômage tant masculin que féminin sont nettement moins élevés ;
3. Où les loyers sont nettement plus élevés.

2. La demande d'aide en général

Suivant l'édition 2016 du « Zoom sur les communes » (www.ibsa.brussels) : « le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu limité, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le pourcentage de la population qui perçoit un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale est nettement plus bas à Uccle qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. A Uccle, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 9% perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion, 2% un revenu d'intégration sociale (RIS) (ou équivalent – ERIS), 2,6% une indemnité d'invalidité et 1,3% une allocation aux personnes handicapées. Les jeunes adultes (18-24 ans) sont, de manière générale, plus souvent touchés par la pauvreté. Parmi eux, 4,5% vivent avec un (E)RIS à Uccle. Parmi les plus âgés (65 ans et plus), 6% vivent avec la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) et 3% avec une allocation aux personnes handicapées. »

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Uccle		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	6.911	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	313	4,5	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	255	3,7	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	49.384	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.012	2,0	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	4.547	9,2	12,9
Indemnités d'invalidité ²	1.273	2,6	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	660	1,3	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	15.362	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	936	6,1	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	458	3,0	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

En 2019, la tendance à l'augmentation de la demande d'aide observée ces dernières années s'est confirmée, et l'on constate une augmentation constante du nombre de personnes aidées, toutes aides sociales confondues :

Année	Nombre d'entretiens avec les AS (Moyenne mensuelle)	Nombre annuel de revenus d'intégration	Nombre annuel de personnes aidées (toutes aides)	Nombre annuel de notifications d'aide	Montant du revenu d'intégration au taux isolé	Dotations communales en €/hab - budget	Population au 1 ^{er} janvier
2014	1565	1653	4344	9314	817,36 €	188,61	80.883
2015	1582	1583	4475	11829*	817,36 €	191,01	81.065
2016	1470	1657	4731	11659	833,71 €	189,53	81.699
2017	1523	1711	4964	12979	892,70 €	191,60	82.026
2018	1548	1824	5477	12807	910,52 €	194,45	82.038
Variation 2014-2018	-1,09%	10,35%	26,08%	37,50%	11,40%	3,10%	1,43%
Variation annualisée	-0,19%	2,58%	6%	8,89%	2,77%	0,77%	0,36%
*Le chiffre des notifications à partir de 2015 est à utiliser avec prudence étant donné que certaines catégories de décisions n'étaient pas systématiquement notifiées avant cette année-là.							

L'augmentation du nombre de revenus d'intégration constitue une tendance générale observée dans tout le royaume (voir tableau ci-dessous) : le SPP intégration sociale explique à ce sujet que « alors que le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration a crû en moyenne de +2,5% par an entre 2003 et 2008, la croissance s'est accélérée en 2009 pour atteindre +9,8%. Elle a ensuite ralenti en 2010 mais avec un taux de croissance de +4,9%, elle est restée élevée au regard du passé. Une explication de l'accroissement inhabituel du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration en 2009 et 2010 réside dans la dégradation du contexte socioéconomique suite à la crise économique et financière. Il faut toutefois garder à l'esprit que la crise économique n'explique pas, à elle seule, toute l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration. En effet, les années de croissance économique qui l'ont précédée n'ont pas empêché ce nombre d'augmenter régulièrement de +2,5% par an en moyenne.

On peut néanmoins supposer que la détérioration du marché du travail, qui a frappé particulièrement les travailleurs les plus précaires (jeunes, intérimaires et temps partiels, contrats à durée déterminée, ...), a contribué à l'augmentation inhabituelle du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration en 2009 et 2010. L'année 2011 a

connu un léger tassement du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration (-0,7%) mais dès 2012 ce nombre est reparti à la hausse (+0,8%). En 2014, on dépasse pour la première fois la moyenne des 1.000 bénéficiaires par mois. La hausse du nombre de bénéficiaires a été particulièrement marquée dans les cinq grandes villes (+4,8%) et dans les communes de grande taille (+3,8%).

Outre les facteurs conjoncturels, de nombreux facteurs structurels peuvent aussi influencer à la hausse l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration.

Parmi ces facteurs on peut citer notamment :

- la précarisation de groupes à risque (personnes peu qualifiées, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones, ...) ;
- l'apparition de nouveaux bénéficiaires de l'aide des CPAS, en complément d'autres ressources ;
- le transfert vers le droit à l'intégration sociale des bénéficiaires d'une aide sociale équivalente suite à leur inscription au registre de la population ;
- les transferts vers les CPAS des chômeurs sanctionnés par l'Office national de l'Emploi (Onem) ;
- les modifications de la législation en matière d'assurance chômage et notamment la limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle, l'allongement à un an de la durée du stage d'insertion professionnelle pour les nouveaux demandeurs d'emploi ; le refus du droit aux allocations d'insertion suite à la non-démonstration d'une participation active à une offre de trajet individuel d'insertion ; le renforcement de la dégressivité des allocations de chômage et l'instauration de la procédure DISPO (possibilité d'exclusion du bénéficiaire d'allocations d'insertion dans le cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche) ;
- le transfert des personnes en protection subsidiaire du droit à l'aide sociale vers le droit à l'intégration sociale (depuis le 1^{er} décembre 2016).

En particulier, la limitation dans le temps du droit à une allocation d'insertion professionnelle est devenue effective au 1^{er} janvier 2015. L'impact de cette mesure sur le nombre de bénéficiaires d'un RI s'est fait particulièrement ressentir au cours de l'année 2015 mais aussi des années suivantes.

Ainsi en 2015, le nombre moyen mensuel de bénéficiaires a bondi de +13,1% par rapport à 2014. Toute cette hausse n'est bien entendu pas imputable à la seule mesure « limitation des allocations d'insertion ».

La croissance du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie à la hausse en 2016 et en 2017 avec respectivement +9,4% et +10,2%. Bien qu'inférieurs au pic de croissance de 2015, ces taux restent élevés au regard du passé.

La croissance au cours des cinq premiers mois de 2018 s'est ralentie pour atteindre 3,1%, soit un taux proche de ceux observés avant la crise économique et financière de 2008. »

NOMBRE MOYEN MENSUEL DE BÉNÉFICIAIRES DU DIS EN BELGIQUE ET PAR CLUSTER DE TAILLE DEPUIS 2003

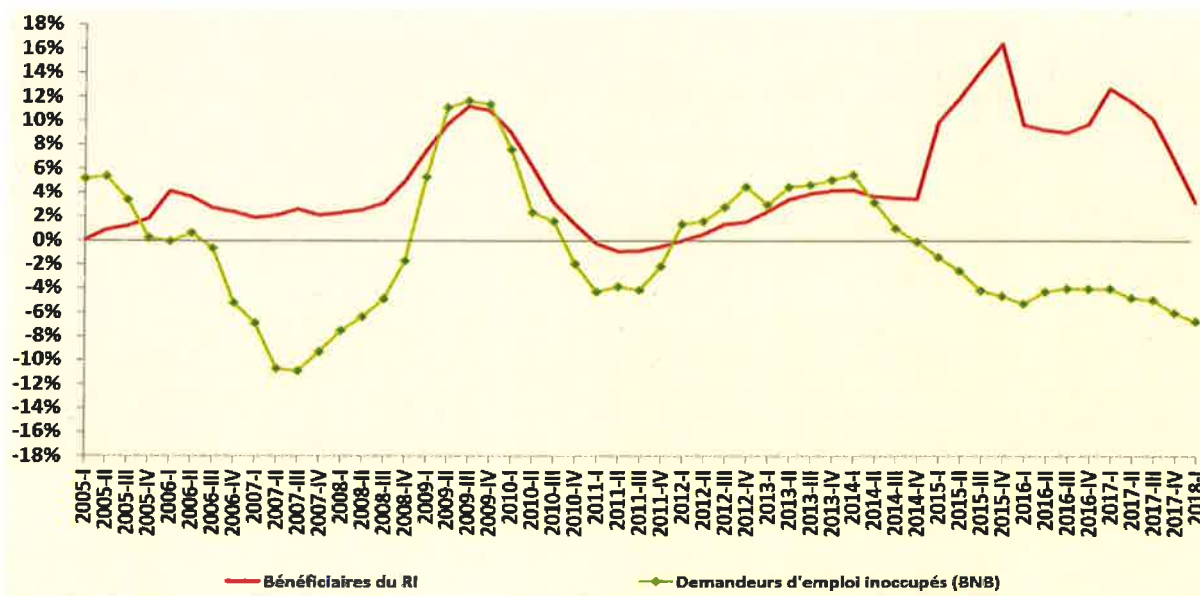
RI	Nombre moyen mensuel	Taux de croissance (%)				
		Belgique	Communes de petite taille	Communes de taille moyenne	Communes de grande taille	Cinq grandes villes
2003	74.098	-	-	-	-	-
2004	75.584	2,0%	-1,2%	1,8%	3,5%	2,0%
2005	76.329	1,0%	0,6%	0,8%	2,3%	-0,3%
2006	78.779	3,2%	0,5%	2,8%	4,0%	4,0%
2007	80.485	2,2%	-0,4%	1,7%	3,1%	2,7%
2008	83.073	3,2%	0,8%	2,3%	4,0%	4,2%
2009	91.211	9,8%	10,0%	8,4%	9,4%	11,6%
2010	95.640	4,9%	4,5%	4,1%	5,0%	5,5%
2011	95.012	-0,7%	1,6%	-0,1%	0,2%	-3,2%
2012	95.799	0,8%	2,7%	2,1%	2,6%	-3,5%
2013	99.111	3,5%	3,8%	3,1%	4,8%	1,9%
2014	102.787	3,7%	3,3%	2,9%	3,8%	4,8%
2015	116.242	13,1%	17,0%	14,6%	11,6%	11,7%
2016	127.154	9,4%	8,7%	9,3%	9,6%	9,6%
2017	140.149	10,2%	9,0%	10,1%	11,7%	9,0%
2018*	144.661	3,1%	3,0%	3,9%	4,3%	0,4%

* Cinq premiers mois de l'année. Variations en pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente.

Bulletin Statistique, SPP IS, Numéro 22 – Octobre 2018

Alors que, avant 2015, le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration évoluaient de concert, une nette opposition des tendances s'est marquée dans les temps qui ont suivi la mise en place des nouvelles mesures relatives à l'assurance chômage qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015 :

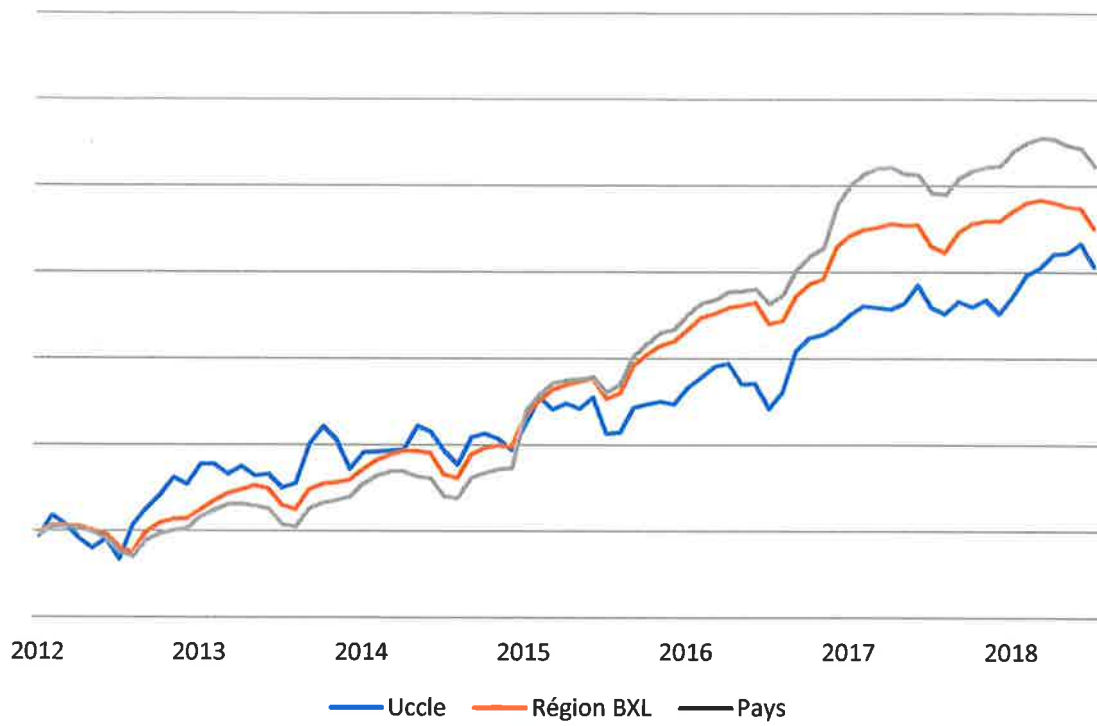
EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'UN REVENU D'INTÉGRATION ET DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (VARIATION PAR RAPPORT AU MÊME TRIMESTRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE)



Bulletin statistique, SPP IS, Numéro 22 – Octobre 2018

Comme on le verra ci-après, un élément majeur qui amène les personnes vivant de revenus de remplacement à solliciter des aides complémentaires au CPAS est sans aucun doute le coût du logement à Uccle, qui absorbe une proportion importante de leurs ressources.

Droit à l'intégration sociale



AIDES SOCIALES DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	2014	2015	2016	2017	2018
RI (revenu d'intégration)	1527	1602	1661	1711	1824
ERI (équivalent RI)	266	233	192	170	150
SP (aides spéciales)	1024*	589	502	505	620
FM (frais médicaux)	2532	2690	2768	2860	3550
FT (frais transport)	182	189	166	154	199
HO (hospitalisation)	457	284	240	237	256
FH (frais hébergement)	169	204	266	254	235
TOUTES AIDES	4346	4542	4729	4964	5477

* SP 2014 : forte augmentation due au passage ta / te

L'aide alimentaire est en constante augmentation :

	2015	2016	2017	2018
Produits européens	124.401 kg	145.080 kg	137.626 kg	85.184 kg
Banque alimentaires	6.732 kg	11.111 kg	13.210 kg	14.131 kg
Invendus alimentaires	24.080 kg	43.065 kg	106.706 kg	224.114 kg
Criée matinale	40.022 kg	43.824 kg	46.616 kg	53.268 kg
Goods-To-Give	1.235 kg	0 kg	613 kg	264 kg
Soli-Food	638 kg	0 kg	0 kg	0 kg
Total	197.108 kg	243.080 kg	304.772 kg	376.961 kg

Le contentieux lié aux refus d'aide revient quant à lui diminue :

Années	Recours devant le Tribunal du Travail	Appel devant la Cour du Travail
2009	34	2
2010	27	2
2011	24	2
2012	31	3
2013	35	5
2014	32	5
2015	49	4
2016	70	5
2017	33	6
2018	24	4

3. Logement

À ce sujet, le « Baromètre social 2016 » (www.observatbru.be) indique qu'un nombre important de Bruxellois font face à de grandes difficultés pour accéder à un logement décent » et que « depuis 2004, la croissance des loyers a été régulièrement inférieure

à l'indice santé en Région bruxelloise. Entre 2004 et 2015, le loyer médian actualisé aux prix de 2015 est passé de 532 € à 650 €, soit une augmentation de 22,2% sur toute la période. Par an, les loyers ont augmenté en moyenne d'environ 2% de plus que l'indice santé. »

La pauvreté étant un élément relatif qui dépend de la richesse et du coût de la vie environnants, il est évident qu'il est plus difficile de vivre décemment avec un revenu de remplacement fixé indistinctement pour tout le Royaume, là où le coût de la vie est plus élevé.

Ce dernier élément n'est pas anodin pour les personnes aidées. Lorsque l'on met ces chiffres en regard de ceux du revenu d'intégration sociale et des allocations familiales, on comprend à quel point le coût du logement à Uccle pèse sur l'équilibre budgétaire des ménages qui disposent de faibles ressources.

<u>Catégorie</u>	<u>RIS</u>
Taux cohabitant (catégorie 1)	607,01 €
Taux isolé (catégorie 2)	910,52 €
Taux famille à charge dont au moins un mineur (catégorie 3)	1.254,82 €

Les prestations familiales garanties (supplément social inclus) s'élèvent quant à elles aujourd'hui entre **136,24 €** à **197,17 €** pour le premier enfant, entre **195,54 €** à **256,47 €** pour le deuxième et entre **254,41 €** et **333,31 €** pour chaque enfant à partir du troisième.

Le coût du logement est à mettre en relation avec la croissance alarmante du nombre de sans-abri à Uccle et du montant de l'aide qui leur est consacrée.

Ceci peut expliquer, en partie au moins, qu'à côté de l'augmentation des demandes de revenu d'intégration de quelque 12% sur la période 2013-2016, on trouve une augmentation du nombre total de personnes aidées par le CPAS d'environ 19%.

4. Sans-abri

Un autre élément lié au précédent qui constitue un élément marquant de ces dernières années est l'augmentation de l'aide octroyée par le CPAS d'Uccle aux sans-abri.

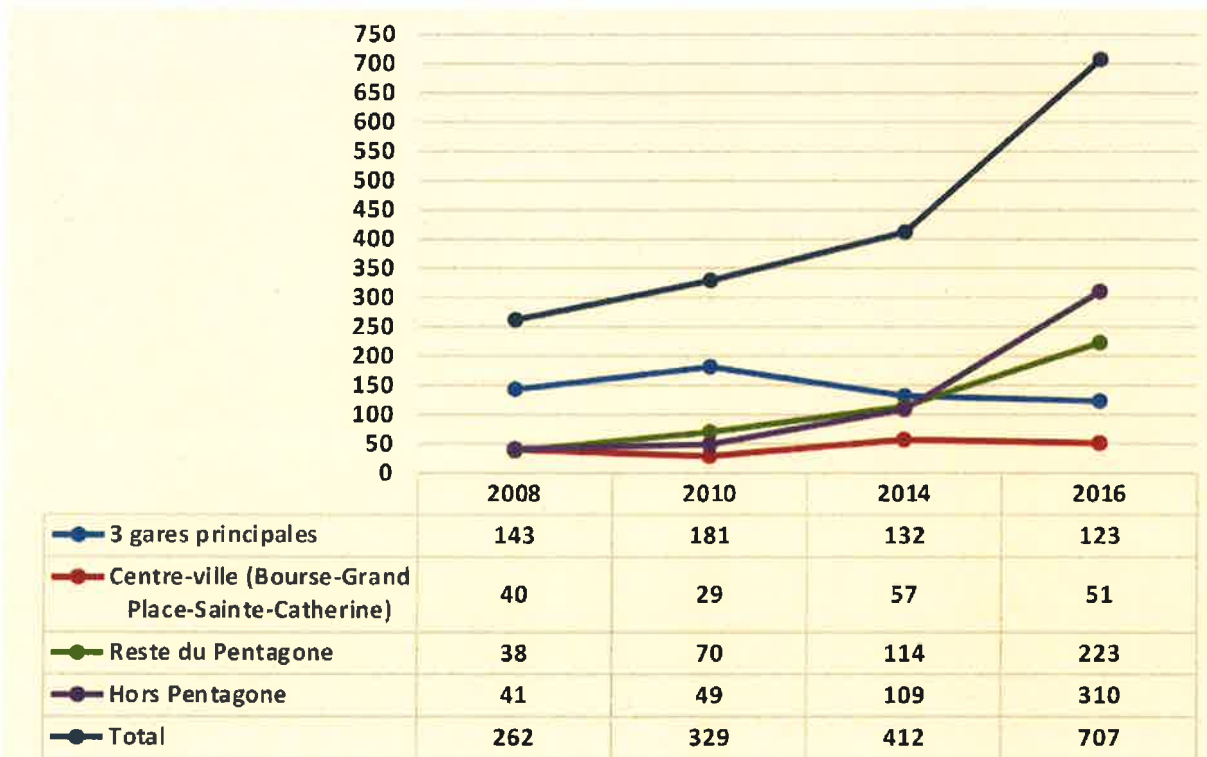
MONTANT ANNUEL ALLOUÉ AUX SANS-ABRIS PAR LE CPAS D'UCCLE

Année	Montant de l'aide accordée aux sans-abri
2013	188.657,65 €
2014	345.664,45 €
2015	464.737,99 €
2016	658.582,16 €
2017	824.806,51 €
2018 (variation)	1.042.044,81 €
Variation 2013-2018	452,35%

Cette évolution concorde avec un constat des équipes de Médecins du Monde, qui prodiguent des soins médicaux gratuits dans les centres d'accueil de nuit pour les sans-abri. De 2007 à 2016, le nombre de patients reçus dans ce cadre a décuplé et 70% d'entre eux n'ont pas de médecin traitant. Les problèmes les plus fréquents sont causés par le froid et une mauvaise hygiène : problèmes respiratoires, problèmes dermatologiques, tuberculose, etc. (source : www.lastrada.brussels).

Ces chiffres corroborent également les résultats des derniers dénombrements des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. On y constate que l'importante augmentation du nombre des sans-abri concerne principalement la périphérie du centre-ville et les communes hors pentagone, ce qui est un phénomène relativement récent :

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET TRAM) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Quatrième et double édition du dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. 7 novembre 2016. 6 mars 2017. La Strada

5. Population âgée et espérance de vie

Suivant les données de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie-statistics Belgium, à Uccle, l'espérance de vie pour les femmes est de 83,6 ans et celle des hommes de 80,2 ans, soit supérieures à celles de la Région bruxelloise (respectivement 83,61 ans et 78,46 ans pour 2018). Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Uccle qu'en Région bruxelloise. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité des personnes âgées plus faible dans la commune.

La demande de services spécifiques émanant d'une population plus âgée, impose aussi une réponse adaptée. On verra ci-après comment la commune et le CPAS envisagent de joindre leurs efforts pour rencontrer la tendance actuelle du maintien des personnes âgées à leur domicile aussi longtemps que possible.

III. Aperçu des réalisations des cinq dernières années

Au service social quartier, une **cellule accueil** a modifié l'approche de l'accueil des usagers. Le passage au **paiement des allocations à terme échu** sera bientôt réalisé pour tous les dossiers. Une **cellule énergie** a été développée pour encourager une gestion efficace des énergies et assister à la négociation de plans d'apurement. La **cellule logement** aide les usagers à chercher un logement, elle a été renforcée d'un assistant social à mi-temps, afin d'assurer un meilleur suivi des expulsions et de s'adapter à la nouvelle législation en matière de logement.

La réforme des PIIS est entrée en vigueur. Ainsi, les « Projets Individualisés d'Intégration Sociale » seront devenus obligatoires pour tout nouveau bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale en ce compris les réfugiés reconnus et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire. L'objectif de cette réforme est une plus grande responsabilisation des bénéficiaires en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle durable. Auparavant obligatoire uniquement pour les moins de 25 ans bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, le PIIS a ainsi été étendu à tous les nouveaux dossiers de RIS, sans limite d'âge ou de groupe cible.

Des contacts réguliers sont prévus avec les bénéficiaires pour en assurer le suivi, et trois évaluations par an devront avoir lieu avec le bénéficiaire, dont deux devront se faire en vis-à-vis.

Le système de sanctions a été revu. Les suspensions de RIS d'un mois maximum et de trois mois maximum en cas de récidive sont maintenues, avec une gradation de la sanction. Un sursis est introduit afin de permettre aux CPAS de ne pas faire appliquer la sanction directement mais de donner un signal clair aux bénéficiaires.

Le financement accordé aux CPAS dans le cadre de cette réforme se concrétise par une augmentation de 10% du taux de remboursement pris en charge par le fédéral concernant les dossiers de RIS pour une période d'une année par bénéficiaire.

Bien que le CPAS d'Uccle ait déjà une longue tradition de contractualisation de l'aide sociale via les PIIS, cette réforme a impliqué des changements qui, s'ils sont moindres que ceux auxquels sont confrontés des CPAS qui ne concluaient de PIIS que lorsqu'ils

étaient obligatoires, n'en modifient pas moins les habitudes et le fonctionnement des services.

En ce qui concerne le partage entre CPAS de données relatives aux usagers, les intentions du gouvernement se sont précisées dans la nouvelle réglementation sur le « **rapport social électronique** ». Le CPAS dispose maintenant des flux électroniques requis.

Le CPAS a répondu positivement à la crise de l'accueil des migrants et gère **une capacité totale d'accueil de 46 places en ILA**. Un nouveau modèle d'accueil a été mis en place au niveau fédéral, ce qui a impliqué pour le CPAS de s'adapter en 2017 à un nouveau public et à un taux de rotation plus important. Face à la réduction récente du nombre de demandeurs d'asile, le CPAS a consolidé sa capacité d'accueil par un partenariat avec la commune de Schaerbeek et en consacrant une maison à l'accueil de MENA. Cinq maisons abritent actuellement les ILA du CPAS. Quatre sont la propriété du CPAS et une cinquième, située avenue Dolez, a été prise en location en 2017.

Avec son antenne sociale, le CPAS a **confirmé son rôle d'acteur central des actions d'accompagnement, de remobilisation et d'activation sociale**. Alphabétisation, ateliers d'informatique, atelier citoyen, atelier couture, ... Le service de réinsertion socio-professionnelle a en outre mis en place **des synergies avec la Maison de l'Emploi**, l'outplacement du personnel engagé sur pied de l'article 60 de la loi organique, la collaboration avec Jobyourself, ... autant de moyens pour donner aux usagers les outils et la dynamique nécessaires à leur réinsertion sociale et professionnelle.

Le **Centre de Distribution Alimentaire Gratuite** s'est développé. **La récolte et la distribution des invendus alimentaires** a permis une amélioration et une diversification de l'offre. De nouveaux partenariats ont été mis en place avec les commerçants.

La **coordination sociale** sollicite et suscite le dialogue et les échanges avec les différents acteurs oeuvrant sur notre territoire. La **cellule culture** a développé des actions plus collectives visant la promotion de la citoyenneté et la cohésion sociale.

À la Cité Asselbergs, l'obtention d'un **meilleur subventionnement** a permis le **maintien de la pleine capacité d'accueil de la SAAE de 36 jeunes**.

Une nouvelle **crèche** a été aménagée rue Joseph Bens.

Le CPAS a valorisé des terrains, dont un situé à côté de la gare du « Moensberg » qu'il a échangé en partie contre **un bloc de six appartements basse énergie**. Ces appartements seront tous mis en location en 2017. L'un d'entre eux a été affecté à réaliser le voeu de Mademoiselle Ley qui a légué au CPAS un fonds destiné à aider des jeunes ménages ayant des difficultés à s'installer du fait de problèmes de santé.

Le CPAS a réalisé - dans les délais prévus et en respectant l'enveloppe budgétaire - son projet de centralisation des services. Il a cet effet **acquis et réaménagé plus de 1.000 m² de locaux** dans le bâtiment qui abrite son administration centrale, chaussée d'Alseberg, suite au rachat à la commune des parties du 3e étage et du sous-sol dont elle était encore copropriétaire. La Boutique de vêtements a ainsi pu être intégrée au sous-sol du bâtiment, et le service Promojob, les cellules « logement » et « ILA » (auparavant hébergés dans des bureaux loués à un privé) ont trouvé place au troisième étage. Un local allaitement / repos et des bureaux pour accueillir des agents de la commune ont été aménagés. L'opération a un impact favorable sur les dépenses de fonctionnement, vu l'importante économie de loyers.

La **gestion informatisée des séances du conseil** de l'action sociale (BO secrétariat) a été mise en place dans le courant du premier trimestre de l'année 2017. Elle est à présent pleinement opérationnelle.

Une personne supplémentaire a été affectée au service patrimoine, afin d'assister les responsables des services à la passation des « petits marchés » du CPAS dans les formes légales.

IV. Projets à poursuivre et à initier en 2019

1. SERVICES ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Le CPAS poursuivra les efforts **d'amélioration, de rationalisation et d'informatisation des services administratifs et sociaux.**

1. SERVICES ADMINISTRATIFS

a. Informatique

En 2019, le service informatique augmentera la cadence de remplacement des ordinateurs de bureau, de manière à disposer à temps de machines capables de supporter le fonctionnement des nouveaux logiciels Pégase (comptabilité) et EOS (aide à la gestion sociale) dont la mise en production est prévue respectivement en 2021 et 2022. Les crédits ont été prévus à l'investissement en 2020 et 2021 pour l'acquisition de ces logiciels.

Le remplacement des serveurs de l'Administration centrale et des sites distants est également prévu.

Les premiers appareils multifonction (copieur – scanner – imprimante) acquis en exécution de l'accord cadre récemment passé seront acquis en 2019.

b. Recette - récupérations

Madame Gérain, ancien receveur du CPAS, ayant décidé de prendre sa pension fin 2017, et dans l'attente de la désignation d'un nouveau receveur, le conseil de l'action sociale a désigné un receveur faisant fonction à partir du 1er janvier 2018. Il a ensuite décidé d'engager un agent pour assumer les tâches de contrôle interne, dans une nouvelle cellule baptisée « Processus et organisation ». Cet agent a été désigné fin 2018 et sera pleinement opérationnel début 2019. Parallèlement, la recette du CPAS sera amenée en 2019 à se réappropriier certaines tâches, conformément aux attributions que la loi organique confie au receveur du CPAS. Il s'ensuit que certains

agents seront affectés au service de la recette en 2019 et pour les années suivantes pour remplir ces fonctions. Les objectifs pour 2019 et pour le triennat sont la cartographie et l'optimisation des processus financiers du CPAS, et en priorité ceux qui touchent à la récupération. A l'échelon de la législature, on vise à cartographier l'ensemble des processus, de tous les services de l'administration centrale de manière à dégager, au fur et à mesure, des pistes pour améliorer tant leur efficience que la légalité de leur action.

Les épreuves nécessaires pour la désignation d'un receveur du CPAS seront organisées en 2019.

c. Juridique – Contentieux – Médiation de dettes

Les processus de récupération seront améliorés, de sorte qu'on s'attend à une accélération du recouvrement judiciaire dès 2019. Tout le processus de récupération amiable sera effectué par les services du receveur, de sorte que le service contentieux sera diminué de deux agents et celui de la recette renforcé. Le personnel devra recevoir les formations nécessaires.

Le service juridique renforcera son action pour améliorer le support légal aux autres services, principalement les homes, le service du personnel et les services sociaux.

On s'attend également, à partir de 2019, à une diminution du nombre de garanties locatives octroyées, en raison de la mise en place toute récente du fonds « BRUGAL ». L'impact sur la charge de travail du service ne se fera cependant entièrement ressentir qu'à plus long terme, le nombre de garanties « historique » n'étant pas affecté.

La médiation de dettes devrait être renforcée, à moyen terme, d'un agent affecté à la prévention. On envisagera de rapprocher ce service de la cellule énergie, les possibilités de synergies entre les deux services étant évidentes.

d. Patrimoine / travaux

Plusieurs études sont prévues sur le triennat 2019-2021 : La plus importante est bien entendu celle qui devra être poursuivie avec le Bureau d'Architectes Emile Verhaegen et l'atelier Quatr'A en vue de la rédaction des cahiers des charges et de la désignation des entrepreneurs dans le cadre du projet de nouveau home au Domaine du

Neckersgat. On envisage aussi une étude pour la rénovation des maisons situées rue Egide Van Ophem, pour le réaménagement du parking et pour une extension de la surface de bureaux disponible à l'Administration centrale, où l'on est déjà à l'étroit.

Il sera envisagé d'acquérir un ou plusieurs véhicules électriques de service, ainsi que d'installer les dispositifs nécessaires pour la charge de leurs batteries sur le parking de l'administration centrale.

Le budget 2019 prévoit une baisse des frais d'électricité, étant donné l'installation récente de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Administration centrale, qui réduit sensiblement la facture d'électricité de ce site (-20% environ).

Il est prévu d'installer de nouveaux rayonnages dans les archives, en collaboration avec le service des Affaires générales.

A la Cité, une rénovation du « pavillon 3 » est prévue, semblable à celle qui vient d'être effectuée au « pavillon 4 ». Des crédits sont prévus pour la réfection des revêtements de sol extérieurs et l'aménagement du préau (qui prendra place sous la maison d'accueil). Un nouveau véhicule sera acquis.

A la crèche Asselbergs, on prévoit quelques aménagements extérieurs (pare-soleils / aménagements au jardinet)

Enfin, le service patrimoine reprendra dès le 1er janvier 2019 la direction du service d'entretien, qui relevait auparavant des Affaires générales.

2. SERVICES SOCIAUX

a. Comités et notifications

En amont des propositions faites au comité, il est prévu d'étendre l'utilisation du logiciel d'assistance à la gestion de l'aide sociale (Hew Horizon), en vue d'assurer une application plus rapide des décisions et une plus grande transversalité de l'information relative aux usagers entre les intervenants sociaux. De même, on prévoit une application élargie de la BCSS, conformément aux directives du SPP-IS.

Quant au comité spécial du service social proprement dit, la mise en place d'un nouveau mode de gestion de la prise de décision est en cours d'élaboration (voir ci-après, au chapitre « GOUVERNANCE »). Il est prévu d'informatiser les CSSS en 2019, afin que les membres du comité puissent disposer d'une plateforme sécurisée (module

Oo-Drive) qui leur facilitera l'examen des dossiers à l'avance, sur un ordinateur distant ou une tablette, de sorte que les exposés des dossiers en séance devraient pouvoir être plus synthétiques et les séances se concentrer sur les propositions qu'un ou plusieurs membres souhaitent amender. L'objectif est de raccourcir la durée des séances, d'améliorer les conditions de la prise de décision et de mieux respecter les délais d'octroi de l'aide sociale.

En aval des comités, les services chercheront à simplifier et informatiser le processus de traitement des notifications et de rédaction des procès-verbaux, tâche extrêmement fastidieuse à l'heure actuelle.

La finalisation du passage des paiements à des aides à terme échu se poursuit, et il est prévu de l'étaler sur 2019 et 2020.

b. Service social quartier

A l'échelle du triennat, un renforcement du cadre du service social quartier devra être envisagé, pour maintenir la charge de travail et la qualité des prestations à un niveau acceptable. En effet, l'augmentation très importante de la demande d'aide, toutes catégories confondues ces dernières années (voir supra), ainsi que les nouvelles exigences (PIIS) légales et réglementaires accroissent sensiblement la charge de travail des assistants sociaux du service quartier.

c. Titres-services

Les importants travaux effectués depuis juillet 2018 sur la chaussée d'Alseberg ont eu un impact très sensible sur le service repassage (-30 % à -40%), qui espère remonter progressivement la pente en 2019. On craint malheureusement que certains clients ne soient définitivement perdus. Le statut SINE est en voie de réforme, voire de suppression, de sorte que les réductions futures de charges liées à ce statut sont une inconnue et n'ont pas été prévues aux budgets 2019 et suivants pour 3 membres du personnel. Tout le personnel d'aide à domicile est féminin. Une enquête générale auprès des clients doublée d'une campagne de communication pourrait être un début pour sensibiliser la clientèle, souvent réticente aux propositions d'aide-ménager masculin.

d. Cellule énergie

Afin d'améliorer l'efficacité des actions préventives de la cellule, via des animations destinées à conscientiser les ucclois au sujet de l'URE (utilisation rationnelle de l'énergie), et limiter la facture énergétique tant pour eux que pour le CPAS on envisage d'adjoindre un AS/Animateur à la cellule pour assurer l'ensemble des actions préventives.

e. Centres médicaux

Un nouveau modèle de dossier médical est en vigueur depuis janvier 2018. Un tri devra se faire dans les archives, qui nécessitera un important travail, déjà réalisé environ au tiers.

f. Accueilantes d'enfants

Il est prévu de compléter le service de trois accueilantes par an pour revenir à 16 accueilantes (cadre agréé ONE). Les nouveaux entrants seront engagés sur pied d'un contrat de travail spécifique. A terme, le règlement de travail devra être adapté.

g. ILA

Après la réduction de 24 places ILA imposée par FEDASIL mi-2018 suite à une diminution des demandes de protection internationale, le CPAS a mis sur pied un partenariat avec le CPAS de Schaerbeek et s'est investi dans un projet MENA.

Fin 2018, suite à une augmentation des flux migratoires, FEDASIL demande la réouverture des places fermées... Tout en conservant le projet MENA, le service ILA du CPAS veillera à continuer à s'adapter, dans l'optique d'un maintien de sa capacité d'accueil de 46 places ILA / MENA.

h. Fusion des services locaux d'aide à domicile

Un effort important a été produit en 2017 et 2018 pour préparer le regroupement des aides à domicile de la commune et du CPAS. Le conseil de l'action sociale et le conseil

communal, par des décisions de principe des 28 septembre et 27 octobre 2016 avaient en effet décidé de mettre en place une organisation plus efficace et plus homogène de l'aide à domicile, pour proposer une offre globale plus cohérente à la population uccloise, et améliorer les perspectives de subventionnement.

Il s'agit de services qui avaient le même ressort territorial et comptaient 18 agents à la commune et 20 au CPAS. Leurs philosophies de travail et modes d'organisation respectives différaient, chacun ayant élaboré sa propre culture organisationnelle au fil de son histoire.

La voie choisie a été celle d'une intégration au CPAS de l'ensemble des services d'aide à domicile, moyennant une refonte totale du schéma organisationnel du service.

Grâce à une très bonne collaboration des services du CPAS et de la Commune, l'ensemble des opérations de transfert des travailleurs contractuels et statutaires a pu être réalisé dans le délai prévu. Le nouveau service, baptisé « Services Ucclois à Domicile » a pris ses quartiers dans un local dédié de l'administration centrale du CPAS et sera opérationnel dès le début du mois de janvier 2019.

i. Halte-garderie

Le CPAS ouvrira en janvier 2019 une halte-garderie, qui doit favoriser la recherche d'emploi et la participation des usagers qui sont aussi parents aux différentes activités proposées. Un autre objectif de cette halte-garderie est la lutte contre la pauvreté générationnelle, en accompagnant les parents dans le processus éducatif de leurs enfants, grâce à la médiation parentale et à divers ateliers.

j. Aide alimentaire

Le centre de distribution alimentaire gratuite poursuivra ses partenariats avec les commerçants dans le but de récupérer et redistribuer les invendus alimentaires.

Suite à des contacts pris en 2017 et 2018, le centre de distribution alimentaire gratuite du CPAS se positionne en 2019 comme centre d'appui logistique pour les associations qui se trouvent à proximité (projet LOCO)

2. MAISON D'ACCUEIL

Le CPAS poursuivi en 2018 l'étude d'un **projet de maison d'accueil de 20 places**, pour l'hébergement de parents seuls avec enfant(s) et qui sera localisé à la Cité Asselbergs. Un avant-projet chiffré a été établi par un bureau d'architecte. Le montant des travaux a été inscrit au budget 2019. L'objectif étant, pour le CPAS, de réaliser une opération neutre sur le plan budgétaire, des contacts ont été pris, d'une part avec la SLRB et d'autre part avec la COCOM afin d'examiner dans quelle mesure l'opération pourrait être financée de manière à couvrir entièrement les coûts de l'investissement à obtenir un subside d'exploitation qui couvre frais de fonctionnement et de personnel de la maison d'accueil. Ces travaux ont débouché, fin 2018, d'une part sur un accord de financement partiel du projet par la COCOM et sur un accord entre la SLRB et le CPAS pour la délégation de la maîtrise de l'ouvrage et un financement partiel des travaux, dont la fin est prévue en 2022.

3. HARMONISATION ET FUSION DES HOMES

Le Home Brugmann est déjà ancien et son infrastructure ne répond plus aux attentes modernes. Assez récemment, le home historique du CPAS a subi une diminution de son taux d'occupation qui, si elle est générale dans les homes de la Région bruxelloise, a retenu toute l'attention du Conseil de l'Action Sociale, et l'amène à revoir sa politique de placement, afin que les ressources soient exploitées de manière optimale.

Fin 2005, le CPAS a acquis l'Institut National des Invalides dans l'optique de le réaménager entièrement et d'y établir son nouveau home. Le site est inscrit en Zone Verte au PRAS et fait l'objet d'un classement. Après une longue procédure d'élaboration visant principalement à prendre en considération les exigences environnementales, esthétiques et fonctionnelles qu'imposent des autorités supérieures, un projet a été élaboré et une demande de permis d'urbanisme a été déposée à la Région, en 2014. Il a été obtenu en décembre 2017. Une requête en annulation contre ce permis a été introduite début 2018 devant le Conseil d'Etat par des riverains. Un avocat spécialisé a été désigné pour assister le CPAS dans cette affaire et si possible mener des négociations.

Ce projet tend à rassembler et faire correspondre aux standards modernes les services MR et MRS du CPAS d'Uccle sur le site du Neckersgat, tout en offrant une réponse plus en adéquation à la demande actuelle, tant par un rééquilibrage des fonctions MR et MRS davantage en phase avec la demande (la tendance au maintien prolongé à domicile va de pair avec un déplacement de la demande vers les MRS) que par une offre spécifique aux maladies neurodégénératives et un centre de jour.

Le marché de travaux devra être passé en 2019. Le souhait du CPAS étant de ne conserver que la nouvelle maison, la « fusion » des homes se prépare dès à présent. Le conseil de l'action sociale a désigné en 2016 un prestataire spécialisé qui assiste la direction des homes dans le processus d'harmonisation du fonctionnement des deux maisons en vue de leur fusion en un seul établissement appelé à fournir un service et prodiguer des soins conformes aux attentes et aux réglementations actuelles.

La fusion des homes est le défi majeur de la législature. Vu les incertitudes dans la situation actuelle et le temps nécessaire pour établir les documents de marché et procéder aux adjudications, Les budgets 2019, 2020 et 2021 sont prévus en continuité de l'activité, à ceci près, pour le Home Brugmann, que les prévisions ont été faites avec une occupation réduite de 25 résidents afin de tenir compte de la chute du taux d'occupation.

En 2019, il est prévu d'avancer sur la réorganisation de la cuisine du Home Brugmann et de son service nursing.

Au Domaine du Neckersgat, des crédits sont prévus pour l'optimisation du FONPAVO, en vue d'améliorer son taux d'occupation.

4. AGENDA 21

Le CPAS d'Uccle a décidé de se doter d'un programme d'actions "**Agenda 21**". Un agent a été désigné pour piloter le projet et un expert en participation guide les premiers pas du CPAS en vue de mettre en place les structures nécessaires pour faire vivre et alimenter l'Agenda 21 du CPAS. Portage politique, transversalité administrative, approche participative et pérennisation sont des maîtres-mots de l'entreprise. En 2019, il est prévu d'organiser une semaine de sensibilisation, un

diagnostic et une petite exposition au CPAS. Un état des lieux et un diagnostic seront présentés pour validation au conseil de l'action sociale. En 2020, les structures seront fonctionnelles et le programme proprement dit devrait être mis sur les rails pour les années qui suivent.

5. BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET GESTION DES RISQUES

Dans le cadre du plan global, le CPAS poursuit une gestion dynamique des risques et continuera à attacher une attention toute particulière à redéfinir avec les partenaires syndicaux une politique de gestion des agressions dans l'administration, dans un premier temps pour l'administration centrale et l'antenne sociale. Une meilleure application de la procédure dite « des trois feux verts » sera mise en place en 2019.

6. GOUVERNANCE

1. **Nouvelle ordonnance et arrêtés d'exécution**

Les ordonnances du 14.12.2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois et portant création d'une Commission bruxelloise de déontologie et leurs arrêtés d'exécution du 4 octobre 2018 renforcent la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois. Ces textes imposent des obligations de déclaration, de publicité et de contrôle des mandats et des rémunérations, publiques ou privées, ainsi que l'interdiction de percevoir plus de 150% du montant de l'indemnité parlementaire des membres de la Chambre des représentants, suite au cumul de plusieurs mandats. Elles prévoient également des sanctions que le secrétaire du CPAS est chargé d'exécuter. Les arrêtés d'exécution du 4 octobre 2018 prévoient en outre des modèles de rapport annuel, de déclarations, et énoncent, pour les membres des organes d'administration, de gestion et de conseil des organismes publics, des limites aux montants annuels des rémunérations, avantages de toute nature, et frais de représentation.

L'ordonnance portant création de la Commission de déontologie institue cette Commission, en parallèle des règles relatives à la transparence des rémunérations et

avantages des mandataires publics bruxellois. Elle a également un pouvoir de sanction à l'égard des mandataires qui ne respectent pas les règles relatives à la transparence des rémunérations.

Le CPAS d'Uccle appliquera strictement ces nouvelles dispositions.

2. Transparence et légalité des circuits décisionnels

Le travail de fond entamé il y a déjà plus de deux ans, afin d'améliorer la régularité des circuits de prise de décision en matière sociale et leur transparence vis-à-vis des organes sera poursuivi et 2019 verra le début de sa mise en place, l'objectif étant d'être prêt en fin de triennat, lors de la mise en production du logiciel EOS en 2022. Il s'agit également de tracer une ligne claire entre la responsabilité des assistants sociaux et celle des organes de décision. Après une clarification de la notion d'aide urgente, compétence présidentielle, le catalogue détaillé de toutes les catégories de décisions relevant du comité spécial du service social sera dressé, en premier lieu au service social quartier. Chaque type de décision pourra être examinée et/ou contrôlée par le comité spécial du service social de la manière la plus adaptée. L'objectif étant d'automatiser autant que possible les processus de décision qui font l'objet d'un cadre prédéfini et de ne réserver à l'examen in extenso que les dossiers qui demandent réellement un examen au cas par cas. Dans le même ordre d'idées, il est prévu, tout au long de la législature, d'établir des cadres décisionnels dans lesquels les assistants sociaux pourront opérer, toujours sous le contrôle du comité.

+ + +



**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 2

ANALYSE DU BUDGET

A. BUDGET D'EXPLOITATION. – EVOLUTION DE L'EQUILIBRE INTERNE

Le budget de l'exercice propre prévoit en recettes un montant de 51.046.187,21 € à l'exploitation, et 23.838.391,81 € à l'investissement, et, en dépenses, un montant de 51.046.187,21 € à l'exploitation et 23.838.391,81 € à l'investissement.

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
<u>RECETTES</u>					
Prestations	12,53%	12,53%	12,61%	12,72%	11,75%
Transferts	87,27%	87,16%	87,01%	87,15%	86,89%
Produits financiers	0,01%	0,01%	0,01%	0,001%	0,00%
<u>DEPENSES</u>					
Personnel	52,75%	51,16%	52,66%	53,32%	52,99%
Fonctionnement	9,85%	10,06%	9,85%	8,97%	8,50%
Redistribution	36,78%	37,95%	36,73%	37,24%	36,98%
Charges financières(x)	0,35%	0,34%	0,28%	0,22%	0,16%

(x) A noter que les amortissements d'emprunt sont inscrits au service d'investissement à partir de 1996.

B. ANALYSE HORIZONTALE.

Le budget 2019 du C.P.A.S. d'Uccle présente :

- au service d'exploitation : un équilibre, soit :

En recette	51.046.187,21 €
En dépense	51.046.187,21 €

- au service d'investissement : un équilibre, soit 23.838.391,81 € en recette et en dépense.

Le mali de 593.597,82 € résultant de l'application des nouvelles dispositions comptables (inscription des charges d'amortissement au service d'investissement plutôt qu'au service exploitation) est compensé en 2019 par un prélèvement sur un fonds de réserve.

Il s'agit du coût de l'amortissement des emprunts conclus :

- à l'Administration centrale (achat bâtiment administratif, travaux rénovation, achat matériel administratif, remplacement de châssis, matériel informatique,...).
- au Patrimoine privé (achat maison, travaux de rénovation,...).
- au Home Brugmann (transformations, achat de mobilier médical, achat matériel médical, achat matériel d'entretien, achat d'équipement des locaux d'hébergement, achat matériel de cuisine,...).
- au Domaine du Neckersgat (transformations, achat de mobilier médical, Achat matériel médical, achat matériel d'entretien, achat d'équipement des locaux d'hébergement, achat matériel de cuisine,...).
- à la Cité Asselbergs (travaux de rénovation, achat matériels,...).
- Crèche Asselbergs (frais d'étude, travaux, achat de matériel et équipement récréatif,...).

C. ANALYSE PAR GROUPE ECONOMIQUE.

En recettes d'exploitation : Budget 2018-2019

Recettes de prestations	: -	353.075,00 €
Recettes de transfert	: +	634.204,12 €

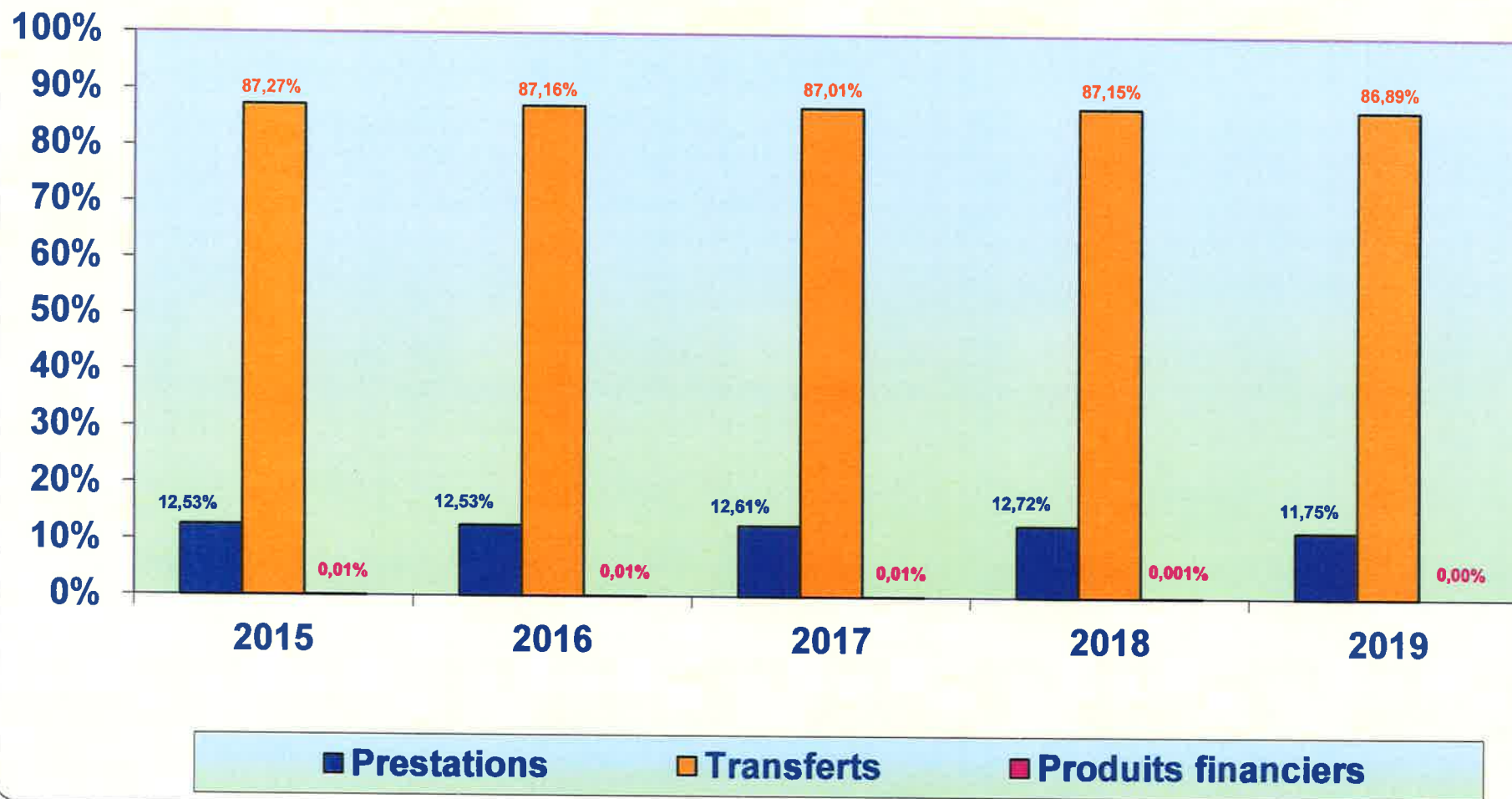
En dépenses d'exploitation :

Dépenses de personnel	: +	447.267,00 €
Dépenses de fonctionnement	: -	136.800,00 €
Dépenses de redistribution	: +	297.381,75 €
Dépenses charges financières	: -	28.764,30 €

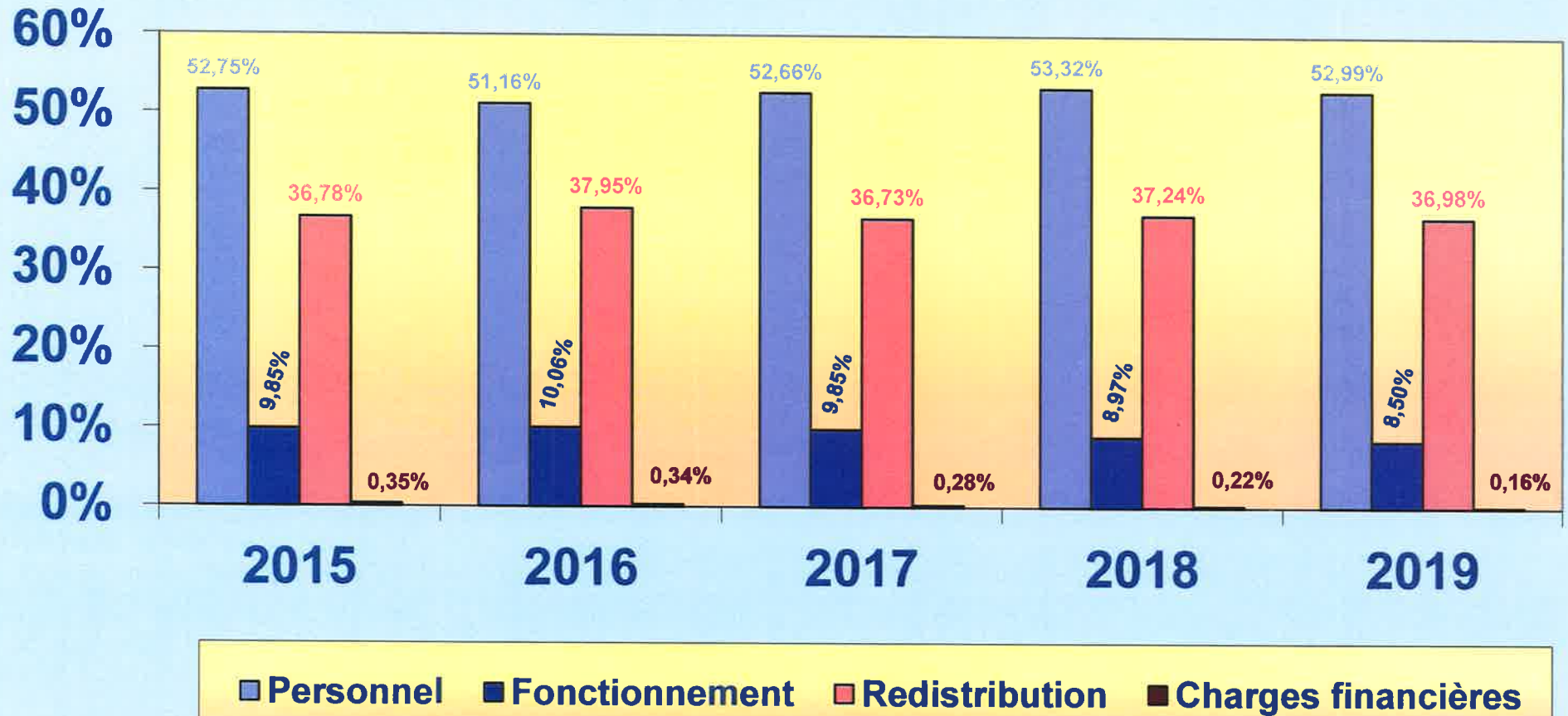
En recettes et dépenses d'investissement :

Voir tableau des emprunts concernés au budget.

RECETTES



DEPENSES





**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 3

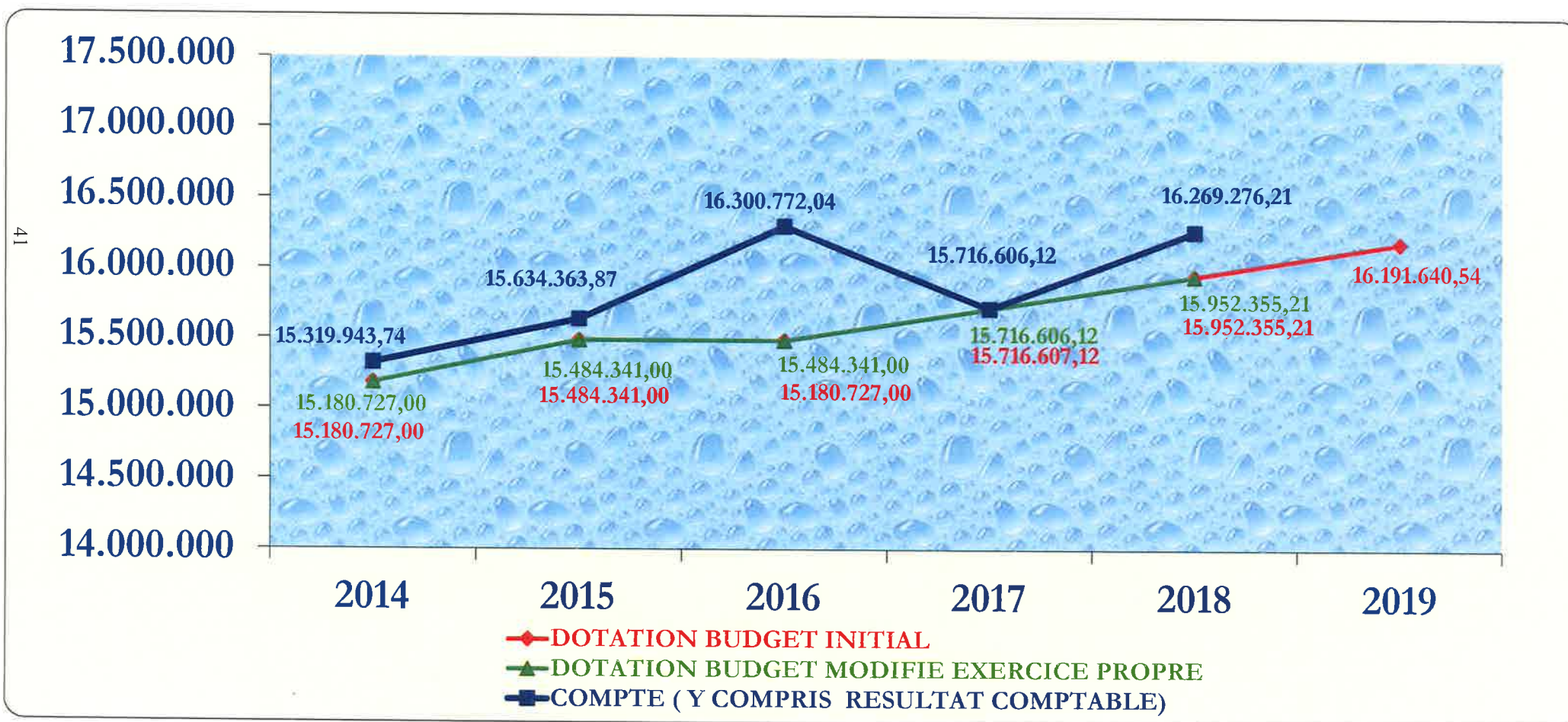
EVOLUTION DE L' INTERVENTION COMMUNALE

INTERVENTION COMMUNALE

<u>Année</u>	<u>Interv. communale</u>	<u>Budget initial recettes</u>	<u>Budget initial dépenses</u>
correctif budget compte 2013 = -139.216,74			
2014	15.180.727,00	Rec. exploitation	Dép. exploitation
		46.762.205,15	46.762.205,15
		Rec. investissement	Dép. investissement
		19.309.903,13	19.309.903,13
Total ex. ant. + ex. 2014 = 15.319.943,74			
correctif budget compte 2014 = + 150.022,87			
2015	15.484.341,00	Rec. exploitation	Dép. exploitation
		50.389.588,52	50.389.588,52
		Rec. investissement	Dép. investissement
		20.419.438,59	20.419.438,59
Total ex. ant. + ex. 2015 = 15.634.363,87			
correctif budget compte 2015 = + 816.431,04			
2016	15.484.341,00	Rec. exploitation	Dép. exploitation
		49.358.284,05	49.358.284,05
		Rec. investissement	Dép. investissement
		23.238.245,38	23.238.245,38
Total ex. ant. + ex. 2016 = 16.300.772,04			
correctif budget compte 2016 = 0,00			
2017	15.716.607,12	Rec. exploitation	Dép. exploitation
		49.229.669,40	49.229.669,40
		Rec. investissement	Dép. investissement
		20.244.836,26	20.244.836,26
Total ex. ant. + ex. 2017 = 15.716.606,12			
correctif budget compte 2017 = + 316.921,00			
2018	15.952.355,21	Rec. exploitation	Dép. exploitation
		49.894.277,76	49.894.277,76
		Rec. investissement	Dép. investissement
		20.587.031,62	20.587.031,62
Total ex. ant. + ex. 2018 = 16.269.276,21			
2019	16.191.640,54	Rec. exploitation	Dép. exploitation
		51.046.187,21	51.046.187,21
		Rec. investissement	Dép. investissement
		23.838.391,81	23.838.391,81

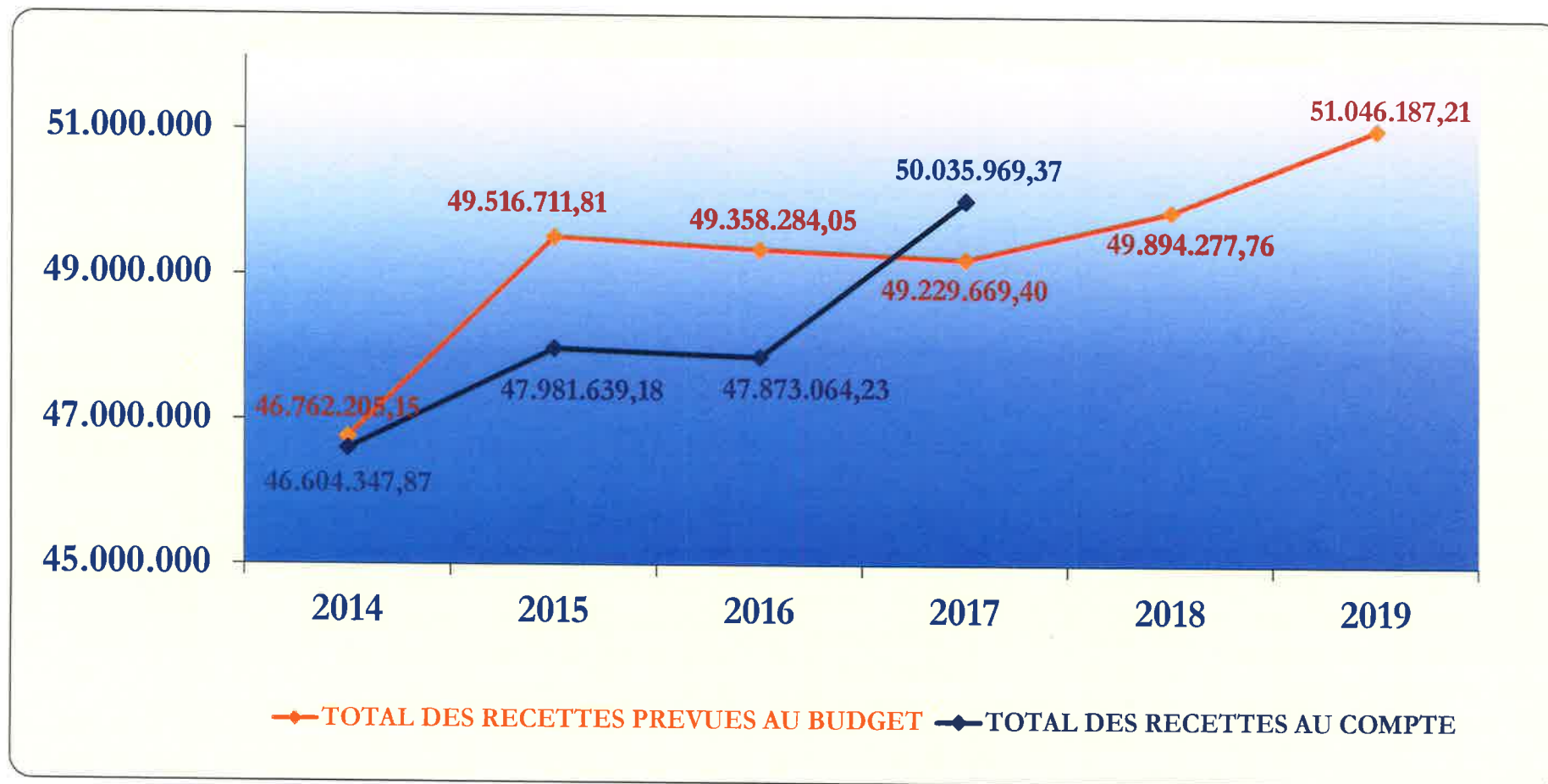
EVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DOTATION BUDGET INITIAL	15.180.727,00	15.484.341,00	15.484.341,00	15.716.607,12	15.952.355,21	16.191.640,54
DOTATION BUDGET MODIFIE EXERCICE PROPRE	15.180.727,00	15.484.341,00	15.484.341,00	15.716.606,12	15.952.355,21	
COMPTE (Y COMPRIS RESULTAT COMPTABLE)	15.319.943,74	15.634.363,87	16.300.772,04	15.716.606,12	16.269.276,21	



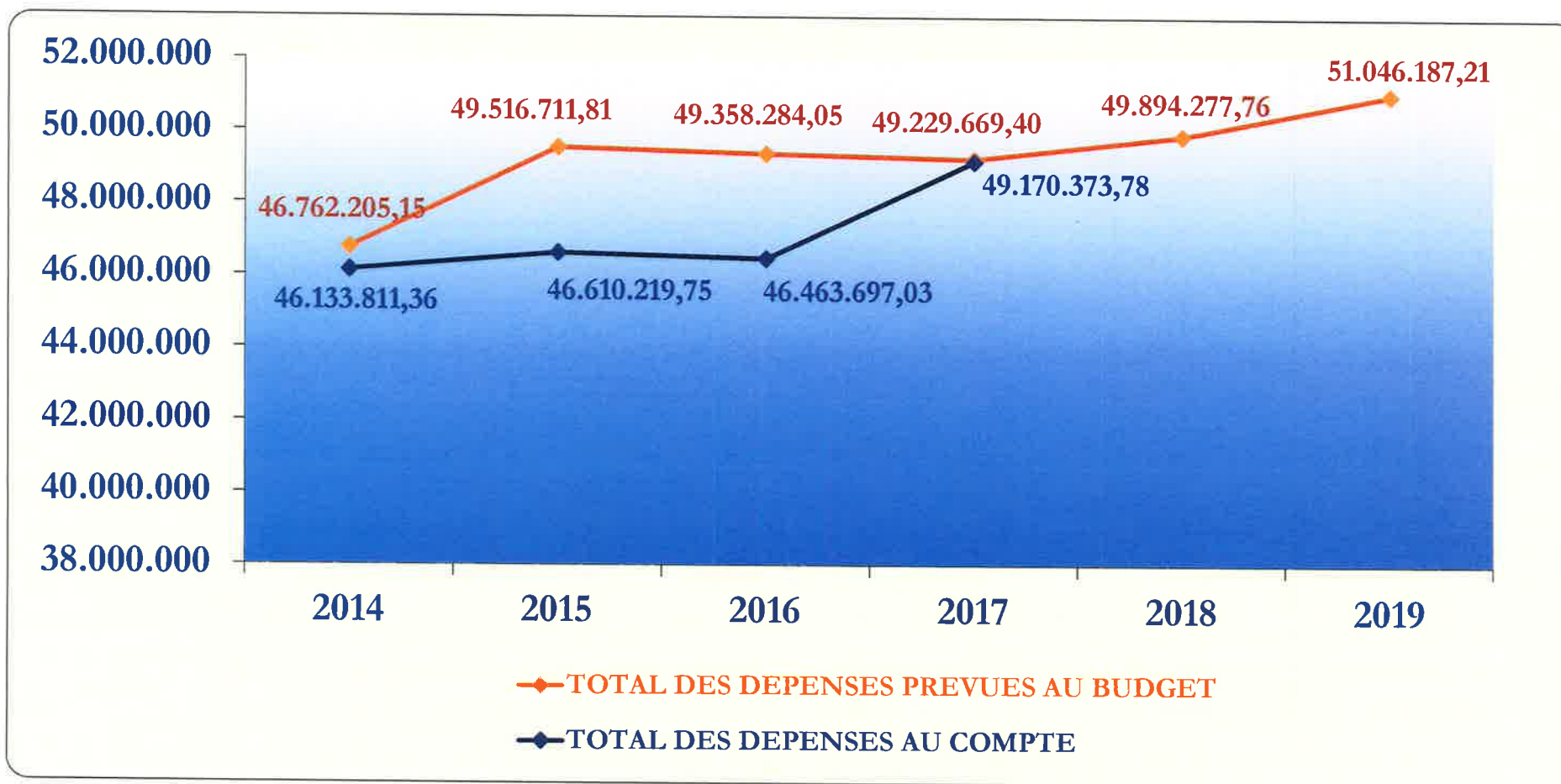
EVOLUTION DU TOTAL DES RECETTES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BUDGET INITIAL	46.762.205,15	49.516.711,81	49.358.284,05	49.229.669,40	49.894.277,76	51.046.187,21
COMPTE	46.604.347,87	47.981.639,18	47.873.064,23	50.035.969,37		

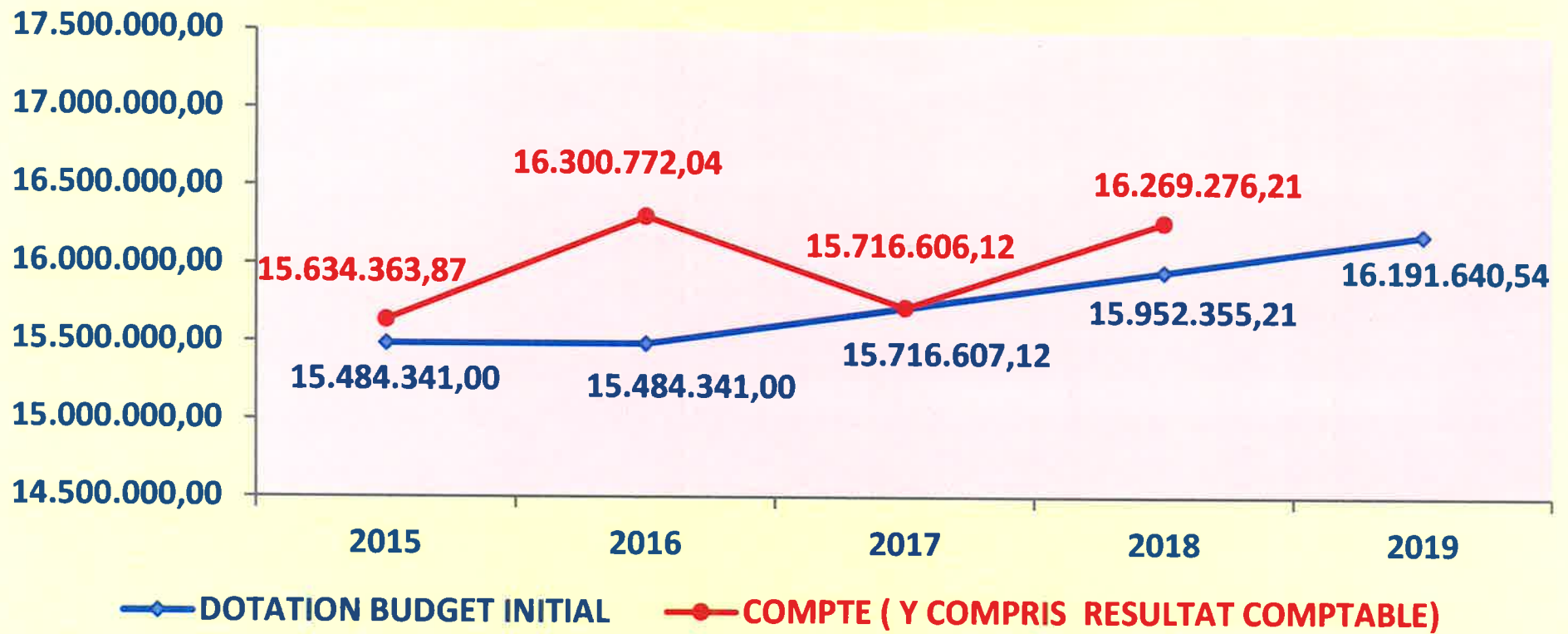


EVOLUTION DU TOTAL DES DEPENSES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BUDGET INITIAL	46.762.205,15	49.516.711,81	49.358.284,05	49.229.669,40	49.894.277,76	51.046.187,21
COMPTE	46.133.811,36	46.610.219,75	46.463.697,03	49.170.373,78		

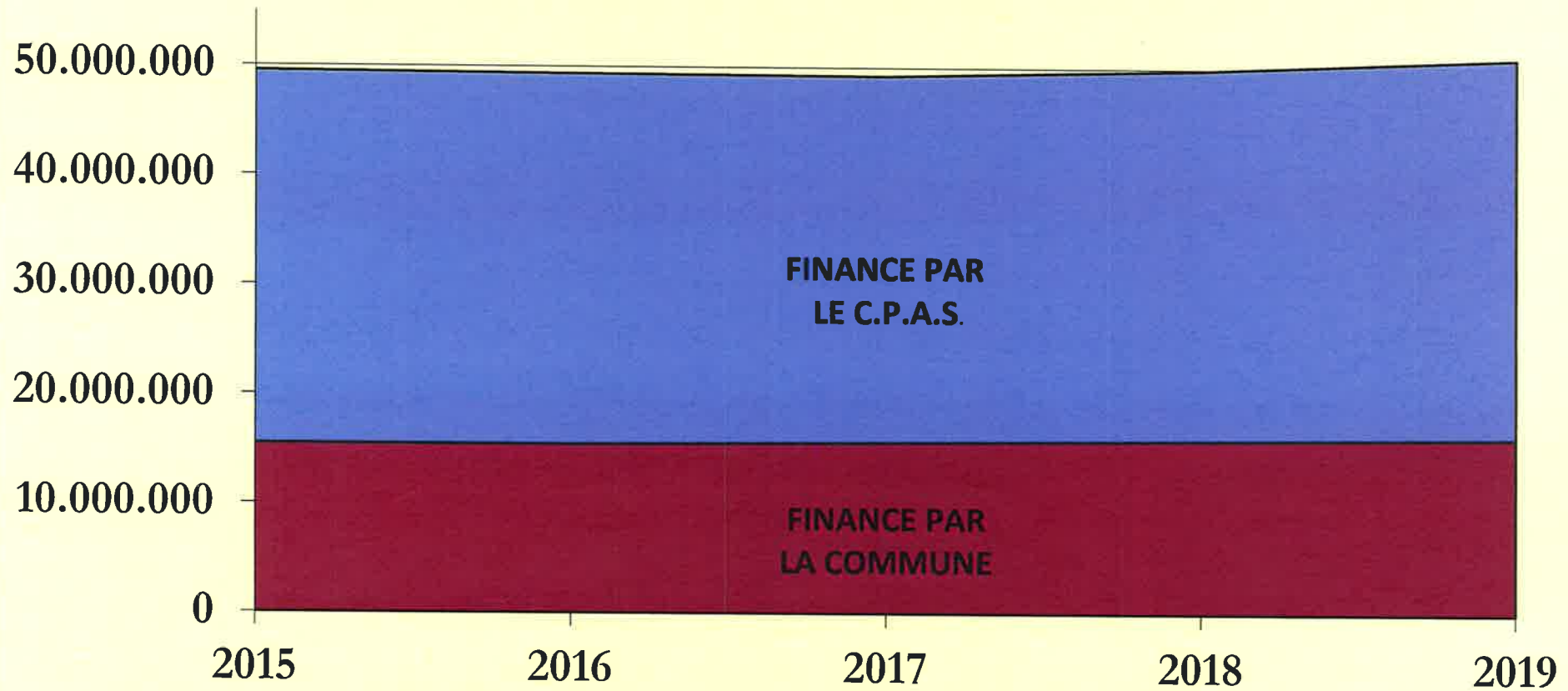


EVOLUTION DE LA DOTATION COMMUNALE

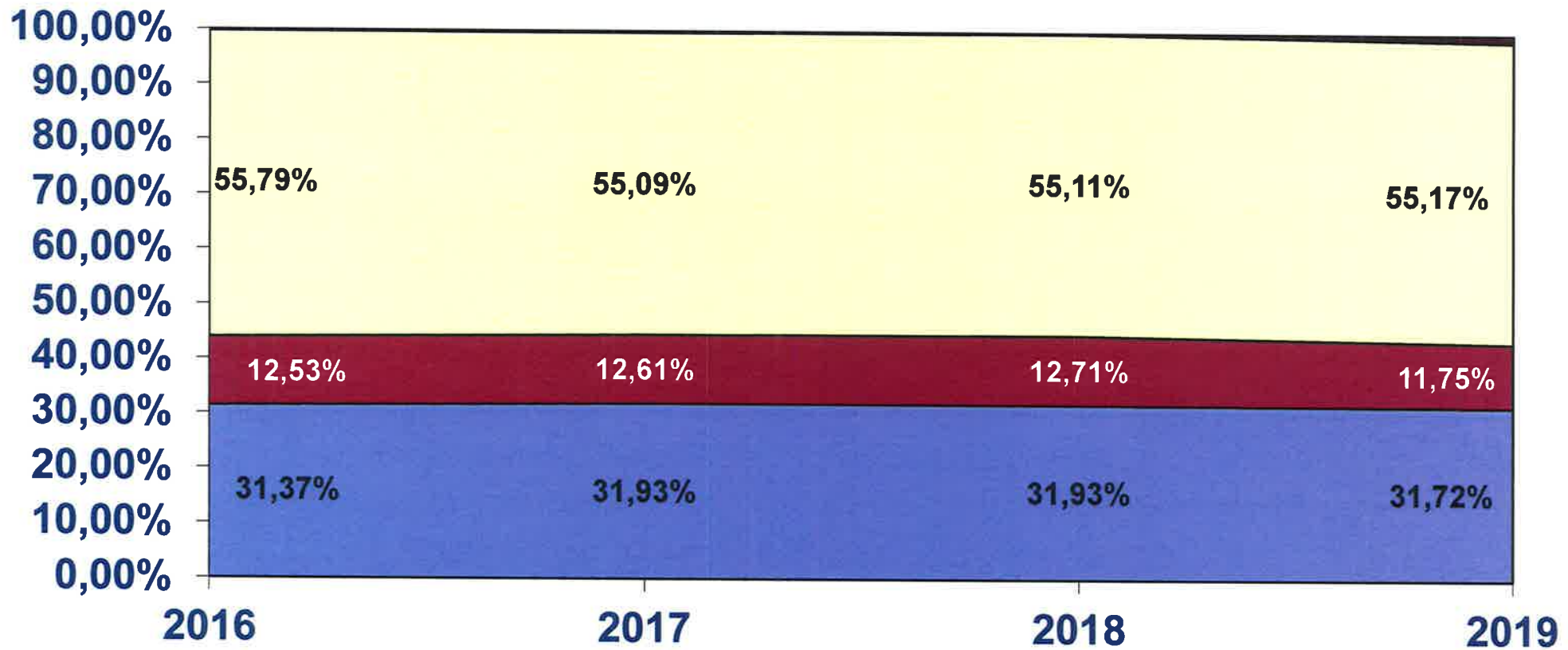


EVOLUTION DU FINANCEMENT DES DEPENSES

45



ORIGINE DES RECETTES



■ DOTATION COMMUNALE

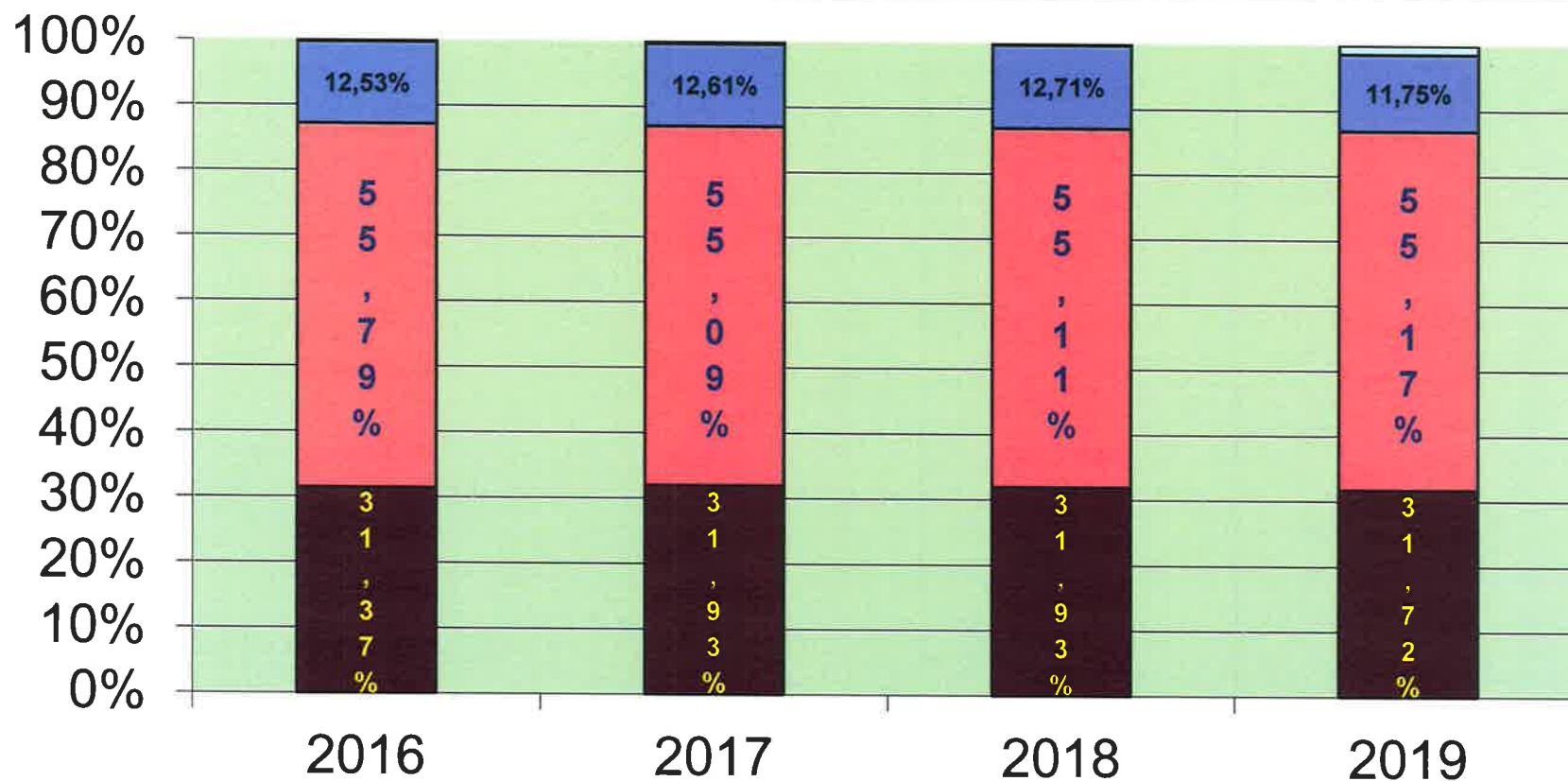
■ PRESTATIONS

□ TRANSFERTS

□ PRODUITS FINANCIER

■ FACTURATION INTERNE

ORIGINE DES RECETTES



■ DOTATION COMMUNALE

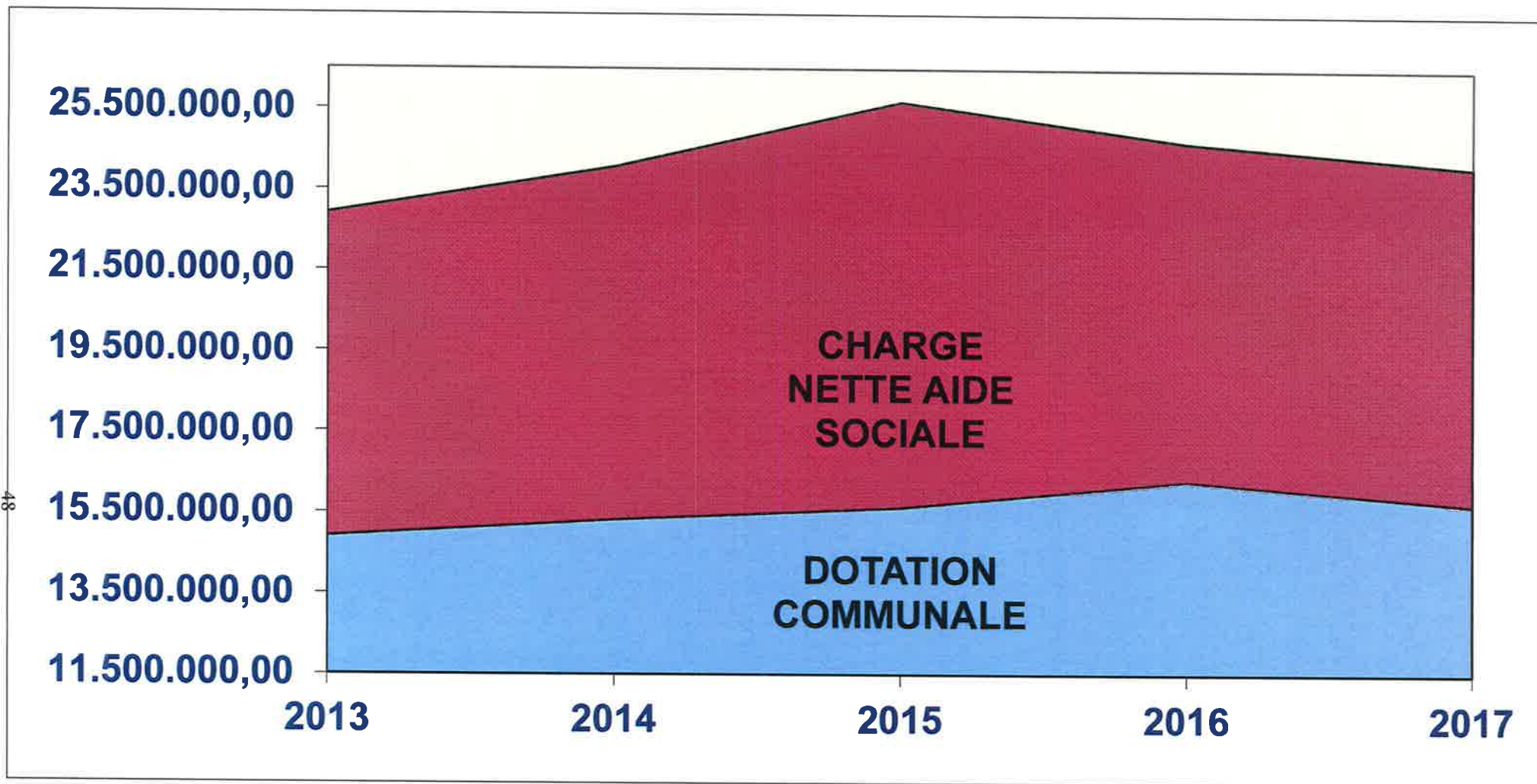
■ PRESTATIONS

□ FACTURATION INTERNE

■ TRANSFERTS

□ PRODUITS FINANCIERS

EVOLUTION AUX COMPTES





**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 4

COMPARAISON PAR FONCTIONS

La charge nette des différentes fonctions (hors dotation communale à la fonction 0090) s'établit comme suit :

<u>Service d'exploitation</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>M.B. 2018</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence Budget 2018-2019</u>	<u>Différence M.B.2018-BUDG..2019</u>
<u>Fonction</u>					
0090	+ 721.675,30	+ 540.400,50	+ 569.435,00	+ 152.240,30	- 29.034,50
0290	+ 718.262,00	+ 713.262,00	+ 780.110,01	- 61.848,01	- 66.848,01
1230	- 6.635.965,78	- 6.451.650,78	- 6.830.443,37	+ 194.477,59	+ 378.792,59
1290	+ 136.644,52	+ 136.144,52	+ 143.259,65	- 6.615,13	- 7.115,13
1310	+ 57.405,00	+ 57.405,00	+ 12.500,00	+ 44.905,00	+ 44.905,00
6990	+ 9.380,00	+ 9.380,00	+ 380,00	+ 9.000,00	+ 9.000,00
8015	- 8.931,50	- 9.331,50	- 8.410,00	- 521,50	- 921,50
8090	- 43.940,00	- 43.940,00	- 45.695,00	+ 1.755,00	+ 1.755,00
8290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8320	- 5.313.893,00	- 5.370.163,00	- 5.381.196,25	+ 67.303,25	+ 11.033,25
832040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832050	+ 14.400,00	+ 14.400,00	+ 14.100,00	+ 300,00	+ 300,00
83208	- 37.014,00	- 37.264,00	- 54.125,00	+ 17.111,00	+ 16.861,00
83411	- 792.898,73	- 858.588,73	- 1.009.340,79	+ 216.442,06	+ 150.752,06
83413	- 525.263,95	- 487.638,95	- 773.477,09	+ 248.213,14	+ 285.838,14
8351	- 323.032,23	- 298.079,23	- 293.277,93	- 29.754,30	- 4.801,30
8360	- 113.344,50	- 116.264,50	- 113.654,93	+ 310,43	- 2.609,57
83601.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8441	- 502.575,00	- 450.630,00	- 851.995,00	+ 349.420,00	+ 401.365,00
8442	- 16.221,47	- 5.436,47	- 55.473,42	+ 39.251,95	+ 50.036,95
8443	- 92.493,00	- 49.643,00	- 36.265,00	- 56.228,00	- 13.378,00
8448	- 153.507,50	- 139.987,50	- 201.425,00	+ 47.917,50	+ 61.437,50
84492	- 1.525.316,34	- 1.550.361,34	- 477.242,38	- 1.048.073,96	- 1.073.118,96
844921	- 17.940,00	- 17.940,00	- 15.970,00	- 1.970,00	- 1.970,00
844929	- 821.999,60	- 733.149,60	- 741.790,00	- 80.209,60	+ 8.640,40
84494	- 326.478,93	- 342.563,93	- 388.005,97	+ 61.527,04	+ 45.442,04
84496	- 253.843,50	- 356.116,70	- 306.358,07	+ 52.514,57	- 49.758,63
87113	- 35.031,50	- 95.581,50	- 122.580,00	+ 87.548,50	+ 26.998,50
87114	- 66.131,50	- 4.716,50	0,00	- 66.131,50	- 4.716,50
9220	- 4.200,00	- 4.200,00	- 4.600,00	+ 400,00	+ 400,00
92201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9240	- 100,00	- 100,00	- 100,00	0,00	0,00
				239.285,33	239.285,33
				Augmentation du Mali	Augmentation du Mali

Service d'investissement :

Charge Budg.2018 à Budg.2019	:	0,00 €
Charge Mod.Budg.2018 à Budg.2019	:	0,00 €

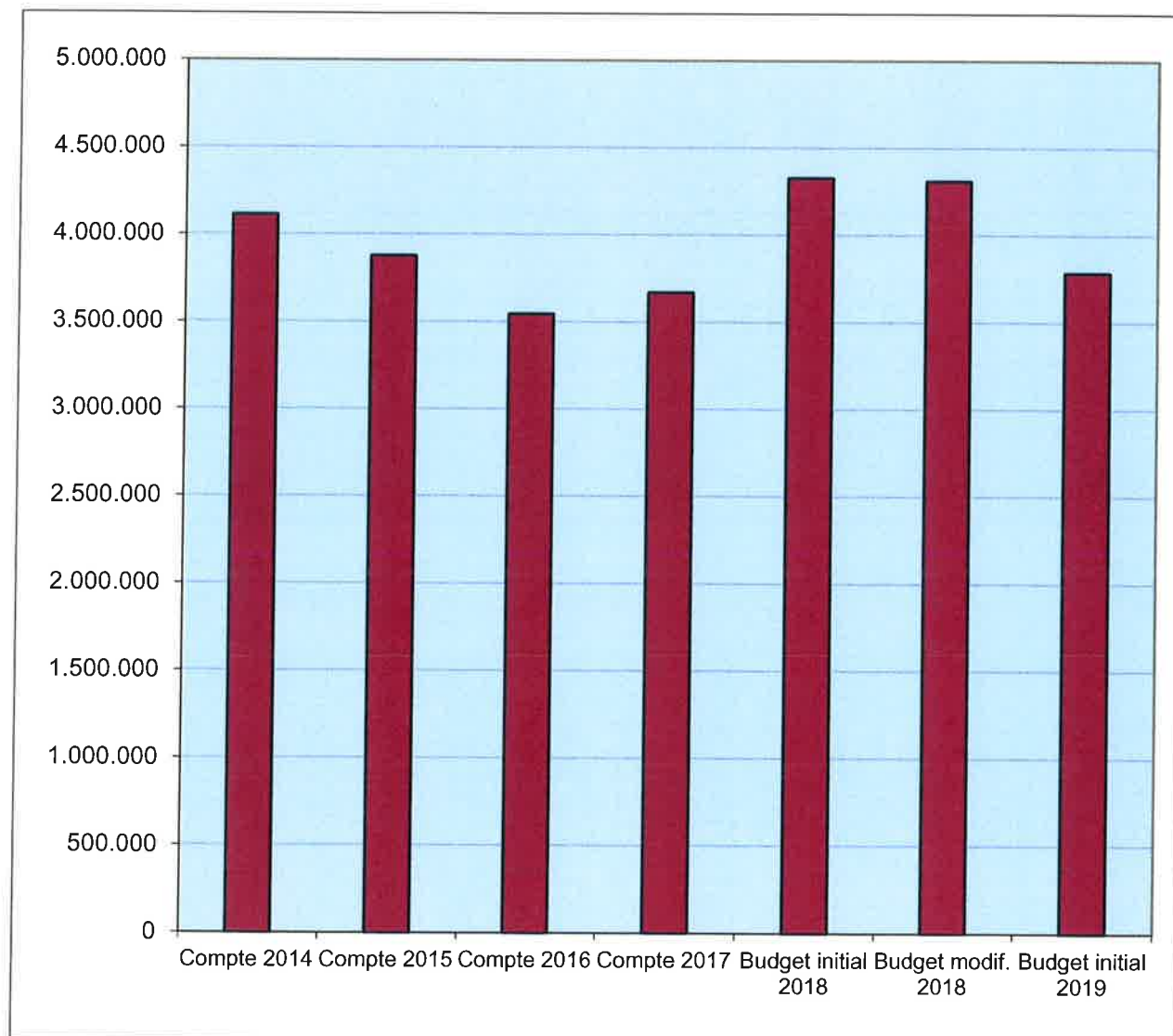
Le nouveau budget établi sans tenir compte du résultat des exercices antérieurs, sera d'office adapté (pour ce qui concerne l'intervention communale), en application stricte de l'article 106 §1 de la loi organique du 8 juillet 1976, selon le résultat définitif du compte de l'exercice en cours.

Il sied de noter qu'il convient d'estimer avec prudence la dotation au C.P.A.S. en présumant du chiffre probable du résultat du compte, mais aussi en regard des réalités sociales sur le terrain.

L'élaboration du budget reste un exercice mental d'évaluation à partir de paramètres connus, mais soumis à de nombreuses inconnues liées à la dégradation du tissu économique-social à Bruxelles et à Uccle, pour la résolution desquelles le centre est institué par la loi.

**Evolution des dépenses d'exploitation
des fonctions "insertion socioprofessionnelle"**

Compte 2014	4.113.611,28
Compte 2015	3.878.344,55
Compte 2016	3.545.736,55
Compte 2017	3.669.425,81
Budget initial 2018	4.327.880,34
Budget modif. 2018	4.311.575,34
Budget initial 2019	3.786.545,88



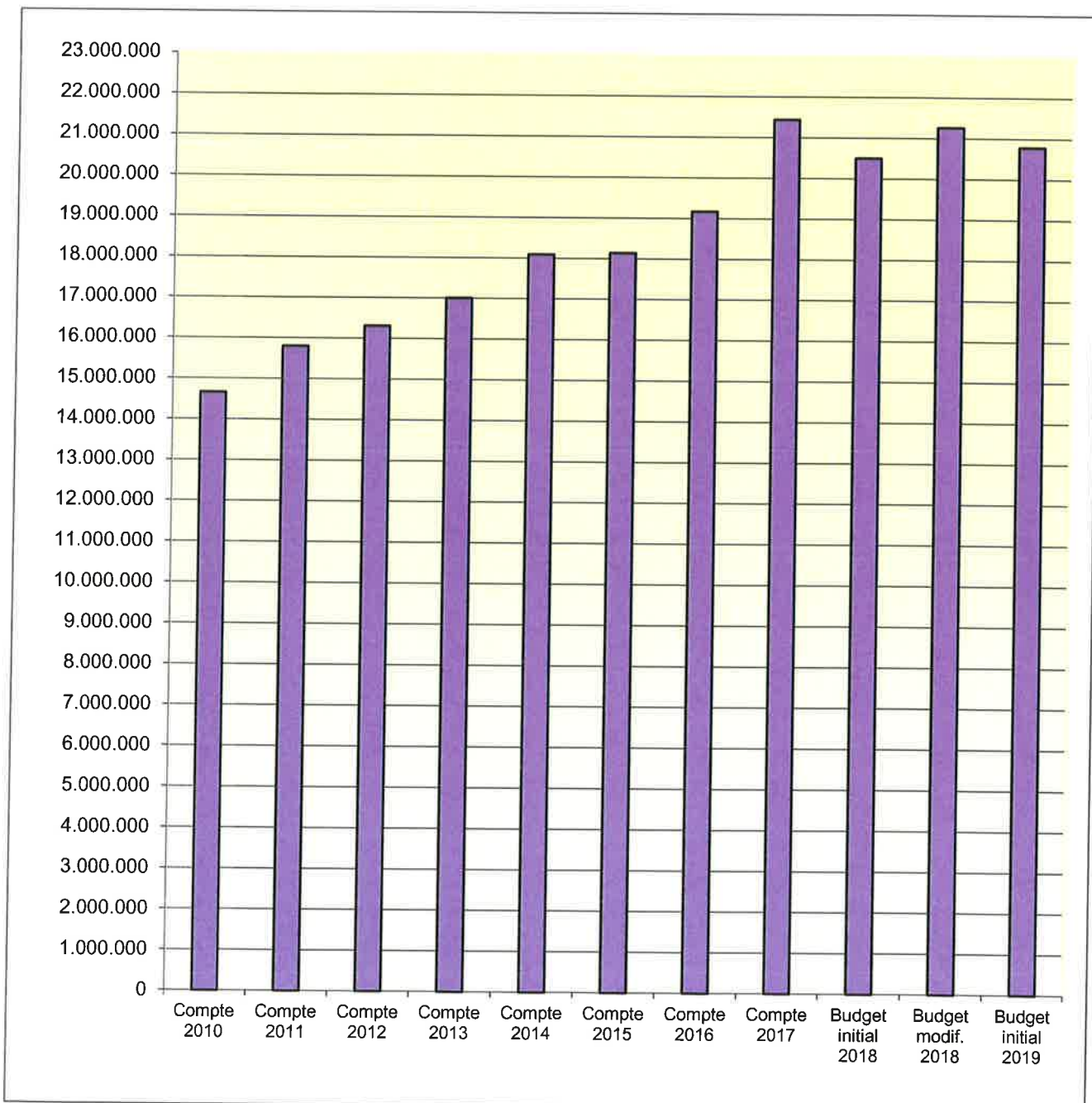
Les dépenses aux fonctions "Service de réinsertion professionnelle" prennent en compte le paiement de 1.485 mois de salaire de personnes engagées sous contrat art.60.

Dans le cadre de l'application de l'article 60bis de la LO qui dit ceci : « le Centre public d'action sociale prend toutes les initiatives en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie et en fait rapport annuellement dans la note de gestion », les initiatives entreprises par le C.P.A.S. d'Uccle sont :

- aux articles publiés dans le « Wolvendael »,
- au site internet du C.P.A.S.,
- aux affiches, folios affichettes et fascicules de sensibilisation des services à l'attention du public (ex : affiche de la cellule énergie sur les conseils d'économies d'énergie, le programme des activités de la cellule accueil, le programme des ateliers de l'antenne,),
- aux informations contenues dans l'accusé de réception de toute demande d'aide sociale,
- aux séances d'informations organisées par chaque service,
- à la cellule accueil du service social quartier,
- aux courriers envoyés aux personnes en difficulté de paiement de leurs factures d'énergie, aux personnes expulsées,
- ...

Evolution de l'ensemble des dépenses aux fonctions
8320 : "Aide sociale"
832040 : "Promo. Particip. Sociale et de l'épanouiss."
832041 : "Pauvreté infantile"
832050 : "Fonds social de l'eau"
832080 : "Majoration 10% - réforme PIIS"

Compte 2010	14.654.984,86
Compte 2011	15.798.855,71
Compte 2012	16.306.765,42
Compte 2013	17.001.593,91
Compte 2014	18.090.856,07
Compte 2015	18.130.798,73
Compte 2016	19.169.374,88
Compte 2017	21.435.259,08
Budget initial 2018	20.497.335,00
Budget modif. 2018	21.260.960,00
Budget initial 2019	20.784.639,75



0090		Evolution de l'intervention communale				152.240
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	763.215	0	0	763.215,30	
2019	0	600.985	0	0	600.985,00	
EVOLUTION	0	-162.230	0	0	-162.230,30	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	1.540	0	40.000	0	41.540,00
2019	0	1.550	0	30.000	0	31.550,00
EVOLUTION	0	10	0	-10.000	0	-9.990,00

0290		Evolution de l'intervention communale				-116.848,01
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	718.262	0	0	718.262,00	
2019	0	835.110	0	0	835.110,01	
EVOLUTION	0	116.848	0	0	116.848,01	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	0	0	0	0	0,00
2019	0	29.900	0	0	25.100	55.000,00
EVOLUTION	0	29.900	0	0	25.100	55.000,00

1230		Evolution de l'intervention communale				194.477,59
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	82.680	719.620	0	650	802.950,00	
2019	76.370	733.320	0	32.200	841.890,00	
EVOLUTION	-6.310	13.700	0	31.550	38.940,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	6.680.477	720.350	0	38.089	0	7.438.915,78
2019	6.818.075	720.695	0	25.993	107.570	7.672.333,37
EVOLUTION	137.599	345	0	-12.096	107.570	233.417,59

1290		Evolution de l'intervention communale				-6.615,13
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	205.500	0	500	0	206.000,00	
2019	203.000	0	0	0	203.000,00	
EVOLUTION	-2.500	0	-500	0	-3.000,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	62.000	0	7.355	0	69.355,48
2019	0	55.100	0	4.640	0	59.740,35
EVOLUTION	0	-6.900	0	-2.715	0	-9.615,13

1310		Evolution de l'intervention communale				44.905,00
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	41.000,00	245.000,00	0,00	0,00	286.000,00	
2019	27.500,00	245.000,00	0,00	0,00	272.500,00	
EVOLUTION	-13.500	0	0	0	-13.500,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	197.200	0	31.395	0	0	228.595,00
2019	230.000	0	30.000	0	0	260.000,00
EVOLUTION	32.800	0	-1.395	0	0	31.405,00

6990		Evolution de l'intervention communale				9.000
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	9.380	0	0	0	9.380,00	
2019	380	0	0	0	380,00	
EVOLUTION	-9.000	0	0	0	-9.000,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	0	0	0	0	0,00
2019	0	0	0	0	0	0,00
EVOLUTION	0	0	0	0	0	0,00

8015		Evolution de l'intervention communale				-522
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	41.000	0	0	41.000,00	
2019	0	42.000	0	0	42.000,00	
EVOLUTION	0	1.000	0	0	1.000,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	46.932	0	3.000	0	0	49.931,50
2019	47.410	0	3.000	0	0	50.410,00
EVOLUTION	479	0	0	0	0	478,50

8090		Evolution de l'intervention communale				1.755
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	0	0	0	0,00	
2019	0	0	0	0	0,00	
EVOLUTION	0	0	0	0	0,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	31.435	12.505	0	0	0	43.940,00
2019	31.435	14.260	0	0	0	45.695,00
EVOLUTION	0	1.755	0	0	0	1.755,00

8320		Evolution de l'intervention communale				67.303,25
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	38.870	14.673.155	0	0	14.712.025,00	
2019	39.140	14.896.710	0	0	14.935.850,00	
EVOLUTION	270	223.555	0	0	223.825,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	1.934.708	46.850	18.044.360	0	0	20.025.918,00
2019	1.896.980	61.350	18.358.716	0	0	20.317.046,25
EVOLUTION	-37.728	14.500	314.356	0	0	291.128,25

832040		Evolution de l'intervention communale				0,00
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	39.335	0	0	39.335,00	
2019	0	40.789	0	0	40.788,50	
EVOLUTION	0	1.454	0	0	1.453,50	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	0	39.335	0	0	39.335,00
2019	0	0	40.789	0	0	40.788,50
EVOLUTION	0	0	1.454	0	0	1.453,50

832041		Evolution de l'intervention communale				0,00
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	26.223	0	0	26.223,00	
2019	0	40.790	0	0	40.790,00	
EVOLUTION	0	14.567	0	0	14.567,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	0	26.223	0	0	26.223,00
2019	0	0	40.790	0	0	40.790,00
EVOLUTION	0	0	14.567	0	0	14.567,00

832050		Evolution de l'intervention communale				300,00
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	53.000	0	0	53.000,00	
2019	0	52.000	0	0	52.000,00	
EVOLUTION	0	-1.000	0	0	-1.000,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	0	38.600	0	0	38.600,00
2019	0	0	37.900	0	0	37.900,00
EVOLUTION	0	0	-700	0	0	-700,00

83208		Evolution de l'intervention communale				17.111,00
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	330.245	0	0	330.245,00	
2019	0	300.000	0	0	300.000,00	
EVOLUTION	0	-30.245	0	0	-30.245,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	317.259	0	50.000	0	0	367.259,00
2019	294.025	100	60.000	0	0	354.125,00
EVOLUTION	-23.234	100	10.000	0	0	-13.134,00

83411		Evolution de l'intervention communale				216.442,06
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	2.389.765	2.868.310	0	0	5.258.075,00	
2019	2.082.110	2.795.210	0	0	4.877.320,00	
EVOLUTION	-307.655	-73.100	0	0	-380.755,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	4.735.485	1.243.500	67.000	4.989	0	6.050.973,73
2019	4.487.725	1.134.370	67.000	3.941	193.625	5.886.660,79
EVOLUTION	-247.760	-109.130	0	-1.048	193.625	-164.312,94

83413		Evolution de l'intervention communale				248.213
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	1.804.300	2.211.035	0	0	4.015.335,00	
2019	1.791.910	2.361.735	0	0	4.153.645,00	
EVOLUTION	-12.390	150.700	0	0	138.310,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	3.144.963	1.344.800	45.000	5.836	0	4.540.598,95
2019	3.300.245	1.361.300	45.000	5.437	215.140	4.927.122,09
EVOLUTION	155.283	16.500	0	-399	215.140	386.523,14

8351		Evolution de l'intervention communale				-29.754,30
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	13.420	1.511.728	0	0	1.525.147,85	
2019	14.825	1.611.333	0	0	1.626.157,73	
EVOLUTION	1.405	99.605	0	0	101.009,88	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	1.464.594	338.550	35.800	9.237	0	1.848.180,08
2019	1.466.345	337.300	33.000	7.491	75.300	1.919.435,66
EVOLUTION	1.752	-1.250	-2.800	-1.746	75.300	71.255,58

8360		Evolution de l'intervention communale				310
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	27.750	11.400	0	0	39.150	
2019	28.635	11.400	0	0	40.035	
EVOLUTION	885	0	0	0	885	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	141.015	11.480	0	0	0	152.494,50
2019	143.095	10.305	0	290	0	153.689,93
EVOLUTION	2.081	-1.175	0	290	0	1.195,43

83601.		Evolution de l'intervention communale				0
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	607.630	0	0	607.630,00	
2019	0	530.395	0	0	530.395,00	
EVOLUTION	0	-77.235	0	0	-77.235,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	234.875	289.085	23.400	0	60.270	607.630,00
2019	255.725	259.220	9.000	0	6.450	530.395,00
EVOLUTION	20.850	-29.865	-14.400	0	-53.820	-77.235,00

8441		Evolution de l'intervention communale				349.420
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	90.000	311.625	0	0	401.625,00	
2019	170.345	635.325	0	0	805.670,00	
EVOLUTION	80.345	323.700	0	0	404.045,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	859.950	44.250	0	0	0	904.200,00
2019	1.623.565	34.100	0	0	0	1.657.665,00
EVOLUTION	763.615	-10.150	0	0	0	753.465,00

8442		Evolution de l'intervention communale				39.252
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	90.050	342.400	0	0	432.450,00	
2019	99.930	328.395	0	0	428.325,00	
EVOLUTION	9.880	-14.005	0	0	-4.125,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	384.449	59.335	0	4.888	0	448.671,47
2019	426.085	53.635	0	4.078	0	483.798,42
EVOLUTION	41.637	-5.700	0	-810	0	35.126,95

8443		Evolution de l'intervention communale				-56.228
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	110.000	188.630	0	0	298.630,00	
2019	194.400	190.500	0	0	384.900,00	
EVOLUTION	84.400	1.870	0	0	86.270,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	376.028	15.095	0	0	0	391.123,00
2019	407.050	14.115	0	0	0	421.165,00
EVOLUTION	31.022	-980	0	0	0	30.042,00

8448		Evolution de l'intervention communale				47.918
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	156.600	599.000	0	0	755.600,00	
2019	98.720	589.065	0	0	687.785,00	
EVOLUTION	-57.880	-9.935	0	0	-67.815,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	887.688	21.420	0	0	0	909.107,50
2019	869.615	19.595	0	0	0	889.210,00
EVOLUTION	-18.073	-1.825	0	0	0	-19.897,50

84492		Evolution de l'intervention communale				-1.048.074
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	1.075.150	390.535	0	0	1.465.685,00	
2019	936.495	461.984	0	656.175	2.054.653,50	
EVOLUTION	-138.655	71.449	0	656.175	588.968,50	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	2.892.902	97.450	0	650	0	2.991.001,34
2019	2.448.255	83.230	0	411	0	2.531.895,88
EVOLUTION	-444.647	-14.220	0	-239	0	-459.105,46

844921		Evolution de l'intervention communale				-1.970
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	120.265	219.455	0	0	339.720,00	
2019	122.870	216.435	0	0	339.305,00	
EVOLUTION	2.605	-3.020	0	0	-415,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	355.360	2.300	0	0	0	357.660,00
2019	353.325	1.950	0	0	0	355.275,00
EVOLUTION	-2.035	-350	0	0	0	-2.385,00

844929		Evolution de l'intervention communale				-80.210
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	16.500	140.719	0	0	157.219,40	
2019	16.535	141.050	0	0	157.585,00	
EVOLUTION	35	331	0	0	365,60	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	971.769	7.450	0	0	0	979.219,00
2019	895.965	3.410	0	0	0	899.375,00
EVOLUTION	-75.804	-4.040	0	0	0	-79.844,00

84494		Evolution de l'intervention communale				61.527
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	32.020	28.685	0	0	60.705,00	
2019	42.580	43.500	0	0	86.080,00	
EVOLUTION	10.560	14.815	0	0	25.375,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	279.557	107.590	0	37	0	387.183,93
2019	312.525	96.985	0	36	64.540	474.085,97
EVOLUTION	32.968	-10.605	0	-1	64.540	86.902,04

84496		Evolution de l'intervention communale				52.515
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	2.170	360.000	0	0	362.170,00	
2019	0	358.227	0	0	358.226,93	
EVOLUTION	-2.170	-1.773	0	0	-3.943,07	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	535.239	13.075	67.700	0	0	616.013,50
2019	602.880	11.705	50.000	0	0	664.585,00
EVOLUTION	67.642	-1.370	-17.700	0	0	48.571,50

87113		Evolution de l'intervention communale				87.549
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	50.500	0	0	50.500,00	
2019	0	38.380	0	0	38.380,00	
EVOLUTION	0	-12.120	0	0	-12.120,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	66.107	19.425	0	0	0	85.531,50
2019	141.035	19.925	0	0	0	160.960,00
EVOLUTION	74.929	500	0	0	0	75.428,50

87114		Evolution de l'intervention communale				-66.132
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	0	725	0	0	725,00	
2019	0	0	0	0	0,00	
EVOLUTION	0	-725	0	0	-725,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	66.107	750	0	0	0	66.856,50
2019	0	0	0	0	0	0,00
EVOLUTION	-66.107	-750	0	0	0	-66.856,50

9220		Evolution de l'intervention communale				400
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	36.500	0	0	0	36.500,00	
2019	43.100	0	0	0	43.100,00	
EVOLUTION	6.600	0	0	0	6.600,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	12.700	28.000	0	0	40.700,00
2019	0	11.700	36.000	0	0	47.700,00
EVOLUTION	0	-1.000	8.000	0	0	7.000,00

92201		Evolution de l'intervention communale				0
RECETTES						
	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FIN.	FCT. INT.	TOTAL	
2018	5.500	0	0	0	5.500,00	
2019	7.220	0	0	0	7.220,00	
EVOLUTION	1.720	0	0	0	1.720,00	
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	2.200	0	0	3.300	5.500,00
2019	0	1.100	0	0	6.120	7.220,00
EVOLUTION	0	-1.100	0	0	2.820	1.720,00

9240		Evolution de l'intervention communale				0
DEPENSES						
	PERSONNEL	FONCTIONN.	REDISTRIB.	CHG.FIN.	FCT. INT.	TOTAL
2018	0	100	0	0	0	100,00
2019	0	100	0	0	0	100,00
EVOLUTION	0	0	0	0	0	0,00

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EVOLUTION
SERVICE EXPLOITATION	-15.952.355,21	-16.191.640,54	-239.285,33
SERVICE INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
RESULTAT REPORTE			0,00
DOTATION COMMUNALE	15.952.355,21	16.191.640,54	239.285,33



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

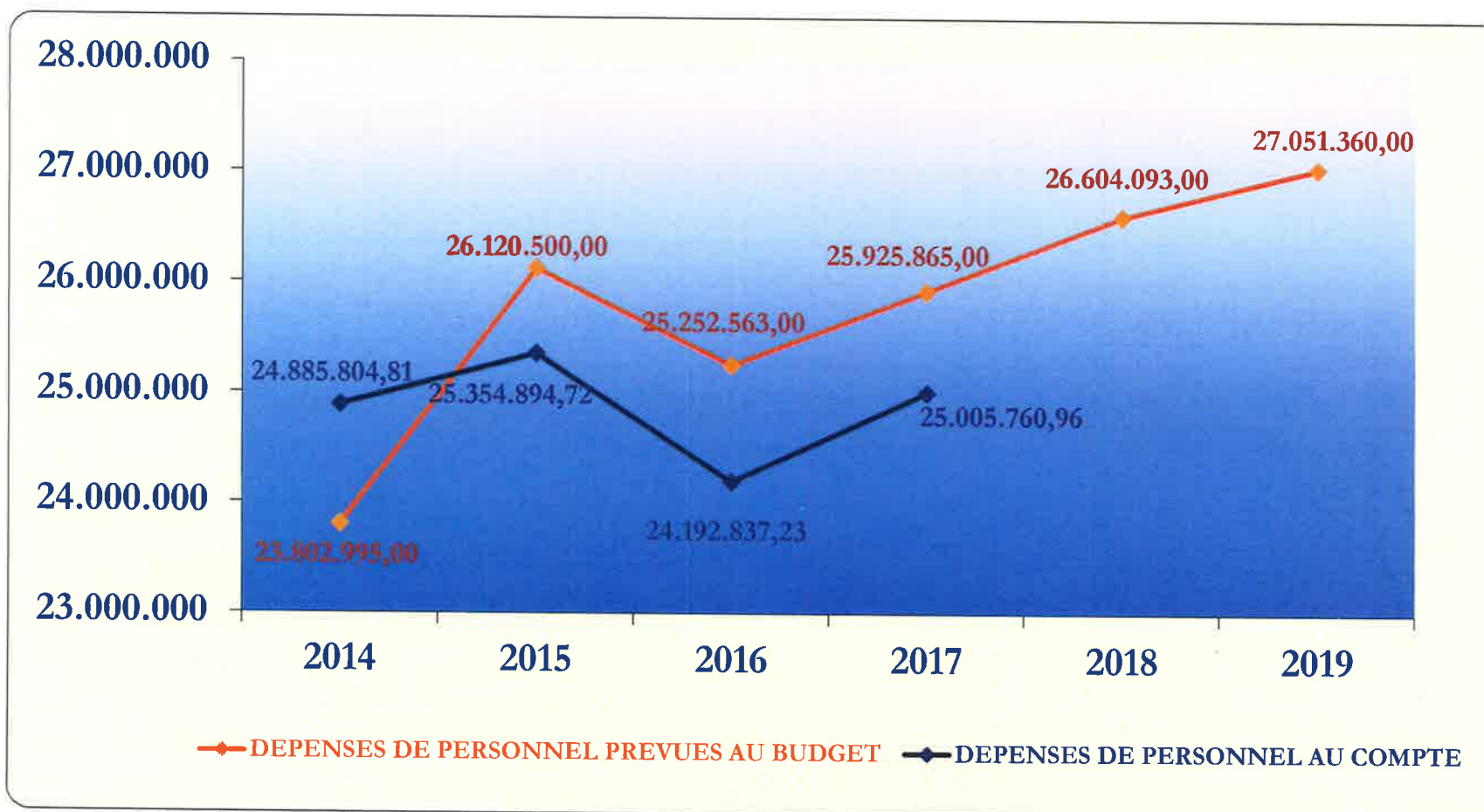
CHAPITRE 5

CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BUDGET INITIAL	23.802.995,00	26.120.500,00	25.252.563,00	25.925.865,00	26.604.093,00	27.051.360,00
COMPTE	24.885.804,81	25.354.894,72	24.192.837,23	25.005.760,96		

+ 1,68 %

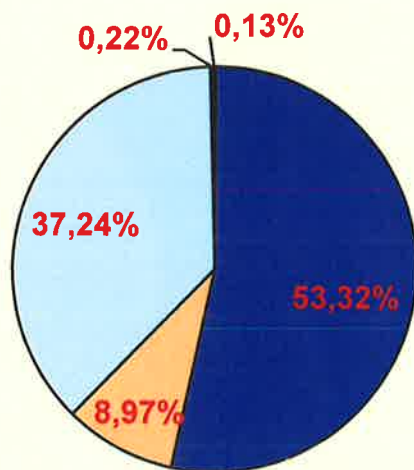


Les charges de personnel augmentent de 447.267,00 € et s'expliquent :

- L'indexation des salaires au 1/10/2018 et par l'augmentation barémique automatique
- La fusion des services d'aides à domicile au 1/01/2019 et le transfert de 15 agents communaux au sein du CPAS
- Par la diminution des engagements prévus dans le cadre de l'art. 60
- Par la réduction de 4 équivalents temps plein au H.B suite à la fermeture d'un étage dans le cadre de la fusion des maisons de repos
- Par la régularisation des fonctions supérieures BH6 aux deux infirmières chef du domaine du Neckersgat et par le transfert d'un agent RH.
- Par la création d'un poste d'adjoint au responsable technique à l'Administration centrale
- Par l'engagement fin 2018 de deux agents supplémentaires au service de la Recette et d'un agent au service du patrimoine

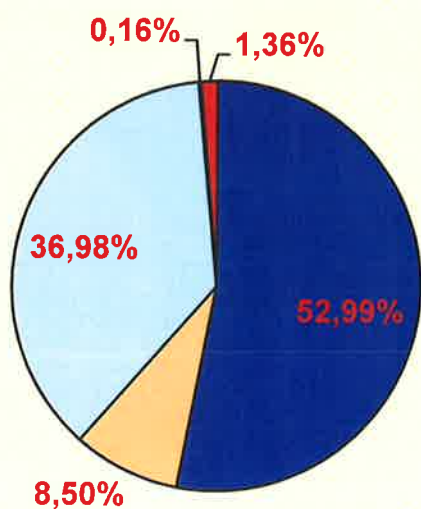
Au budget 2018 26.604.093 € , soit 53,32% du budget de l'exercice
 Au budget 2019 27.051.360 € , soit 52,99% du budget de l'exercice

2018



- Personnel
- Fonctionnement
- Redistribution
- Charges financières
- Facturation int

2019



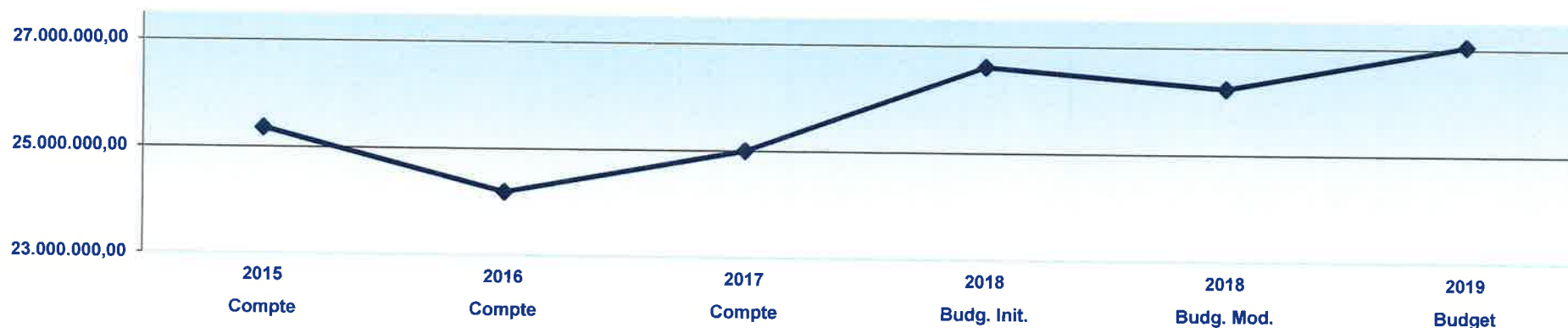
- Personnel
- Fonctionnement
- Redistribution
- Charges financières
- Facturation int

Evolution des dépenses en personnel

FONCTIONS	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budg. Init. 2018	Budg. Mod. 2018	Budget 2019
1230 Administration générale	5.945.115,67	6.320.884,61	6.502.740,07	6.680.476,50	6.493.781,50	6.818.075,00
1310 Services généraux	1.791.798,45	252.644,10	400.648,78	197.200,00	197.200,00	230.000,00
8015 Fonds d'Energie	44.396,11	44.693,56	45.876,79	46.931,50	47.331,50	47.410,00
8090 Services de consultation et d'information	33.951,21	32.889,72	24.534,82	31.435,00	31.435,00	31.435,00
8320 Aide sociale	2.059.775,73	2.056.808,63	2.095.496,69	2.251.967,00	2.246.592,00	2.191.005,00
83411 Home Brugmann B.H.	4.560.656,62	4.591.024,23	4.607.221,30	4.735.484,50	4.661.309,50	4.487.725,00
83413 Domaine du Neckersgat	3.033.121,64	2.972.356,97	2.998.561,59	3.144.962,50	3.164.837,50	3.300.245,00
8351 Etabl. pour enfants et jeunes gens	1.406.927,90	1.422.059,05	1.440.544,14	1.464.593,50	1.439.640,50	1.466.345,00
8360 Maisons d'accueil	103.987,43	114.720,57	118.482,62	141.014,50	144.214,50	143.095,00
83601. Initiatives locales d'accueil 1, 2, 3, ...	139.579,33	179.901,03	221.758,83	234.875,00	221.965,00	255.725,00
8441 Aides familiales et seniors	679.558,64	756.559,22	791.620,25	859.950,00	800.905,00	1.623.565,00
8442 Crèches, pouponnières	284.238,04	322.048,50	333.548,24	384.448,50	375.368,50	426.085,00
8443 Garde d'enfants à domicile	352.284,51	325.174,02	306.206,07	376.028,00	333.178,00	407.050,00
8448 Service de nettoyage	682.988,86	722.166,50	775.755,46	887.687,50	776.817,50	869.615,00
84492 Service de réinsertion professionnelle	2.699.136,16	2.500.343,27	2.203.787,03	2.892.901,50	2.964.986,50	2.448.255,00
844921 Réinsertion professionnelle (Economie sociale)	409.472,79	312.091,73	311.308,20	355.360,00	355.360,00	353.325,00
844929 Réinsertion professionnelle (Conv.Actiris + FSE)	451.364,52	408.144,12	860.040,07	971.769,00	885.419,00	895.965,00
84494 Magasins	167.577,59	315.310,96	310.416,08	279.557,00	298.507,00	312.525,00
84496 Médiation de dettes	384.161,60	418.514,64	524.884,63	535.238,50	659.988,50	602.880,00
87113 Centre médical 3	65.105,55	62.165,55	66.164,65	66.106,50	126.656,50	141.035,00
87114 Centre médical 4	59.696,37	62.336,25	66.164,65	66.106,50	4.691,50	0,00
Totaux dépenses	25.354.894,72	24.192.837,23	25.005.760,96	26.604.093,00	26.230.185,00	27.051.360,00

65

Evolution des dépenses en personnel





**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 6

COÛT DE LA GESTION INFORMATIQUE

Les frais de la gestion informatique du CPAS se retrouvent aux articles suivants :

Article 1040/12300/11 : Frais de gestion et de fonctionnement par l'informatique

Article 1040/74200/55 : Achat de matériel informatique.

<u>BUDGET</u>	<u>1040/12300/11</u>	<u>1040/74200/55</u>
2009	132.230 €	153.300 €
2010	137.441 €	165.800 €
2011	137.745 €	134.500 €
2012	136.255 €	161.750 €
2013	132.250 €	157.000 €
2014	139.910 €	141.680 €
2015	153.165 €	134.680 €
2016	168.955 €	174.000 €
2017	170.615 €	173.000 €
2018	167.075 €	180.000 €
2019	164.645 €	205.000 €

Pour l'année 2019, le service informatique va procéder à :

- Le remplacement du central téléphonique pour la téléphonie fixe,
- Le remplacement du serveur Plan Catastrophe : élaboration du cahier de charges et attribution du marché,
- Le remplacement du serveur de messagerie Exchange : élaboration du cahier de charges et attribution du marché,
- L'acquisition d'un logiciel de connexion à distance pour les dépannages sur sites,
- La préparation d'un cahier de charges – accord cadre pour l'acquisition de petits matériels informatiques,
- La mise en place d'un système de ticketing pour le service technique,
- La mise en place d'un logiciel pour la Médiation de dettes et la cellule Energie,
- La suite et l'amélioration continue du module RTF du logiciel NH Social,
- La suite de l'informatisation du logiciel NH Social – notifications et procès-verbaux de comités,
- L'adaptation continue du logiciel NH Social concernant les états de frais – état des balances,
- La mise en place continue des normes européennes du GDPR,
- La migration du système d'exploitation du serveur Linux (serveur dédié aux logiciels social, comptabilité et recette),
- La mise en conformité du réseau informatique permettant l'utilisation des VLANs (pour la téléphonie VOIP),
- La mise-à-jour des annexes du plan catastrophe,
- La mise-à-jour du plan de routage VMS,
- L'upgrade du réseau Explore à la Cité de l'enfance et à l'Administration centrale,
- L'amélioration du backup à distance,
- L'installation de nouveaux PCs et imprimantes,
- Le développement et/ou améliorations de petites applications internes,

Nous poursuivrons également la mise en conformité des diverses procédures – mises en place dans le cadre de la sécurité de l'information – afin de se conformer au mieux aux normes de sécurité de la Banque Carrefour Sécurité Sociale.



**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

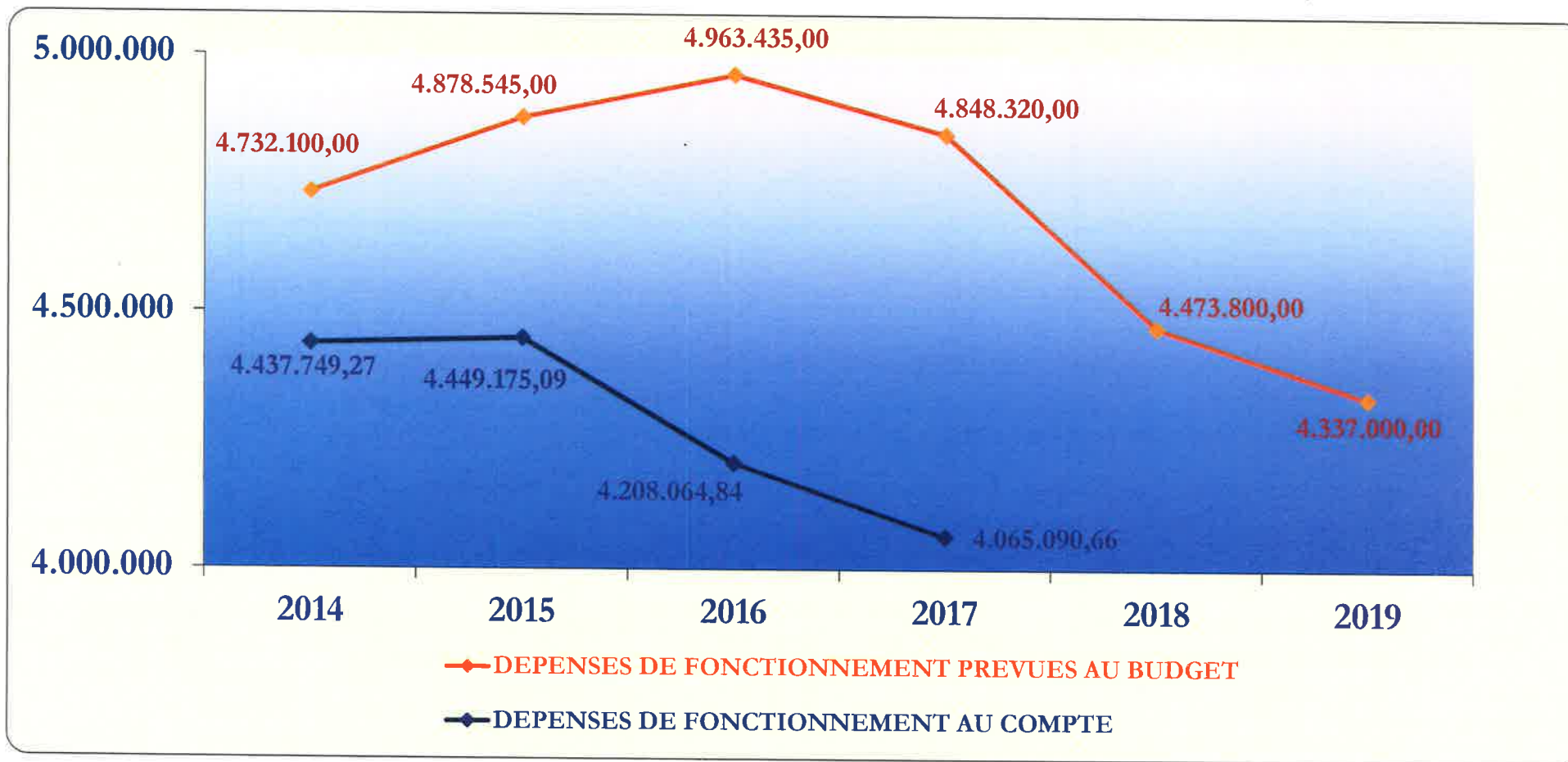
CHAPITRE 7

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BUDGET INITIAL	4.732.100,00	4.878.545,00	4.963.435,00	4.848.320,00	4.473.800,00	4.337.000,00
COMPTE	4.437.749,27	4.449.175,09	4.208.064,84	4.065.090,66		

-3,06 %





**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

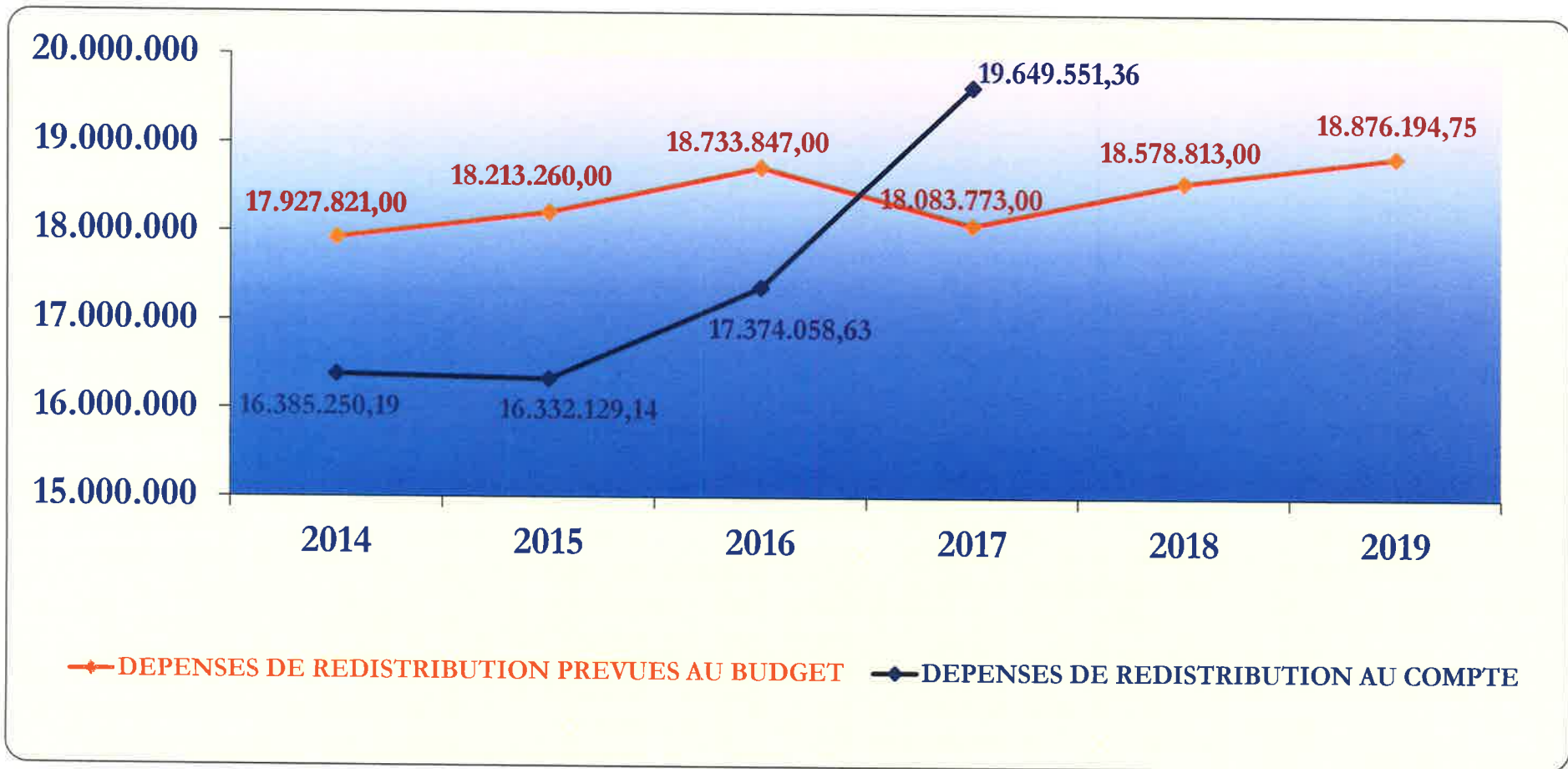
CHAPITRE 8

DEPENSES DE REDISTRIBUTION

EVOLUTION DES DEPENSES DE REDISTRIBUTION

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BUDGET INITIAL	17.927.821,00	18.213.260,00	18.733.847,00	18.083.773,00	18.578.813,00	18.876.194,75
COMPTE	16.385.250,19	16.332.129,14	17.374.058,63	19.649.551,36		

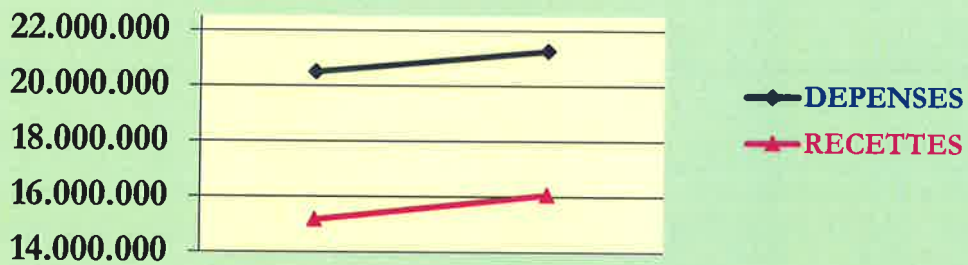
+ 1,6 %



EVOLUTION DU BUDGET SOCIAL 2018

	BUDGET INITIAL	BUDGET FINAL	EVOLUTION %
DEPENSES	20.497.335,00	21.260.960,00	3,73%
RECETTES	15.160.828,00	16.057.933,00	5,92%

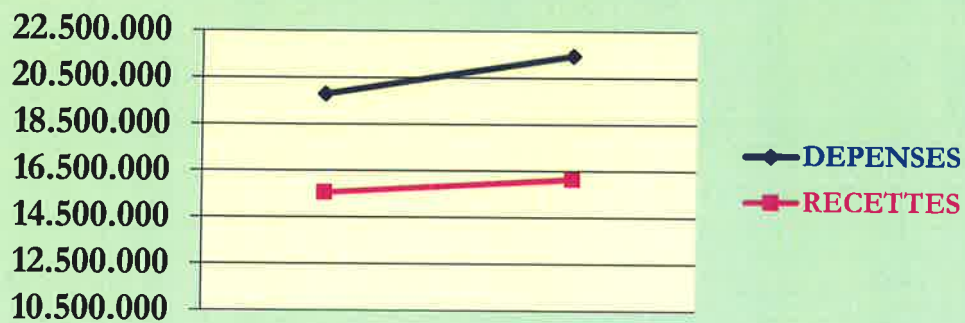
EVOLUTION BUDGET INITIAL - BUDGET FINAL



EVOLUTION DU BUDGET SOCIAL 2017

	BUDGET INITIAL	COMPTE	EVOLUTION %
DEPENSES	19.778.058,00	21.435.239,08	8,38%
RECETTES	15.534.106,75	16.129.068,73	3,83%

EVOLUTION BUDGET INITIAL - COMPTE



Les dépenses de redistribution représentent globalement 36,98% du budget 2019 contre 37,24% en 2018 (budget initial). Elles sont en augmentation de 297.381,75 € (+/- 1,6 %) par rapport au budget initial 2018.

Les dépenses du revenu d'intégration sociale (allocations directes) aux articles 8320/33310/05 – 8320/33320/05 – 8320/33330/05 – 8320/33340/05 (loi du 26/05/2002) augmentent de 1.174.700,00 €, nos crédits de remise à l'emploi prévus aux articles 8320/33350/05 – 8320/33490/21 (loi du 26/05/2002) diminuent de 238.600,00 €, les dépenses de l'aide sociale en espèces augmentent de 45.000,00 €, les dépenses pour les frais d'hospitalisation diminuent de 30.000,00 €, les dépenses pour les frais d'hébergement de personnes âgées en maisons de repos privées diminuent de 100.000,00 €, les dépenses pour l'intervention comme centre secourant aux articles 8320/33410/21 - 8320/33420/21 - 8320/33430/21 diminuent de 461.500,00 €, le montants des remboursements d'indus au pouvoir central aux articles 8320/-465x0/0x augmentent de 8.206,25 €, les dépenses pour l'intervention dans les frais d'encadrement en vertu d'une convention de mise au travail dans le cadre de l'article 61 de la loi organique du 8.7.1976 diminuent de 30.000,00 €.



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

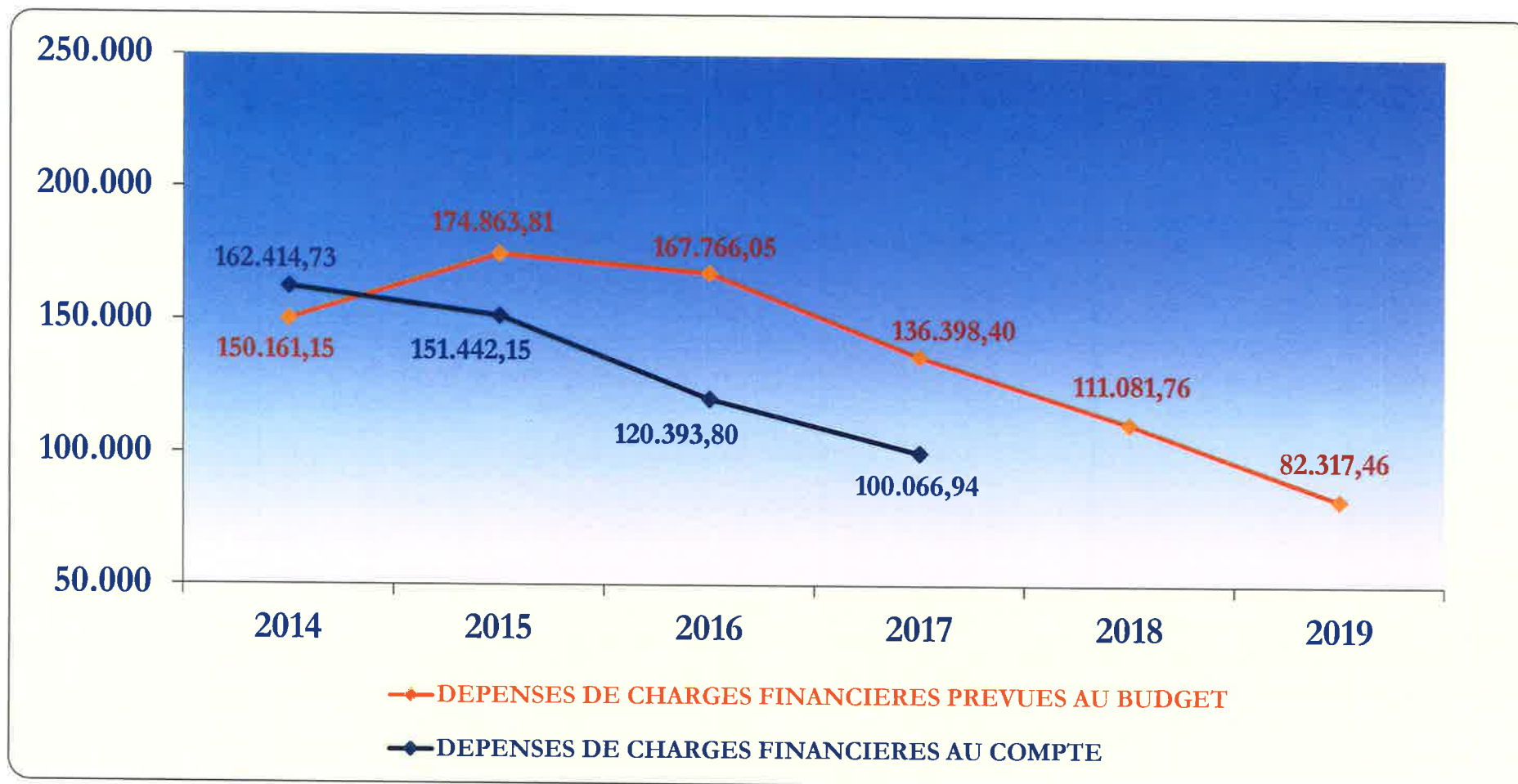
CHAPITRE 9

EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES

EVOLUTION DES DEPENSES DE CHARGES FINANCIERES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BUDGET INITIAL	150.161,15	174.863,81	167.766,05	136.398,40	111.081,76	82.317,46
COMPTE	162.414,73	151.442,15	120.393,80	100.066,94		

-25,89 %





**CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 10

ANALYSE PAR GROUPE ECONOMIQUE

En recettes d'exploitation : Budget 2018 - 2019

Prestations : - **353.075,00 €**

1230	- 6.310	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 8.625 16100/26 Remb. frais adm. chèques ALE : + 2.275
1290	- 2.500	16100/06 Récup. frais de poursuites et procéd. : - 2.500
1310	-13.500	-11500/09 Interv. Péc.pers. infirmier, ... : - 3.000 -11500/17 Interv. Péc.pers. Art.60 : - 10.500
6990	- 9.000	16300/02 Location de terrains agricoles : - 9.000
83411	- 307.655	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 4.105 16100/01 Récup. Prest.adm. : - 1.050 16100/04 récupération de services divers : - 10.000 16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 350.000 16200/01 Int du CPAS : + 15.000 16200/02 Int. d' autres C.P.A.S. : + 45.000 16300/01 location bâtiment : - 2.500
83413	- 12.390	16100/04 récupération de services divers : + 110 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 7.500 16200/01 Int du CPAS : - 20.000 16200/02 Int autres CPAS : - 5.000 16300/01 location bâtiment : + 5.000
8351	+ 1.405	16100/04 récupération de services divers : - 800 16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 250 16100/27 Bourses d'études : + 2.415
8441	+ 80.345	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 455 16100/01 Récup. Prest.adm. : - 10.000 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 90.800
8442	+ 9.880	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : + 1.540 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 8.340
8443	+ 84.400	-11100/15 Récup. Traitement (sine) : + 71.400 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 13.000
8448	- 57.880	-11100/15 Récup. Traitement (sine) : - 27.490 -11300/15 Récup. Exonération ONSS : - 30.340
84492	-138.655	-11300/17 Cot. patr ONSSAPL Art60 : - 135.835 16100/01 Récup. Prest.adm. : - 3.625
844921	+ 2.605	-11300/17 Cot. patr ONSSAPL Art60

84494	+ 10.560	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL pers. ACS : + 6.775 16100/04 récupération de services divers : + 3.700
84496	- 2.170	16100/28 Interv.débiteurs dans frais de médiation des dettes
9220	+ 6.600	16100/16 Intervention loc.ds charges : + 2.000 16200/01 Int du CPAS : + 600 16300/01 location bâtiment : + 4.000
92201	+ 1.720	16100/16 Intervention loc.ds charges : + 100 16300/01 location bâtiment : + 1.620

Transferts

: + 634.204,12 €

0090	+ 77.055,03	38000/03 Participations bénévoles : - 181.274,80 48500/01 contrib. spécifique (subs région): + 19.044,50 48600/01 Dotation de la commune : + 239.285,33
0290	+ 116.848,01	46600/01 F.S.A.S. : + 66.848,01 46600/02 Subvention Agenda 21 : + 50.000
1230	+ 13.700	38000/01 Indemnités pour petits dommages : + 5.000 46500/06 Subside A.C.S. : - 11.300 46500/15 Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 20.000
8015	+ 1.000	38000/07 Interv du secteur gaz-électricité
8290	- 14.000	-33300/.. Avances

8320	+ 223.555	-33300/01	Octroi de l'aide sociale en espèces : + 4.100
		-333.0/05	Récupération de R.I. : - 64.350
		-33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : - 2.000
		-33400/03	Frais de trsp pers. Aidées : - 2.000
		-33400/04	Frais d'hospitalisation : - 30.000
		-33400/11	Frais héberg. Maison repos : - 300.000
		-33430/21	Récupération d'EQ. R.I. : - 26.950
		-33490/21	Récupération d'EQ. R.I. : + 28.750
		38000/01	Indemnités pour petits dommages : - 5.000
		46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr. : + 3.980
		46500/15	Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 30.000
		46510/05	Remb PV DIS : + 911.000
		46520/03	Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33420/21 : - 90.000
		46530/03	Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33430/21 : - 369.500
		46540/05	Remb PV DIS : + 412.200
46550/05	Remb PV DIS (art 60): - 186.110		
46583/01	Interv.frais d'encadrement - QP P.C. - dépenses 8320/33383/01 : - 24.000		
46590/03	Remb PV EQDIS (art 60): - 52.490		
47600/01	Interv INAMI prest. méd : - 8.000		
832041	+ 15.567	46500/02	Interv pouv publ faveur de l'enfance
83208	- 30.245	46530/05	Subvention du pouvoir central majorée de 10% - Revenu d'intégration
83411	- 73.100	38000/01	Indemnités pour petits dommages : + 1.000
		38000/08	Ristournes sur prestations médicales : - 3.000
		38000/10	Ristournes sur pres. paramédicales : - 2.000
		47600/01	Interv INAMI prest. méd : - 7.000
		47600/02	Interv. forfait. INAMI MR : - 60.000
47600/04	Interv INAMI prest. paraméd : - 2.000		
83413	+ 150.700	38000/08	Ristournes sur prestations médicales : - 1.000
		38000/10	Ristournes sur pres. paramédicales : - 2.000
		47600/01	Interv INAMI prest. méd : - 4.000
		47600/02	Interv. forfait. INAMI MR : + 158.700
		47600/04	Interv INAMI prest. paraméd : - 1.000
8351	+ 99.604,88	-33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : - 16.800
		38000/01	Indemnités pour petits dommage : - 2.000
		46500/09	Interv. Pouv.Centr : + 118.417
		47600/01	Interv INAMI prest. méd : - 2.000
		47600/04	Interv INAMI prest. paraméd : + 2.000
83601.	- 77.235	48500/04	Remb. frais d'expl. en vertu de convention

8441	+ 323.700	46500/06 46500/13	Subside A.C.S. : + 5.700 Autre contrib spéc du pouv. Centr. : + 318.000
8442	- 14.005	46500/02 46500/09	Interv pouv publ faveur de l'enfance : - 48.305 Interv. Pouv.Centr : + 34.300
8443	+ 1.870	46500/02	Intervention du pouv. Centr.
8448	- 9.935	46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr.
84492	+ 71.448,50	46500/07 46500/15 46560/05	Intervention du pouvoir central dans la promotion de l'aide sociale : + 60.000 Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 30.000 Autres types de subv. du P.C. concernant des initiatives d'insertion prof. : - 18.551,50
844921	- 3.020	46560/05 46590/03	Autres types de subv. du P.C. concernant des initiatives d'insertion prof. : - 2.355 Remb PV EQDIS (art 60): - 665
84494	+ 14.815	38000/07 46500/06	Interv du secteur gaz-électricité : + 9.115 Subside A.C.S. : + 5.700
84496	- 1.773,07	38000/07 46500/13	Interv du secteur gaz-électricité : - 24.250 Autre contrib spéc du pouv. Centr. : + 22.476,93
87113	- 12.120	38000/08 47600/01	Ristournes sur prestations médicales : - 1.720 Interv. INAMI prest méd : - 10.400
87114	- 725	38000/08 47600/01	Ristournes sur prestations médicales : - 350 Interv. INAMI prest méd : - 375

En dépenses d'exploitation : Budget 2018 - 2019

Personnel : + **447.267,00 €**

1230	+ 137.598,50	11100/10	Jetons présence membres du Conseil : + 16.000
		11.../02	Personnel auxiliaire : - 26.074
		11.../03	Personnel d'entretien : - 29.507,50
		11.../05	Personnel administratif : + 218.554,50
		11.../13	Personnel social : + 6.555,50
		11.../18	Personnel ACS : - 48.580
1310	+ 32.800	11.../11	Personnel en disponibilité : - 40.200
		11500/17	Int. Péc. art.60, . 7, : - 17.000
		11600/01	Pensions à charge du C.P.A..S. : + 90.000
8320	- 37.728	11.../05	Personnel administratif : - 52.044,50
		11.../13	Personnel social : + 11.984,00
		11.../18	Personnel ACS : + 2.644
83208	- 23.234	11.../13	Personnel social
83411	- 247.759	11.../02	Personnel auxiliaire : + 4.060,50
		11.../03	Personnel d'entretien : + 20.856
		11.../05	Personnel administratif : - 2.268,50
		11.../06	Personnel de buanderie : + 4.597,50
		11.../07	Personnel alimentation : - 21.741,50
		11.../09	Personnel soignant : - 192.550
		11.../13	Personnel social : - 34.879,50
		11.../18	Personnel ACS : - 25.834
83413	+ 155.282,50	11.../02	Personnel auxiliaire : + 9.442
		11.../05	Personnel administratif : + 29.553
		11.../09	Personnel soignant : + 112.115,50
		11.../13	Personnel social : + 2.473,50
		11.../18	Personnel ACS : + 1.728,50
8351	+ 1.751,50	11.../03	Personnel d'entretien : - 10.244
		11.../05	Personnel administratif : + 8.154
		11.../14	Personnel éducatif : + 3.231,50
		11.../18	Personnel ACS : + 310
8360	+ 2.080,50	11.../13	Personnel social : + 1.103,50
		11.../18	Personnel ACS : + 823,50
83601.	+ 20.850	11.../05	Personnel administratif : - 3.050
		11.../13	Personnel social : + 23.900

8441	+ 763.615	11.../05 11.../13 11.../15 11.../18	Personnel administratif : + 743,50 Personnel social : + 160.218,50 Personnel spécifique : + 605.574,50 Personnel ACS : - 2.921,50
8442	+ 41.636,50	11.../13 11.../14 11.../18	Personnel social : + 9.867 Personnel éducatif : + 23.299 Personnel ACS : + 8.377
8443	+ 31.022	11.../13 11.../15	Personnel social : - 14.183 Personnel spécifique : + 45.205
8448	- 18.072,50	11.../13 11.../15	Personnel social : + 6.293 Personnel spécifique : - 24.349,50
84492	- 444.646,5	11.../14 11.../17 11.../18	Personnel éducatif : + 2.731 Personnel art 60 : - 450.129,50 Personnel ACS : + 2.752
844921	- 2.035	11.../17	Personnel art 60
844929	- 75.804	11.../05 11.../13 11.../18	Personnel administratif : - 34.539,50 Personnel social : - 39.136,50 Personnel ACS : - 2.128
84494	+ 32.968	11.../02 11.../05 11.../18	Personnel auxiliaire : + 30.845,50 Personnel administratif : - 36.363 Personnel ACS : + 38.485
84496	+ 67.641,50	11.../02 11.../13	Personnel auxiliaire : + 2.413,50 Personnel social : + 65.228
87113	+ 74.928,50	11.../09	Personnel soignant
87114	- 66.106,50	11.../09	Personnel soignant

Fonctionnement

: -

136.800,00 €

0290	+ 29.900	12200/01 Honor. expertises et droits d'auteur : + 18.000 12400/05 Activités éducatives et organ. Loisirs : + 11.900
1230	+ 345	12100/01 Frais de déplacement : - 900 12200/03 Hon. études et trav. Serv. exploitation : + 10.000 12200/06 Honoraires (administratifs) : + 9.000 12300/02 Frais de bureau : - 2.000 12300/10 Frais d'organisation d'examens : - 7.500 12300/11 Frais informatique : - 2.430 12300/14 Achat, ...petit matériel et mobilier adm. : + 500 12400/21 Ach, loc de vêtements travail personnel : + 1.500 12500/01 Frais de chauffage : - 2.000 12500/02 Frais d'entretien bât. : + 1.000 12500/06 Frais d'éclairage : - 6.000 12500/07 Frais de consommation d'eau : - 1.000 12300/01 Frais de réceptions et de représentation : + 1.600
1290	- 6.900	12200/01 Honor. expertises et droits d'auteur : - 500 12500/01 Frais de chauffage : - 2.500 12900/01 Précompte immo. : - 4.000
8090	+ 1.755	12200/08 Honoraires du conseiller juridique : + 230 12300/09 Formations : + 1.525
8320	+ 14.500	12300/09 Formations : + 15.000 12700/01 Frais de carburant des véhicules : + 500 12700/02 Frais d'exploitation des véhicules : - 1.000
83411	- 109.130	12200/04 Honoraires du coiffeur : - 1.500 12200/05 Honoraires de la pédicure : - 5.000 12200/07 Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 10.000 12200/10 Honoraires paramédicaux : - 5.000 12300/02 Frais de bureau : + 1.320 12400/05 Activités éducatives et organ. Loisirs : - 10.000 12400/07 Argent de poche et petits cadeaux : - 1.300 12400/09 Fêtes et cérémonies : - 2.000 12400/12 frais de blanchissage : - 5.000 12400/13 Nourriture : - 20.000 12400/23 Achat,... ptt mat et mob entretien : - 2.000 12400/24 Achat,... ptt mat et mob chauff. : + 7.500 12400/25 Achat,... ptt mat. et mob. buanderie : - 1.000 12400/27 Achat outil, mat.et mob. médical,... : - 7.000 12400/29 Produits pharmaceutiques : - 15.000 12500/01 Frais de chauffage : - 15.000 12500/02 Frais d'entretien bât. : - 5.000 12500/06 Frais d'éclairage : - 5.000 12500/07 Frais de consommation d'eau : - 5.000 12500/09 Produits d'entretien pour la cuisine : - 1.500

83413	+ 16.500	12200/04	Honoraires du coiffeur : - 4.000
		12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 10.000
		12200/10	Honoraires paramédicaux : - 5.000
		12300/03	Entr & location mob & mach bureau : + 3.000
		12300/09	Formations : + 2.000
		12400/11	Achat de repas préparés : + 10.000
		12400/12	Frais de blanchissage : + 28.000
		12400/27	Achat outil, mat.et mob. médical,... : - 10.000
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 4.000
		12500/02	Frais d'entretien bât. : + 9.700
		12500/07	Frais de consommation d'eau : - 5.000

8351	- 1.250	12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 2.000
		12300/02	Frais de bureau : + 2.500
		12400/07	Argent de poche et petits cadeaux : - 1.000
		12400/13	Nourriture : - 5.000
		12400/22	Frais de scolarité : - 1.000
		12400/23	Achat,... ptt mat et mob entretien : + 900
		12400/30	Frais de vacances des enfants hébergés : + 2.000
		12700/02	Frais d'exploitation des véhicules : + 1.500

83601.	- 29.865	12.../..	Fr. fonctionnement Initiatives locales d'accueil
---------------	----------	----------	--

8441	- 10.150	12100/01	Frais de déplacement : + 6.500
		12200/01	Indem. et hon. expertises : - 20.000
		12400/04	Assurances : R.C., vol, mobilier, etc. : + 2.000

8442	- 5.700	12300/02	Frais de bureau : - 1.500
		12300/09	Formations : - 800
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 500
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 500
		12500/01	Frais de chauffage : - 500
		12500/06	Frais d'éclairage : - 500
		12500/10	Frais de sécurité, hygiène et embell. : - 1.000

8443	- 980	12300/02	Frais de bureau : - 1.360
		12400/04	Assurances : R.C., vol, mobilier, etc. : - 1.150
		12400/19	Petits achats de literie, lingerie : + 1.500

8448	- 1.825	12100/01	Frais de déplacement : - 2.000
		12300/09	Formations : + 2.160
		12400/23	Achat,... ptt mat et mob entretien : - 1.855

84492	- 14.220	12100/01	Frais de déplacement : - 1.060
		12300/02	Frais de bureau : - 5.200
		12300/09	Formations : - 1.800
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 5.000
		12400/13	Nourriture : - 2.300
		12500/06	Frais d'éclairage : + 500
		12600/01	Location de locaux ou terrains : + 500

844929	- 4.040	12100/01 12300/09	Frais de déplacement : - 550 Formations : - 3.500
84494	- 10.605	12300/14 12600/01 12700/01 12700/03	Achat, ...petit matériel et mobilier adm. : - 13.775 Location de locaux ou terrains : + 1.300 Frais de carburant des véhicules : + 1.500 Assurance des véhicules : + 1.200
84496	- 1.370	12500/04 12700/02	Protection contre l'incendie : - 500 Frais d'exploitation des véhicules : - 400
87113	+ 500	12200/07 12300/02	Hon. médicaux et pharmaceutiques : + 1.075 Frais de bureau : - 500
87114	- 750	12100/01 12200/07	Frais de déplacement : - 300 Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 225
9220	- 1.000	12500/02	Frais d'entretien bât.
92201	- 1.100	12500/02 12900/01	Frais d'entretien bât. : - 750 Précompte immobilier : - 300

Redistribution

: +

297.381,75 €

1310	- 1.395	43500/04	Contribution pour pensions accordées par d'autres administrations
8290	- 14.000	33300/..	Avances
8320	+ 314.356	-465.0/0. 33300/01 33300/14 333.0/05 33350/05 33383/01 33400/02 33400/03 33400/04 33400/08 33400/09 33400/11 33400/23 33400/24 33400/35 33410/10 33410/21 33420/21 33430/21 33490/21	Remb subv au P.C. : + 8.206,25 Octroi de l'aide sociale en espèces : + 45.000 Compl. aide suite condemn. trib.travail : - 30.000 R.I. : + 1.174.700 DIS Art.60 : - 186.110 Interv.frais encadrement conv. art61 : - 24.000 Cotisations ass.maladie soins de santé : + 5.000 Frais de transport personnes aidées : - 10.000 Frais d'hospitalisation : - 30.000 Fr. héberg enfants en maisons gérées par autres : - 3.500 Interv. dans les frais de personnes dans établissements pour handicapés : - 2.000 Frais d'héberg. de personnes âgées/maisons de repos gérées par autres : - 100.000 Intervention dans les frais médicaux : - 8.000 Interv. dans les frais paramédicaux : - 5.000 Intervention dans le paiement des cautions locatives : - 2.000 pers âgée cpas : - 5.000 Interv. C.S. pour compte du D.S. (art.4,1 et 11, . 1er - Loi du 2.4.1965) : - 2.000 Interv. C.S. en faveur d'indigents sans D.S. (art.4,2 et 11, . 2 - Loi du 2.4.1965) : - 90.000 Interv. C.S., d'étrangers, indigents, sans inscr. dans un registre de pop. (art. 5, 2 et 11, .2 - Loi du 2.4.1965 et AM du 20.5.1983) : - 369.500 Equiv. DIS Art.60 : - 52.490
83204.	+ 16.020	33300/01	Octroi de l'aide sociale en espèces : + 16.020
83208	+ 10.000	-46530/05 33400/37	remb subv. : + 30.000 Défraiements : - 20.000
8351	- 2.800	-46500/09 33400/01 33400/23	Remb. de l'Interv. du Ministère de la Justice dans les frais d'hébergement : - 1.000 Aide sociale en nature : - 3.300 Frais médicaux : + 1.500
83601.	- 14.400	33400/23 33400/24 33400/25	Frais médicaux : - 3.200 Frais paramédicaux : - 3.200 Frais pharmaceutiques : - 8.000
84496	- 17.700	33400/36	Frais d'énergie

Charges financières

:-

28.764,30 €

0090	- 10.000	21400/01	Intérêts débiteurs des comptes courants
1230	- 12.095,91	21100/01	Int. emprunts
1290	- 2.715,13	21100/01	Int. emprunts
83411	- 1.048,44	21100/01	Int. emprunts
83413	- 399,36	21100/01	Int. emprunts
8351	- 1.745,92	21.00/01	Int. emprunts
8442	- 809,55	21100/01	Int. emprunts
84492	- 238,96	21100/01	Int. emprunts
84494	- 0,96	21100/01	Int. emprunts



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 11

ANNEXES

CPAS / OCMW : UCCLE /
UKKELPERSONNEL STATUTAIRE
STATUTAIR PERSONEEL

Situation au / Toestand op : 30/06/2018

Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief			Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") In disponibiiteit (zijn in "Effectief" inbegrepen)		Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
		Unités Aantal personen	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
							Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	34	22	19,6	1	0	16	13,6	6	6	8	8	14	11,6	
A11 bis	1	1	1					1	1	1	1			
A10 bis	1	1	1					1	1	1	1			
A9														
A8														
AH8														
A7	1	1	1							1	1			
A6	2	1	0,8			1	0,8							
A5	8	5	5			3	3	2	2	1	1	4	4	
AH5	1													
A4	8	9	8			7	6	2	2	3	3	6	5	
AH4	1													
A3														
AH3, 1-2-3														
A2, 1-2-3														
AH2, 1-2-3														
A1, 1-2-3	11	4	2,8	1	0	4	2,8			1	1	3	1,8	
AH1, 1-2-3														
NIVEAU B	133	34	29,1	0	0	25	21,3	9	7,8	11	10,8	23	18,3	
BH8	1													
BH7	1													
BH6	4	2	1			2	1					2	1	
BH5		1	1			1	1					1	1	
BH4														
B4	21	15	14			13	12	2	2	5	5	10	9	
BH1, 1-2-3	89,5	10	8,3			5	4,3	5	4	3	2,8	7	5,5	
B1, 1-2-3	16,5	6	4,8			4	3	2	1,8	3	3	3	1,8	
NIVEAU C	114,5	30	26,1	0	0	22	19,6	8	6,5	13	11,25	17	14,85	
C4	10	4	3,8			2	1,8	2	2			4	3,8	
CH2, 1-2-3														
C1, 1-2-3	87	25	21,55			19	17,05	6	4,5	13	11,25	12	10,3	
CH1, 1-2-3	17,5	1	0,75			1	0,75					1	0,75	
NIVEAU D	73,5	10	8,6	0	0	4	3,5	6	5,1	4	3,3	6	5,3	
D4	8	1	1					1	1			1	1	
D 1-3	65,5	9	7,6			4	3,5	5	4,1	4	3,3	5	4,3	
NIVEAU E	80,5	17	15,3	0	0	12	11,3	5	4	11	10,3	6	5	
E4	9	3	3			2	2	1	1	2	2	1	1	
E 1-3	71,5	14	12,3			10	9,3	4	3	9	8,3	5	4	
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	435,5	113	88,7	1	0	79	69,3	34	29,4	47	43,65	66	55,05	

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.

CPAS / OCMW : UCCLE/UKKEL

PERSONNEL CONTRACTUEL
CONTRACTUEEL PERSONEEL

Situation au / Toestand op : 30/06/2018

Fonction Functie	Effectif Effectief						Autres mises au travail Andere tewerkstelling		Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
	ACS GESCO's		Autres contractuels subventionnés Andere gesubsidieerde contractuelen		Contractuels à charge du CPAS Contractuelen ten laste OCMW		Article 60§7 * Artikel 60§7 *		F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	2	0,5	0	0	9	6,9	0	0	8	5,9	3	1,5	5	3,6	6	3,8
A11 bis																
A10 bis																
A9																
A8																
AH8																
A7																
A6																
A5																
AH5					1	1					1	1			1	1
A4																
AH4					1	1							1	1		
A3									1	1						
AH3, 1-2-3																
A2, 1-2-3																
AH2, 1-2-3																
A1, 1-2-3	2	0,5			7	4,9			7	4,9	2	0,5	4	2,6	5	2,8
AH1, 1-2-3																
NIVEAU B	8	7,8	36	28,5	71	57,75	0	0	86	67,95	29	26,1	55	43,35	60	50,7
BH8					2	2			2	2					2	2
BH7																
BH6					3	3			3	3			1	1	2	2
BH5																
BH4																
B4					3	3			2	2	1	1	1	1	2	2
BH1, 1-2-3	8	7,8	29	21,9	62	48,75			73	55,15	26	23,3	47	35,55	52	42,9
B1, 1-2-3			7	6,6	1	1			6	5,8	2	1,8	6	5,8	2	1,8
NIVEAU C	7	6,1	8	8	80	59,29	0	0	74	55,09	21	18,3	60	45,59	35	27,8
C4	1	1			2	1			1	0	2	2			3	2
CH2, 1-2-3																
C1, 1-2-3	6	5,1	8	8	59	46,44			58	45,24	15	14,3	47	37,24	26	22,3
CH1, 1-2-3					19	11,85			15	9,85	4	2	13	8,35	6	3,5
NIVEAU D	5	4,29	10	8,8	53	44,46	0	0	50	40,8	18	16,75	37	31,95	31	26,6
D4					4	3,8			4	3,8					4	3,8
D 1-3	5	4,29	10	8,8	49	40,66			46	37	18	16,75	37	31,95	27	21,8
NIVEAU E	8	8	2	1	73	69,83	57	57	95	82,03	45	43,8	123	112,4	17	13,43
E4					1	1			1	1					1	1
E 1-3	8	8	2	1	72	58,83	57	57	94	81,03	45	43,8	123	112,4	16	12,43
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	30	26,69	66	46,3	286	228,23	57	57	313	251,77	116	106,45	280	236,89	149	121,33

* Mis au travail au sein du CPAS / Tewerkgesteld binnen het OCMW

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.

CPAS: UCCLÉ

	2015					2016					2017				
	Crédit budgétaire	Engagements	Paiements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Paiements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Paiements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements
Exploitation	50.045.833,81	46.287.841,10	43.406.779,89	86,73%	93,78%	49.951.866,33	45.895.354,50	43.651.484,21	87,39%	95,11%	49.363.233,40	48.820.469,92	45.653.564,32	92,48%	93,51%
Dépenses personnel	26.169.125,00	25.354.894,72	25.346.433,98	96,86%	99,97%	25.251.853,00	24.192.837,23	24.193.439,51	95,81%	100,00%	25.860.000,00	25.005.760,96	24.991.148,22	96,64%	99,94%
Dépenses fonctionnement	4.969.900,00	4.449.175,09	3.348.438,97	67,37%	75,26%	4.987.700,00	4.208.064,84	3.442.203,11	69,01%	81,80%	4.738.895,50	4.065.090,66	3.397.191,40	71,69%	83,57%
Dépenses redistribution	18.731.945,00	16.332.129,14	14.579.707,59	77,83%	89,27%	19.544.547,28	17.374.058,63	15.916.420,44	81,44%	91,61%	18.621.875,50	19.649.551,36	17.184.379,11	92,28%	87,45%
Dépenses exploitation charges financières	174.863,81	151.442,15	132.199,35	75,60%	87,29%	167.766,05	120.393,80	99.421,15	59,26%	82,58%	142.462,40	100.066,94	80.845,59	56,75%	80,79%
Investissement	20.250.013,65	1.057.438,12	632.195,22	3,12%	59,79%	21.802.530,42	3.884.330,12	2.970.193,50	13,62%	76,47%	19.604.360,00	1.277.793,25	733.208,40	3,74%	57,38%
Dépenses contribution	0,00	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	0,00	-	-
Dépenses investissement dépenses	19.667.220,00	479.661,28	71.084,41	0,36%	14,82%	21.185.650,00	3.269.784,54	2.437.062,27	11,50%	74,53%	18.968.900,00	596.169,20	134.287,54	0,71%	22,53%
Dépenses dette	582.793,65	577.776,84	561.110,81	96,28%	97,12%	616.880,42	614.545,58	533.131,23	86,42%	86,75%	635.460,00	681.624,05	598.920,86	94,25%	87,87%

	2015			2016			2017		
	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire
Exploitation	50.212.156,68	47.912.734,21	95,42%	50.820.912,37	47.727.995,18	93,91%	49.377.363,40	49.811.595,52	100,88%
Recettes exploitation prestations	6.234.515,00	5.891.292,91	94,49%	6.141.988,00	5.657.615,59	92,11%	6.279.353,00	6.070.791,45	96,68%
Recettes exploitation transferts	43.973.641,68	42.019.489,83	95,56%	44.674.924,37	42.069.927,51	94,17%	43.094.010,40	43.740.682,77	101,50%
Recettes exploitation produits financiers	4.000,00	1.951,47	48,79%	4.000,00	452,08	11,30%	4.000,00	121,30	3,03%
Investissements	20.334.726,62	1.149.790,01	5,65%	22.648.812,90	4.828.799,38	21,32%	18.963.883,74	592.572,37	3,12%
Recettes interventions	5.606.606,62	4.806,62	0,09%	5.489.912,90	187.112,90	3,41%	5.326.983,74	4.448,89	0,08%
Recettes aliénations	674.000,00	674.000,00	100,00%	2.683.250,00	2.683.250,00	100,00%	0,00	0,00	-
Recettes financement	14.054.120,00	470.983,39	3,35%	14.475.650,00	1.958.436,48	13,53%	13.636.900,00	588.122,48	4,31%

Les montants portent sur les crédits de l'exercice propre et les crédits reportés des exercices antérieurs
Crédit budgétaire = au budget modifié

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

CPAS : UCCLE

SEC 2010 : Tableau prévisionnel en matière de dépenses d'investissement de la rubrique économique "investissements"

	Code écon	A		B		C		D		E		F		G
		Exercices antérieurs		Exercice en cours		Prévision Budget		Total paiem						
		N-1 (solde eng)	N-1 (paiem prev)	N (engag prev)	N (paiem prev)	Budget (=CT 91)	N+1 (paiem)	B+D+F						
Investissements en location financement et droit similaires	70-													0
Frais d'établissement, immobilisations incorporelles, achat de terrains et de bâtiments	71-	2334,87	2334,87	13153,12	13153,12	3791500	3791500							3806987,99
Frais d'établissement et de restructuration	711-													0
Immobilisations incorporelles	712-	2334,87	2334,87	13153,12	13153,12	2021500	2021500							2036987,99
Achat de terrains non bâtis	713-													0
Achat de terrains bâtis	714-													0
Achats de bâtiments	715-					1770000	1770000							1770000
Constructions, reconstructions, agrandissements, aménagements, transformations, renovations, maintenance	72-	9706,17	9706,17	83440,66	83440,66	18415000	18415000							18508146,83
Aménagement des terrains	721-	7877,19	7877,19			10000	10000							17877,19
Construction, grosses réparations et transformations de bâtiments	722-	0	0	15939,1	15939,1	18255000	18255000							18270939,1
Maintenance des bâtiments	723-	1828,98	1828,98	67501,56	67501,56	150000	150000							219330,54
Travaux de voirie et d'infrastructure	73-	0	0	0	0	0	0							0
Travaux d'infrastructure	731-													0
Plantations et aménagements sur les terrains d'infrastructure	73200-													0
Achats de biens mobiliers durables	74-	3093,13	3093,13	227312,52	227312,52	427000	427000							657405,65
Achat de mobilier	741-					34000	34000							34000
Achat de matériel	742-	3093,13	3093,13	206821,15	206821,15	301000	301000							510914,28
Achat de matériel roulant	743-			20491,37	20491,37	92000	92000							112491,37
Achat de cheptel	744-													0
Achat de bois sur pied	746-													0
Achat d'œuvres d'art	749-													0
Autres		0	0	0	0	0	0							0
														0
														0
TOTAL		15134,17	15134,17	323906,3	323906,3	22633500	22633500							22972540,47

Colonne A : montant prévisionnel au 31.12.18 des crédits reportés du compte 2017 (lous exercices confondus) et qui ne seront pas imputés en 2018.

Colonne B : montant des paiements prévus lors de l'exercice budgétaire 2019 et portant sur le montant prévisionnel des engagements des exercices antérieurs restant ouverts au 31.12.18.

Colonne C : montant prévisionnel au 31.12.18 des engagements 2018 qui ne seront pas payés à la clôture de l'exercice.

Colonne D : Montant des paiements prévus lors de l'exercice 2019 et portant sur le montant prévisionnel des crédits engagés lors de l'exercice en cours et non clôturés au 31.12.18.

Colonne E : prévision budgétaire de l'exercice 2019

Colonne F : prévisions de paiements des articles budgétaires 2019 qui seront engagés lors de ce même exercice.

Colonne G : il s'agit du montant total des paiements prévues en 2019 quelque soit l'exercice d'origine des engagements ou, en d'autres termes, du total des colonnes B, D et F.

CPAS:

Présentation SEC du budget 2019

Service exploitation	2019	en €
Recettes		50352342,21
60	Prestations	5996065
61	Transferts	44356277,21
62	Produits financiers	0
Dépenses		50346872,21
70	Personnel	27051360
71	Fonctionnement	4337000
72	Redistribution	18876194,75
7X	Charges financières	82317,46
Solde exploitation	A	5470
Service investissement	2019	en €
Recettes		7637039,17
80	Interventions	7637039,17
81	Aliénations	0
Dépenses		22972540,47
90	Contributions	0
91(cf. tableau imputations)	Investissements	22972540,47
Solde investissement	B	-15335501,3
Solde SEC	A+B	-15330031,3

Service exploitation

Prévisions de droits constatés nets

Dépenses - Prévisions de paiements des dépenses selon l'analyse effectuée dans l'annexe B3

Service investissement

Recettes d'interventions - Code totalisateur 80

Ce montant sera adapté en fonction des hypothèses de réalisation du programme d'investissement 2019 et des différents projets

Le montant repris sous le code totalisateur 91 est le résultat final de la colonne G du tableau de paiements

Veillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

		Rekening 2017	Gewijzigde begroting 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
EXPLOITATION						
60 - Prestations		6.070.791,45	6.159.155,00	5.996.065,00	6.224.117,07	6.461.505,98
61 - Transferts		28.024.076,65	28.135.579,55	28.164.636,67	29.023.294,14	29.947.842,82
62 - Produits Financiers		121,30	500,00	0,00	0,00	0,00
70 - Personnel		25.005.760,96	26.230.185,00	27.051.360,00	27.965.882,38	28.773.021,56
71 - Fonctionnement		4.065.090,66	4.510.360,00	4.337.000,00	4.270.740,00	4.343.342,58
72 - Redistribution		19.649.551,36	19.363.313,00	18.876.194,75	19.442.480,59	20.025.755,01
7X - Charges financières		100.066,94	141.081,76	82.317,46	78.201,59	74.291,51
INVESTISSEMENTS						
80 - Intervention		4.449,89	5.859.000,02	7.637.039,17	0,00	0,00
81 - Aliénations		0,00	665.000,00	0,00	0,00	0,00
82 - Financement		588.122,48	13.893.270,00	14.983.157,00	0,00	0,00
90 - Contributions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 - Investissements		596.169,20	19.747.700,00	22.633.500,00	0,00	0,00
92 - Dette		681.624,05	1.105.810,82	595.793,99	0,00	0,00
67 - Solde prélèvements	exploitation	-3.787,85	-393.037,76	0,00	0,00	0,00
87 - Solde prélèvements	investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66-76 - Résultat		-15.414.489,25	-16.778.983,77	-16.795.268,36	-16.509.893,35	-16.807.061,87

EXPLOITATION	Codes économiques	Compte 2017	Budget modifié 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
Recettes d'exploitation		34.094.989,40	34.295.234,55	34.160.701,67	35.247.411,21	36.409.348,79
60 - Prestations		6.070.791,45	6.159.155,00	5.996.065,00	6.224.117,07	6.461.505,98
Remboursement Personnel et fonctionnement	(-111 à -119 et -12)	1.098.870,35	1.275.750,00	1.234.415,00	1.330.071,64	1.419.478,29
Prestations	161 à 164	4.971.921,10	4.883.405,00	4.761.650,00	4.894.045,43	5.042.027,69
61 - Transferts (hors dotations)		28.024.076,65	28.135.579,55	28.164.636,67	29.023.294,14	29.947.842,82
Gaz et électricité	38000/07	445.294,92	455.585,00	440.450,00	440.450,00	440.450,00
ISP	84492x/465	574.879,47	652.129,40	660.888,50	680.715,16	701.136,61
Intervention PC ACS	46500/06	270.400,00	279.250,00	285.050,00	285.050,00	285.050,00
Intervention PC revenu d'intégration	46510/05	5.696.392,92	4.904.250,00	5.815.250,00	5.989.707,50	6.169.398,73
Intervention PC revenu d'intégration majoré PHS (Fonction 83208)	46530/05	376.971,50	330.245,00	300.000,00	309.000,00	318.270,00
Intervention PC revenu d'intégration 100%	46540/05	2.805.431,56	2.664.300,00	2.825.500,00	2.910.265,00	2.997.572,95
Intervention PC - initiatives d'insertion professionnelle	46550/05	1.519.533,48	1.639.570,00	1.453.460,00	1.497.063,80	1.541.975,71
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33420/21	46520/03	338.889,74	480.000,00	390.000,00	401.700,00	413.751,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33430/21	46530/03	1.069.734,43	1.350.000,00	980.500,00	1.009.915,00	1.040.212,45
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33470/21	46570/03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33480/21	46580/03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33490/21	46590/03	179.798,16	462.440,00	409.950,00	422.248,50	434.915,96
Autres interventions du Pouvoir central	465	3.413.423,52	3.049.842,80	3.547.305,43	3.709.851,54	3.918.266,41
Interventions INAMI	476	4.201.494,03	4.276.875,00	4.304.800,00	4.433.944,00	4.566.962,32
F.S.A.S. (Fonds spécial de l'aide sociale)	46600/01	635.131,25	718.262,00	785.110,01	852.260,18	921.206,38
Retenues pensions sur traitements	38000/04	248.320,19	245.000,00	245.000,00	252.350,00	259.920,50
Remboursements par les bénéficiaires	(-333 et -334)	3.451.841,25	3.411.415,00	2.509.350,00	2.584.630,50	2.662.169,42
Autres recettes de transferts (solde 61)		2.796.540,23	3.216.415,35	3.212.022,73	3.244.142,96	3.276.584,39
62 - Produits Financiers		121,30	500,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts Crédateurs	261-264-266	121,30	500,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers (solde 62)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses d'exploitation		48.820.469,92	50.244.939,76	50.346.872,21	51.757.304,56	53.216.410,66
70 - Personnel		25.005.760,96	26.230.185,00	27.051.360,00	27.965.882,38	28.773.021,56
Traitements et salaires	111	16.890.637,62	17.613.140,00	18.294.160,00	18.936.123,76	19.490.663,18
<i>dont art. 60§7</i>	11100-17	1.106.379,57	1.385.925,00	1.156.120,00	1.194.572,55	1.225.833,32
<i>dont contractuels subsidiés</i>	11100-18	937.568,72	903.030,00	976.365,00	1.008.838,90	1.035.239,21
<i>dont contractuels subsidiés spécifiques</i>	11100-19	26.820,32	28.300,00	27.270,00	28.177,00	28.914,36
Allocations sociales	112	1.355.426,74	1.405.952,00	1.384.885,00	1.412.582,70	1.449.548,58
Cotisations patronales à l'ONSS APL	113	4.641.700,17	5.104.610,00	5.177.885,00	5.375.101,46	5.547.762,49
Cotisations pensions	11400 et 11401	1.484.274,38	1.450.180,00	1.467.260,00	1.500.361,07	1.523.924,02
Avantages sociaux	115	226.529,37	385.703,00	367.925,00	375.283,50	385.104,29
Pensions et prépensions à charges	116	169.290,00	0,00	90.000,00	91.800,00	94.202,31
Assurances	117	157.767,68	170.955,00	182.645,00	186.297,90	191.173,13
Service social et Service médical	118 et 119	80.135,00	99.645,00	86.600,00	88.332,00	90.643,56
71 - Fonctionnement		4.065.090,66	4.510.360,00	4.337.000,00	4.270.740,00	4.343.342,58
Remboursement de frais	121	79.762,41	40.430,00	41.220,00	42.044,40	42.759,15
Honoraires	122	330.202,06	419.275,00	372.055,00	379.496,10	385.947,53
Fonctionnement administratif	123	804.553,86	898.660,00	883.155,00	849.818,10	864.265,01
Fonctionnement technique	124	1.854.054,42	2.042.475,00	1.944.580,00	1.881.471,60	1.913.456,62
Fonctionnement des bâtiments	125	767.935,89	909.730,00	867.935,00	885.293,70	900.343,69
Loyers	126	154.950,39	109.525,00	139.600,00	142.392,00	144.812,66
Frais de fonctionnement des véhicules	127	35.931,33	47.525,00	50.005,00	51.005,10	51.872,19
Frais de gestion et impôts	128 et 129	37.700,30	42.740,00	38.450,00	39.219,00	39.885,72
72 - Redistribution		19.649.551,36	19.363.313,00	18.876.194,75	19.442.480,59	20.025.765,01
Aide sociale en espèce	33300/01	290.672,78	290.558,00	331.578,50	341.525,86	351.771,63
Revenu d'intégration subventionné à 55%-70%	33310/05	8.763.681,42	7.545.000,00	8.307.500,00	8.556.725,00	8.813.426,75
Revenu d'intégration majoré (en principe ne plus l'utiliser, cf. fiche technique PIIS)	33330/05	28.328,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenu d'intégration 100%	33340/05	2.805.431,56	2.664.300,00	2.825.500,00	2.910.265,00	2.997.572,95
Initiatives d'insertion prof. Subv. à 100%	33350/05	1.519.533,48	1.639.570,00	1.453.460,00	1.497.063,80	1.541.975,71
Frais médicaux	33400/23	67.104,02	80.000,00	79.500,00	81.885,00	84.341,55
Frais d'hospitalisation	33400/04	119.486,60	95.000,00	81.000,00	83.430,00	85.932,90
Frais pharmaceutiques	33400/25	139.983,09	140.000,00	143.000,00	147.290,00	151.708,70
Frais d'hébergement personnes âgées	33400/11et 33410/10	1.371.009,94	1.715.000,00	1.575.000,00	1.622.250,00	1.670.917,50
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'indigents sans domicile de secours	33420/21	338.889,74	480.000,00	390.000,00	401.700,00	413.751,00
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'étrangers, indigents, sans inscription dans un registre de population	33430/21	1.069.734,43	1.350.000,00	980.500,00	1.009.915,00	1.040.212,45
Intervention comme centre secourant remboursable par le PC en faveur d'étrangers indigents, inscrits en registre d'attente ne résidant pas dans la commune du centre secourant	33470/21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Activation de l'aide sociale financière dans le cadre d'un programme de transition professionnelle	33480/21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention comme centre secourant complémentaire à l'activation de l'aide sociale remboursable par le PC à 100 % en faveur d'étrangers indigents, inscrits au registre de la population qui, en raison de leur nationalité, ne bénéficient pas du Minimax	33490/21	179.798,16	462.440,00	409.950,00	422.248,50	434.915,96
Remboursements au pouvoir central	(-465)	1.909.079,77	1.670.000,00	1.218.206,25	1.254.752,44	1.292.395,01
Autres dépenses de redistribution (solde 72)		1.046.817,92	1.231.445,00	1.081.000,00	1.113.430,00	1.146.832,90
7X - Charges financières		100.066,94	141.081,76	78.317,46	74.291,59	74.291,51
Intérêts des emprunts	211-212-213	83.871,52	101.081,76	52.317,46	49.701,59	47.216,51
Intérêts débiteurs	214-215-216	16.195,42	40.000,00	30.000,00	28.500,00	27.075,00
Autres charges financières (solde 7X)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements exploitation		-3.787,85	-393.037,76	0,00	0,00	0,00
Recettes		121.742,16	2.650,00	5.470,00	5.580,00	5.690,00
Dépenses		125.530,01	395.687,76	5.470,00	5.580,00	5.690,00

INVESTISSEMENTS	Codes économiques	Compte 2017	Budget modifié 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
Recettes d'investissements		592.572,37	20.417.270,02	22.620.196,17	0,00	0,00
80 - Intervention		4.449,89	5.859.000,02	7.637.039,17	0,00	0,00
Subsides PC pour la création, la rénovation et la transformation de bâtiments	663-664-665-683-684-685	4.449,89	5.859.000,02	7.637.039,17		
Autres interventions (solde 80)		0,00	0,00	0,00		
81 - Aliénations		0,00	665.000,00	0,00	0,00	0,00
Vente	76-77	0,00	665.000,00	0,00		
82 - Financement		588.122,48	13.893.270,00	14.983.157,00	0,00	0,00
Emprunts CPAS, à charge du PC ou d'autres organismes de droit public	961 et 962	588.122,48	13.893.270,00	14.983.157,00		
Remboursement crédits et participations	86-89	0,00	0,00	0,00		
Autres financements (solde 82)		0,00	0,00	0,00		
Dépenses d'investissements		1.277.793,25	20.853.510,82	23.229.293,99	0,00	0,00
90 - Contributions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 - Investissements		596.169,20	19.747.700,00	22.633.500,00	0,00	0,00
Investissements	70-71-72-73-74	596.169,20	19.747.700,00	22.633.500,00		
92 - Dette		681.624,05	1.105.810,82	595.793,99	0,00	0,00
Remboursement des emprunts	911 à 917	681.624,05	1.105.810,82	595.793,99		
Octroi de crédits et participations	81-84	0,00	0,00	0,00		
Autres dettes (solde 92)		0,00	0,00	0,00		
Prélèvements investissements		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0,00	436.240,80	609.097,82		
Dépenses		0,00	436.240,80	609.097,82		
Résultat hors dotations		-15.414.489,25	-16.778.983,77	-16.795.268,36	-16.509.893,35	-16.807.061,87
Dotation de la commune	48600/01	15.716.606,12	16.269.276,21	16.191.640,54	16.515.473,35	16.812.751,87
Dotation de la commune (restructuration Hôpitaux)	48600/02					
Evolution des fonds de réserve						
Fonds de réserve d'exploitation		3.787,85	-395.687,76	5.470,00	5.580,00	5.690,00
Fond de réserve d'investissements			436.240,80	-609.097,82		

8320 Aide sociale	Compte 2017	Budget modifié 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
EXPLOITATION	-5.306.190,35	-5.393.027,00	-5.421.221,25	-5.590.777,46	-5.749.412,27
Recettes	16.129.068,73	15.867.933,00	15.369.428,50	15.830.119,96	16.304.624,33
Prestations	29.630,54	39.260,00	39.140,00	39.922,80	40.721,26
Transferts	16.099.438,19	15.828.673,00	15.330.288,50	15.790.197,16	16.263.903,07
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	21.435.259,08	21.260.960,00	20.790.649,75	21.420.897,42	22.054.036,60
Personnel	2.095.496,69	2.246.592,00	2.191.005,00	2.263.877,83	2.323.121,25
Fonctionnement	41.130,22	46.850,00	61.450,00	62.679,00	63.744,54
Redistribution	19.298.632,17	18.967.518,00	18.538.194,75	19.094.340,59	19.667.170,81
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Interventions					
Aliénations					
Financement					
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissements					
Dette					
SOLDE FONCTION	-5.306.190,35	-5.393.027,00	-5.421.221,25	-5.590.777,46	-5.749.412,27

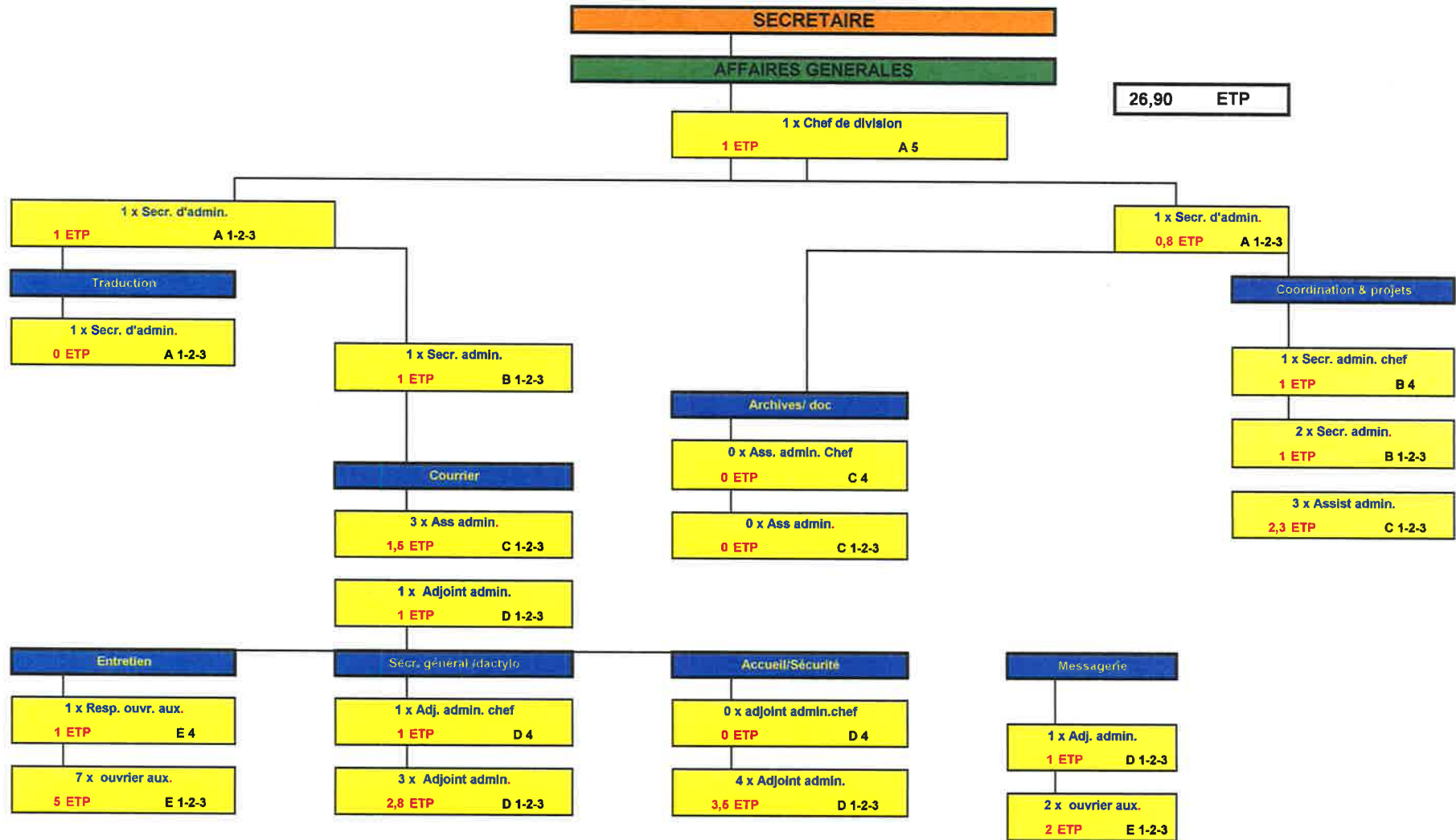
8341 Home Brugmann + Domaine du Neckersgat	Compte 2017	Budget modifié 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
EXPLOITATION	-760.202,04	-1.346.227,68	-1.374.052,88	-1.353.696,52	-1.370.489,07
Recettes	9.311.544,17	9.176.045,00	9.030.965,00	9.263.153,75	9.501.533,36
Prestations	4.232.239,03	4.069.200,00	3.874.020,00	3.951.500,40	4.030.530,41
<i>dont intervention des bénéficiaires ou des pensionnaires (16100-08)</i>	3.631.532,27	3.590.500,00	3.438.000,00	3.506.760,00	3.576.895,20
<i>dont intervention des débiteurs alimentaires (16100-09)</i>	4.323,10	4.500,00	6.500,00	6.630,00	6.762,60
Transferts	5.079.305,14	5.106.845,00	5.156.945,00	5.311.653,35	5.471.002,95
<i>dont subside utilisation (48400/01)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	10.071.746,21	10.522.272,68	10.405.017,88	10.616.850,27	10.872.022,42
Personnel	7.605.782,89	7.826.147,00	7.787.970,00	8.046.997,88	8.257.579,77
Fonctionnement	2.351.428,65	2.573.300,00	2.495.670,00	2.445.583,40	2.487.158,32
Redistribution	102.546,61	112.000,00	112.000,00	115.360,00	118.820,80
Charges financières	11.988,06	10.825,68	9.377,88	8.908,99	8.463,54
INVESTISSEMENTS	-154.023,68	-203.507,26	-174.072,52	0,00	0,00
Recettes	333.483,45	18.174.500,00	18.778.500,00	0,00	0,00
Interventions	2.466,15	5.250.000,00	6.625.000,00		
<i>dont subside utilisation (66300/52)</i>	2.466,15	4.500.000,00	6.625.000,00		
Aliénations	0,00	0,00	0,00		
Financement	331.017,30	12.924.500,00	12.153.500,00		
Dépenses	487.507,13	18.378.007,26	18.952.572,52	0,00	0,00
Investissements	339.064,02	18.220.500,00	18.794.000,00		
Dette	148.443,11	157.507,26	158.572,52		
SOLDE FONCTION	-914.225,72	-1.549.734,94	-1.548.125,40	-1.353.696,52	-1.370.489,07
Nombre de lits agréés	241,00	241,00	241,00	241,00	241,00
Personnel soignant (ETP)	78,29	74,29	70,29	66,29	62,29
Norme ETP (MR / MRS)	48,39	48,39	48,39	48,39	48,39

84492 Réinsertion	Compte 2017	Budget modifié 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
EXPLOITATION	-1.905.945,01	-2.301.450,94	-1.891.177,38	-1.969.806,93	-2.024.032,95
Recettes	1.704.037,80	2.010.124,40	1.895.368,50	1.941.470,56	1.988.740,49
Prestations	948.523,27	1.199.415,00	1.075.900,00	1.097.418,00	1.119.366,36
<i>dont -11***/17 Remboursements</i>	1.792,29	1.150,00	1.585,00	1.616,70	1.649,03
<i>dont 16100/01 Récupérations auprès des organismes</i>	201.710,78	248.100,00	244.475,00	249.364,50	254.351,79
Transferts	755.514,53	810.709,40	819.468,50	844.052,56	869.374,13
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	3.609.982,81	4.311.575,34	3.786.545,88	3.911.277,48	4.012.773,44
Personnel	3.375.135,30	4.205.765,50	3.697.545,00	3.820.525,35	3.920.504,67
Fonctionnement	183.123,80	105.160,00	88.590,00	90.361,80	91.897,95
Redistribution	50.979,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	744,08	649,84	410,88	390,34	370,82
INVESTISSEMENTS	-3.362,26	-3.454,59	-3.617,06	-3.797,91	-3.987,81
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Interventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aliénations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	3.362,26	3.454,59	3.617,06	3.797,91	3.987,81
Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette	3.362,26	3.454,59	3.617,06	3.797,91	3.987,81
SOLDE FONCTION	-1.909.307,27	-2.304.905,53	-1.894.794,44	-1.973.604,84	-2.028.020,76

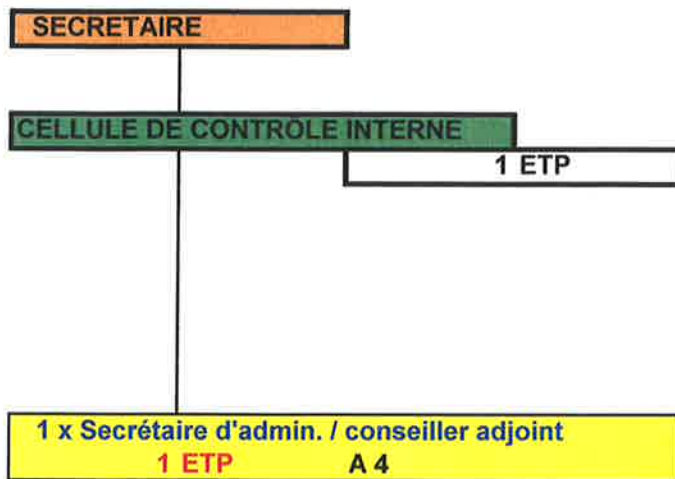
	2018			Plan 2019						Plan 2020						Plan 2021								
	ETP au 31/12/2018			Mouvement du 01/01/19 au 31/12/2019				Résultat ETP au 31/12/2019			Mouvement du 01/01/20 au 31/12/2020			Résultat ETP au 31/12/2020			Mouvement du 01/01/21 au 31/12/2021				Résultat ETP au 31/12/2021			
	Statutaires	Contractuels	Total	Statutaires		Contractuels		Statutaires	Contractuels	Total	Statutaires		Contractuels		Statutaires	Contractuels	Total	Statutaires		Contractuels		Statutaires	Contractuels	Total
				IN	OUT	IN	OUT				IN	OUT	IN	OUT				IN	OUT	IN	OUT			
Niveau A	19,60	9,40	29,00	0,00	1,00	1,00	18,60	10,40	29,00	0,00		0,00		18,60	10,40	29,00	0,00		0,00		18,60	10,40	29,00	
Niveau B	28,90	99,55	128,45	0,00		2,00	28,90	100,55	129,45	0,00		1,00		28,90	101,55	130,45	0,00		0,50	1,00	28,90	101,05	129,95	
Niveau C	25,10	79,90	105,00	0,00		5,00	25,10	84,90	110,00	0,00	2,00	1,50		23,10	86,40	109,50	0,00	1,00	1,00		22,10	87,40	109,50	
Niveau D	10,60	56,05	66,65	0,00		16,50	10,60	69,55	80,15	0,00		0,00		10,60	69,55	80,15	0,00		1,00	1,00	10,60	69,55	80,15	
Niveau E	16,30	66,13	82,43	0,00		1,00	16,30	67,13	83,43	0,00		2,00	2,00	16,30	67,13	83,43	0,00		0,00		16,30	67,13	83,43	
Total ETP	100,50	311,03	411,53	0,00	1,00	25,50	99,50	332,53	432,03	0,00	2,00	4,50	2,00	97,60	335,03	432,63	0,00	1,00	2,50	2,00	98,50	335,63	432,03	
Coût total		22.323.162,76	22.323.162,76		-6.200,00	646.360,00	-89.600,00	6.200,00	23.069.012,76	23.066.212,76		-41.000,00	124.600,00	-46.000,00	47.200,00	23.229.612,76	23.276.812,76		-4.000,00	16.680,00	-14,10	61.200,00	23.246.276,66	23.296.476,56
ETP subsideés	14,00	84,69	98,69	0,00	0,00	0,00	14,00	84,69	98,69	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	84,69	98,69	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	84,69	98,69	
dont ETP subsideés ACS		28,89	28,89				0,00	28,89	28,89					0,00	28,89	28,89					0,00	28,89	28,89	
dont ETP subsideés hors ACS	14,00	55,80	69,80				14,00	55,80	69,80					14,00	55,80	69,80					14,00	55,80	69,80	
Montant du subside	0,00	2.189.629,07	2.189.629,07	0,00	0,00	100,00	14.579,07	0,00	2.189.060,00	2.189.060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.189.060,00	2.189.060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.189.060,00	2.189.060,00	
dont subside ACS		284.950,00	284.950,00			100,00	0,00	285.050,00	285.060,00					0,00	285.050,00	285.060,00					0,00	285.050,00	285.060,00	
dont subside hors ACS		1.914.579,07	1.914.579,07				14.579,07	0,00	1.900.000,00	1.900.000,00					0,00	1.900.000,00	1.900.000,00				0,00	1.900.000,00	1.900.000,00	
Personnel détaché en ETP	1,00		1,00					1,00	0,00	1,00					1,00	0,00	1,00					1,00	0,00	1,00
Coût du personnel détaché	67.684,49		67.684,49					67.684,49	0,00	67.684,49					67.684,49	0,00	67.684,49					67.684,49	0,00	67.684,49

COMMUNE : Uzele

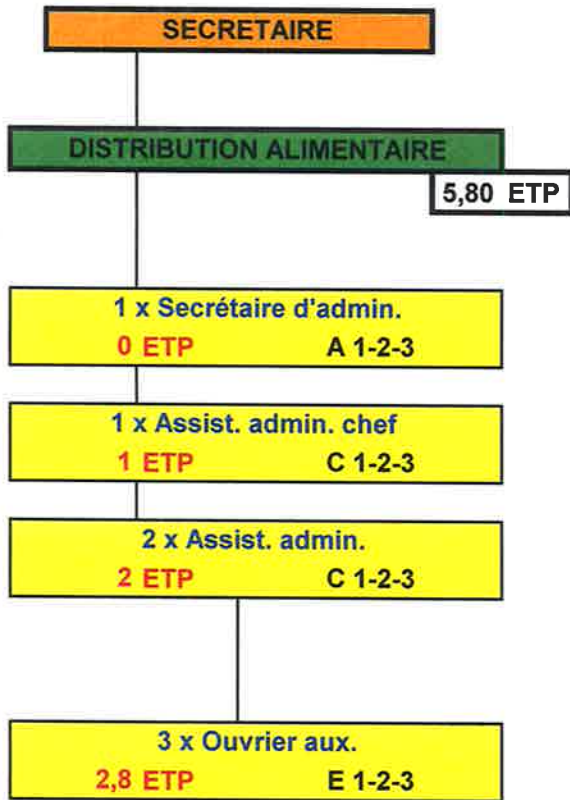
	Compte 2017	Budget modifié 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	
Nombre moyen mensuel d'art. 6057 par an (ETP)	122,25	147,20	129,80	123,80	123,80	
dont art. 6057 "économie sociale"	19,20	18,80	18,80	18,80	18,80	
Art. 6057 mis à disposition de la commune (ETP)	4,75	5,40	7,00	7,00	7,00	
Art. 6057 mis à disposition du CPAS (ETP)	58,20	58,80	57,00	57,00	57,00	
Rémunération du personnel art. 6057	4.499.005,89	5.740.749,50	4.899.515,00	4.991.385,30	5.056.273,31	
Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année)	33350/05, 33490/21, 11100/17 et 11200/17	3.005.412,42	3.693.180,00	3.019.530,00	3.079.920,60	3.119.959,57
Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL	11300/17	726.971,40	1.005.605,00	874.320,00	891.806,40	903.399,88
Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL	concerne l'exonération : calcul 28,86% sur les salaires comme pour les contractuels. Il reste 0,01% à charge du CPAS	710.782,60	920.765,00	800.035,00	816.035,70	826.644,16
Autres cotisations (assurances, service social collectif, médecine du travail, ...)	11700/17, 11800/17, 11900/17	41.275,00	46.600,00	141.135,00	143.957,70	145.829,15
Autres interventions dans la rémunération (chèques repas, transport, ...)	11500/17	14.584,47	74.599,50	58.495,00	59.664,90	60.440,54
Interventions dans le coût de la rémunération des art. 6057	1.901.042,42	2.350.110,00	2.107.885,00	2.150.042,70	2.179.738,81	
Intervention fédérale/régionale	46550/05 et 46590/03 de la fonction 8320	1.699.331,64	2.102.010,00	1.863.410,00	1.900.678,20	1.925.387,02
dont art. 6057 "économie sociale"	84492X/46560/05 et 84492X/46590/03	206.051,67	219.455,00	216.435,00	220.763,70	223.633,63
Intervention des utilisateurs	84492X/16100/01	201.710,78	248.100,00	244.475,00	249.364,50	254.351,79
Total des rémunérations à charge des pouvoirs locaux	1.887.200,87	2.469.874,50	1.985.585,00	2.025.306,90	2.049.890,34	
Montant moyen par art. 6057	15.437,23	16.779,04	16.088,73	16.359,51	16.596,06	
Personnel du service ISP (admin - TS - ligne hiérarchique / ETP)	13,00	13,50	13,50	13,50	13,50	
Rémunération du personnel ISP	698.782,22	747.075,00	755.970,00	781.113,56	801.554,52	
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)	173.512,58	105.160,00	89.000,88	90.780,90	92.596,52	
Accompagnateurs art. 6057 (ETP)	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	
Rémunération des accompagnateurs	134.381,25	138.345,00	139.995,00	144.851,23	148.436,61	
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)						
Personnel en charge des RH des art. 6057 (gestion et payroll / ETP)	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	
Rémunération	217.707,38	225.000,00	230.000,00	227.849,80	243.866,88	
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)						
Autres charges (à préciser)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
-						
-						
-						
-						
-						
-						
-						
ETP en charge des art. 6057	19,25	19,75	19,75	19,75	19,75	
Charges totales (hors rémunération des art. 6057)	1.224.383,43	1.215.580,00	1.214.965,88	1.254.195,49	1.286.456,51	



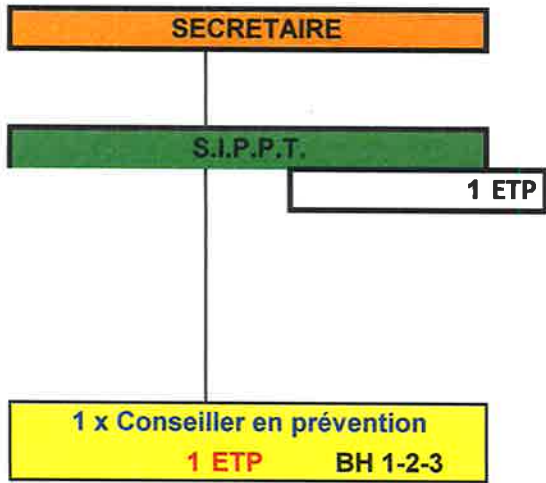
Service de Contrôle Interne



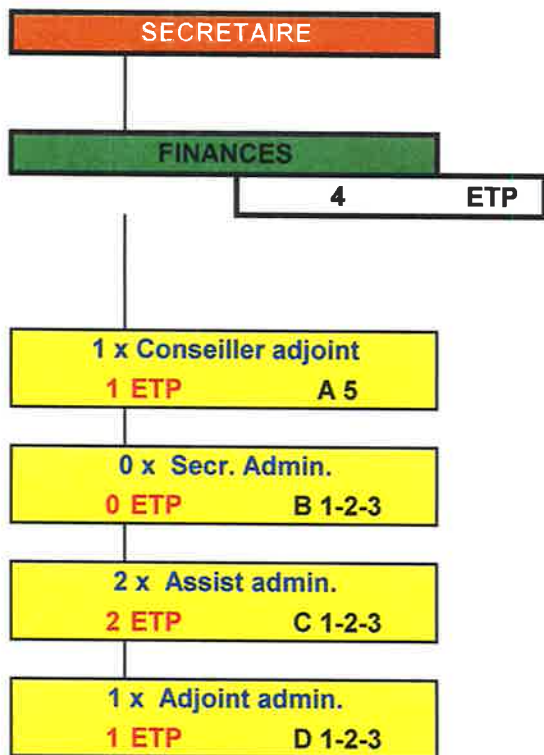
Service de Distribution Alimentaire



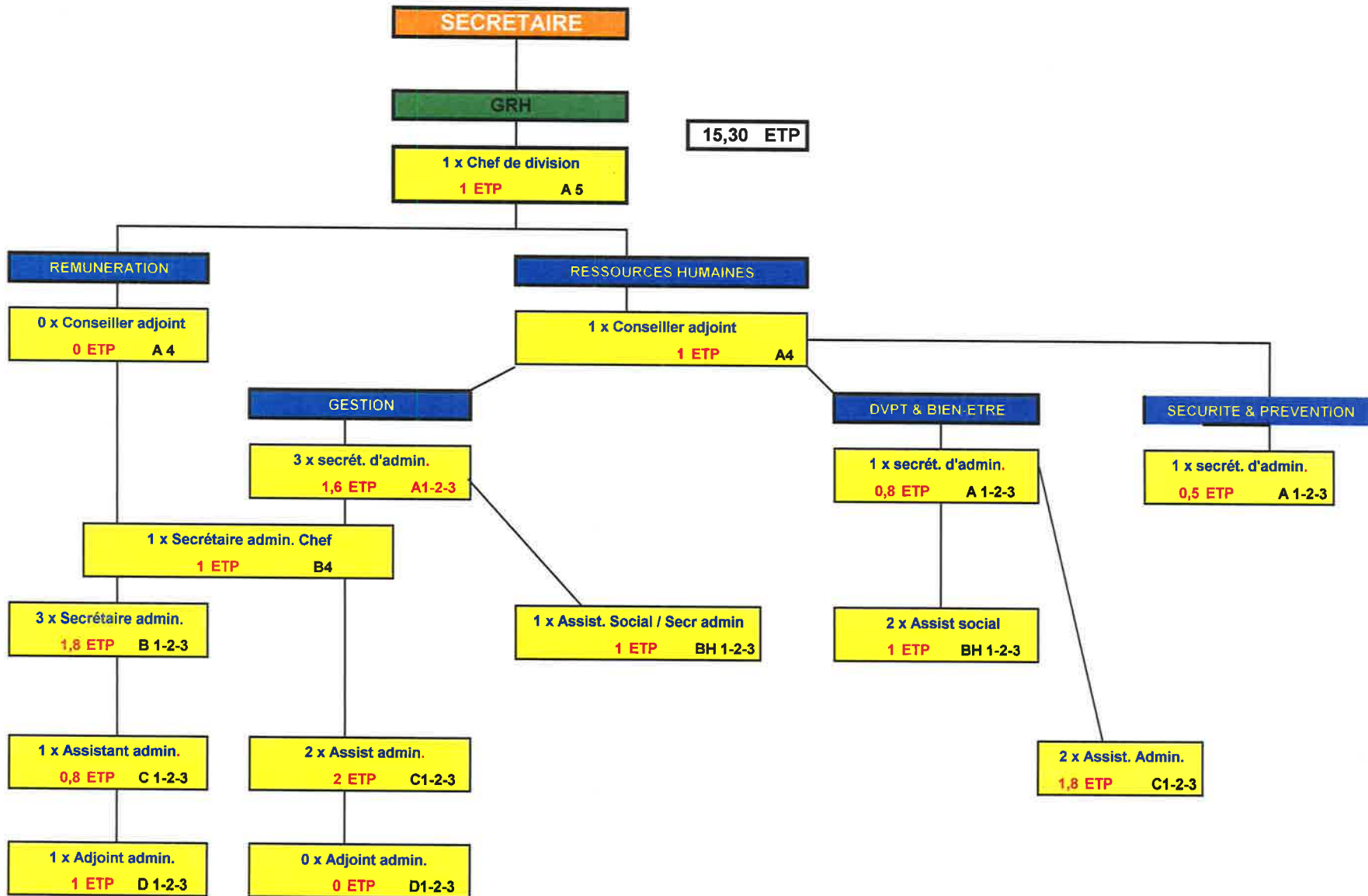
S.I.P.P.T.



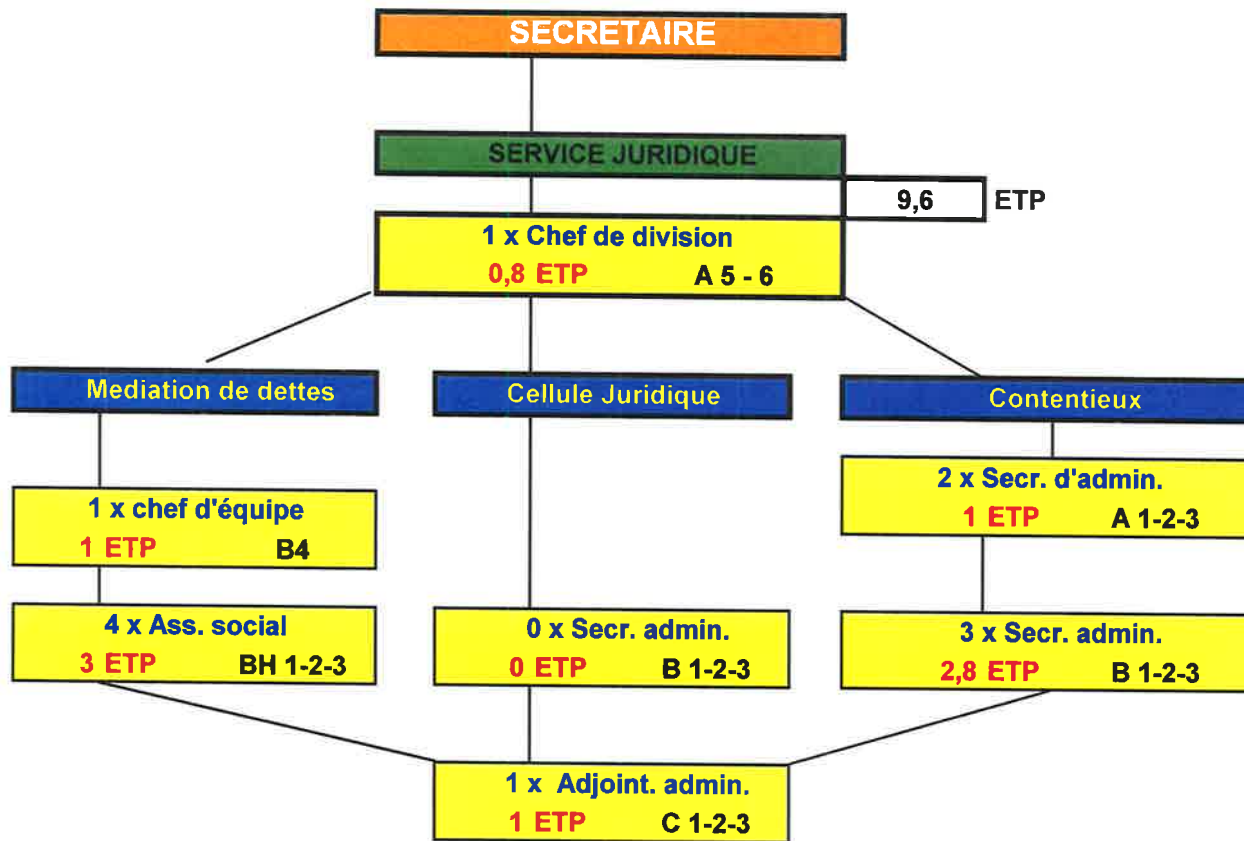
Service des Finances



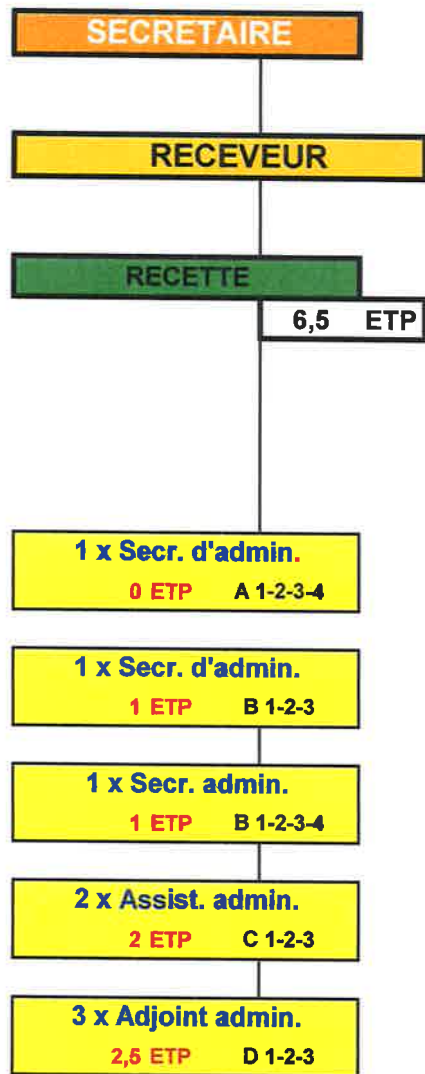
Service de Gestion des Ressources Humaines



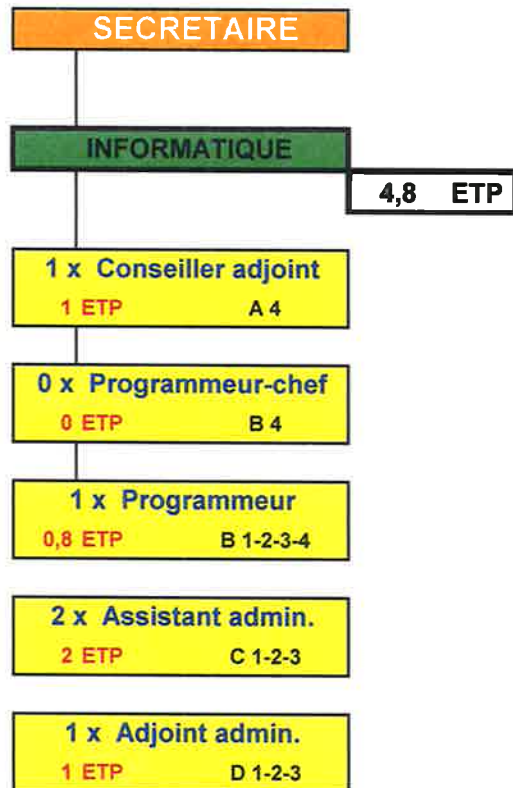
Service Juridique



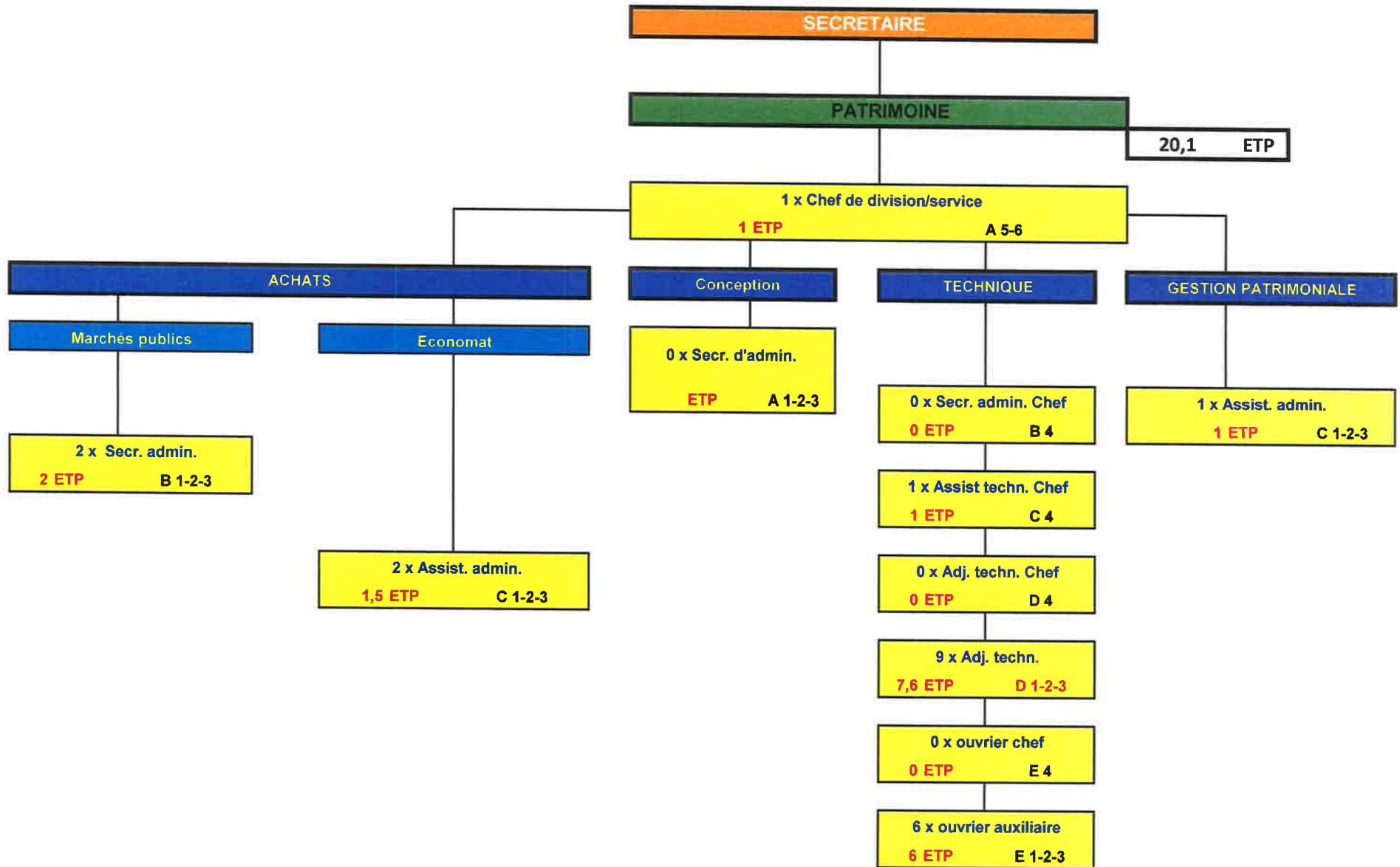
Service de la Recette



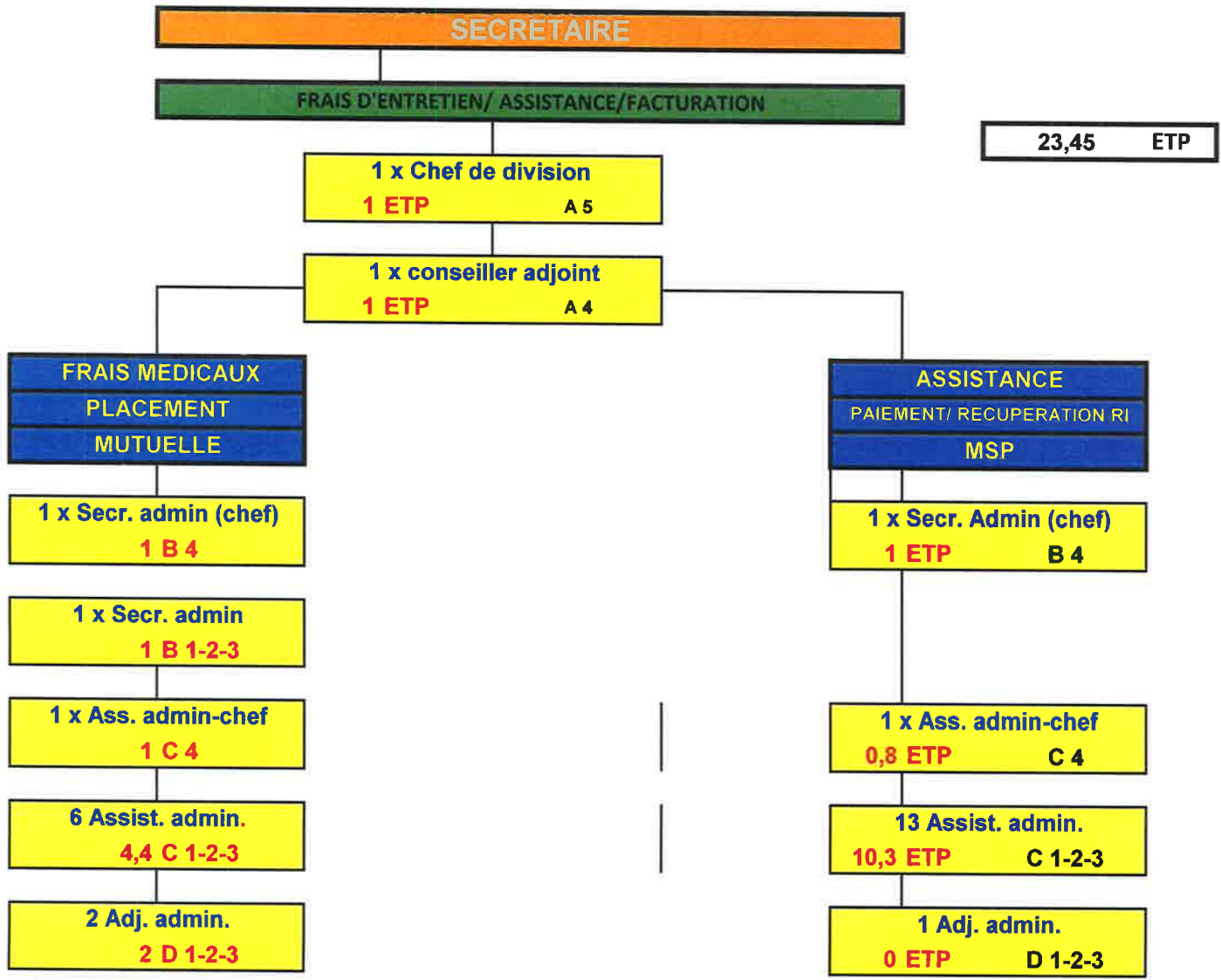
Service Informatique

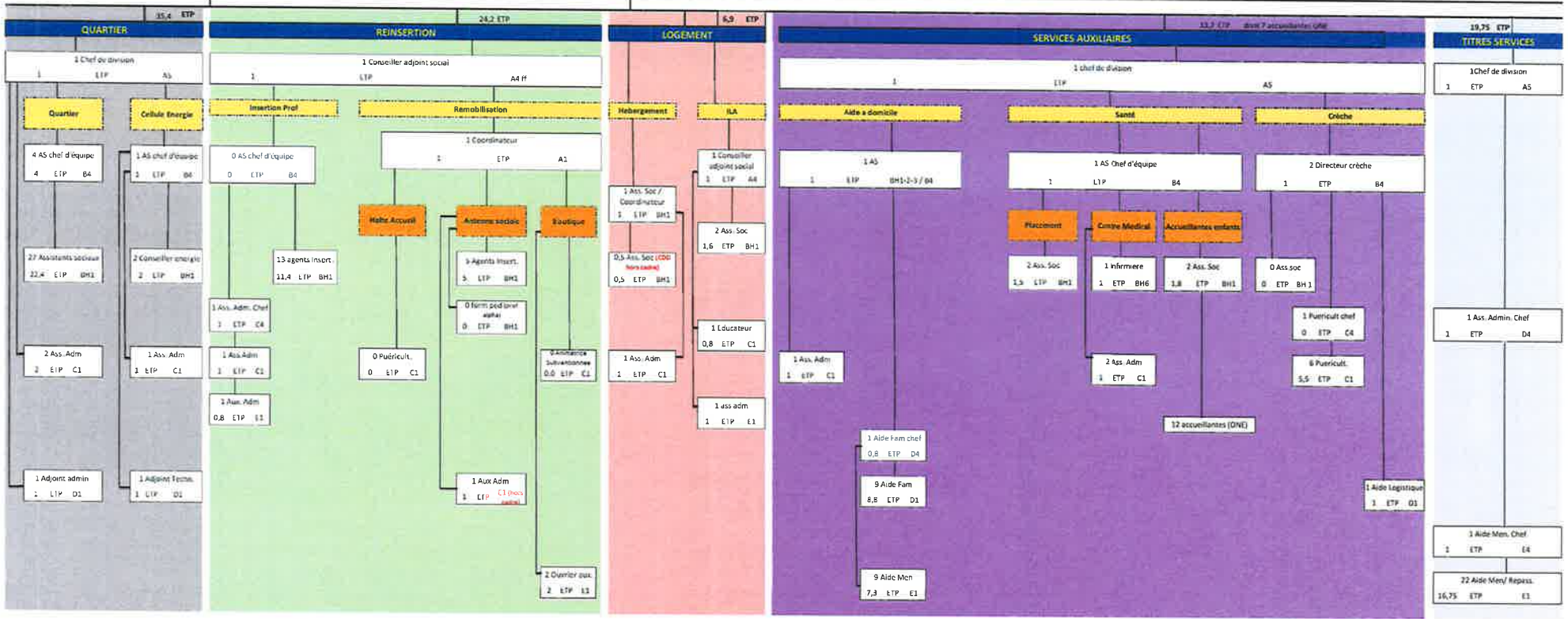


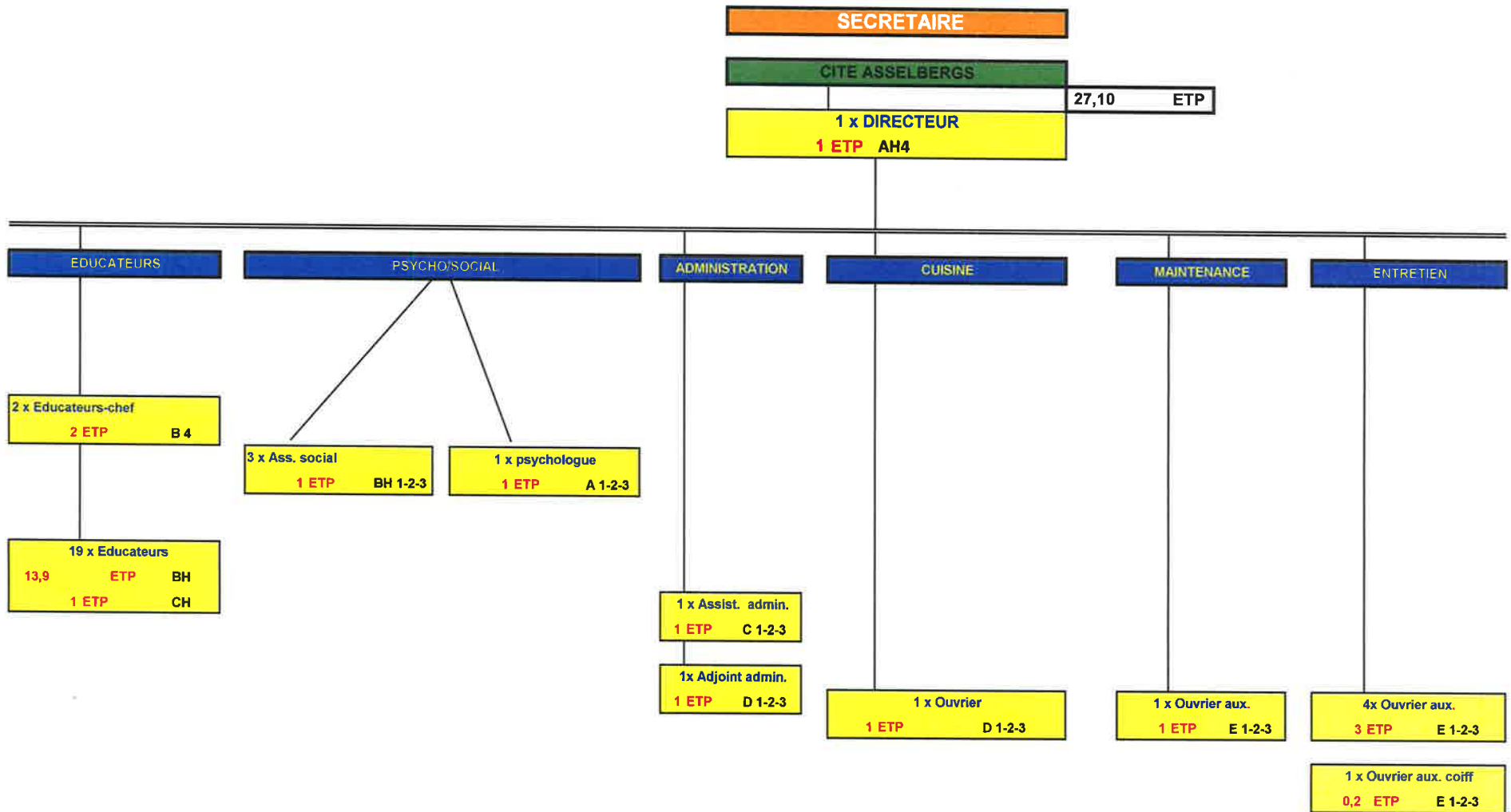
Service Patrimoine

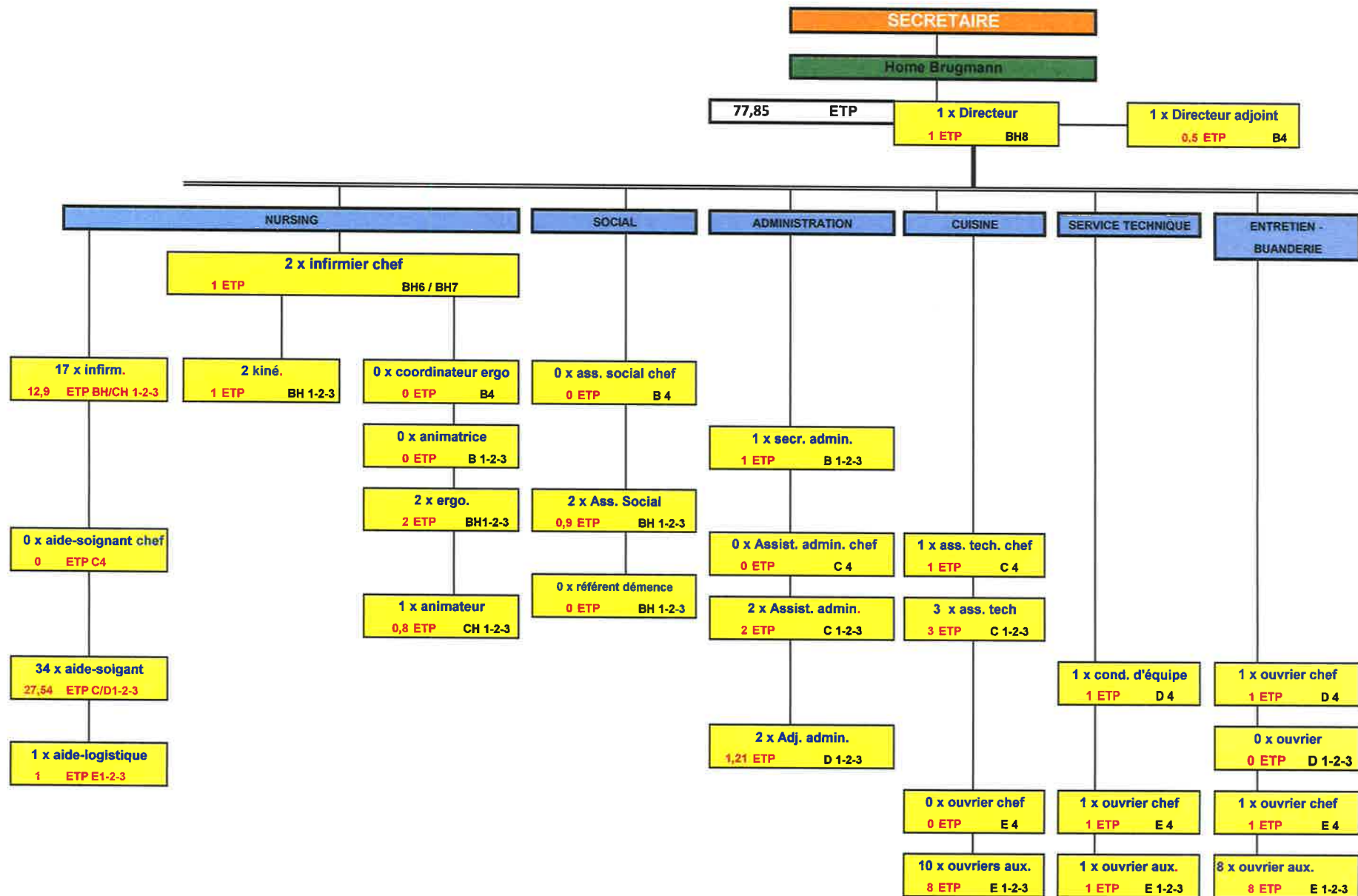


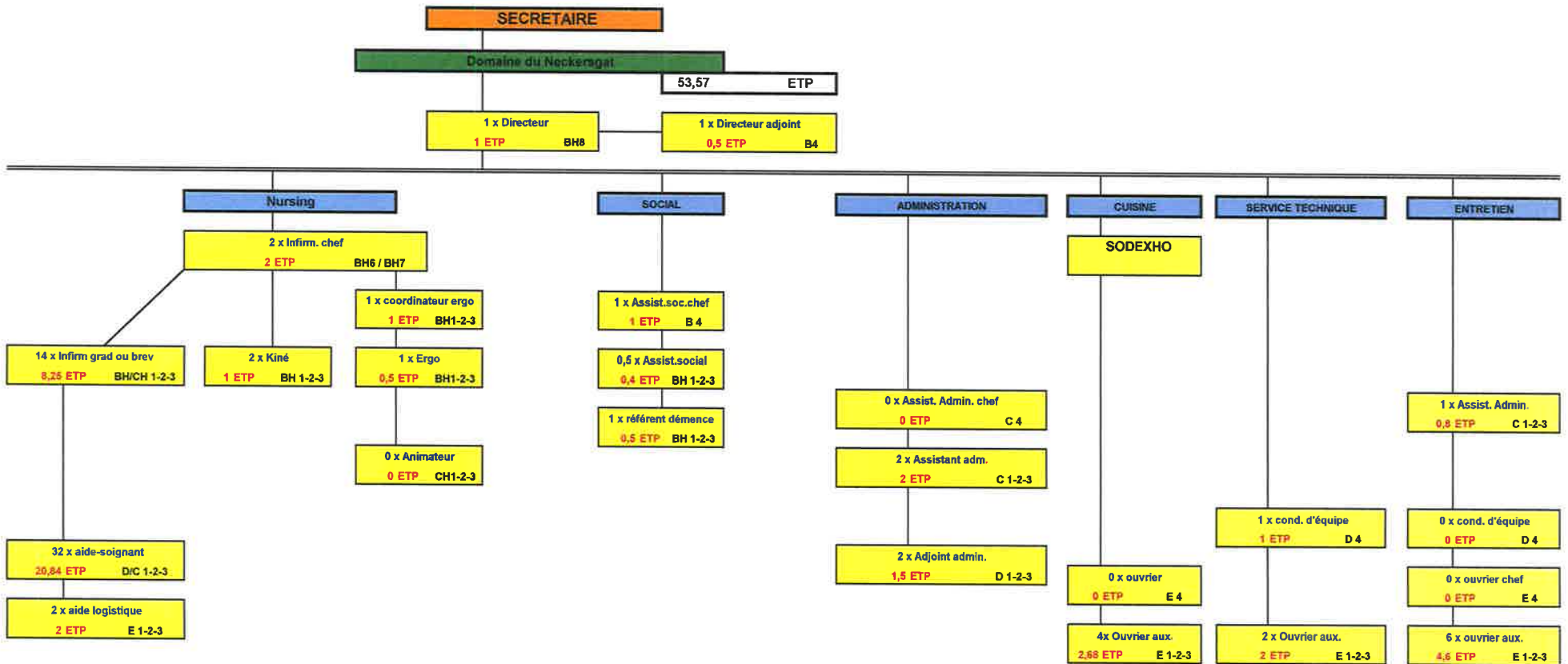
Service des Frais d'Entretien/ d'Assistance/ de Facturation











C.P.A.S. D'UCCLE

Fonction		Compte 2015			Compte 2016			Compte 2017			Budget 2018		Budget 2019	
1230	Administration générale	R	849.795,06	R	800.146,57	R	901.180,28	R	802.950,00	R	841.890,00			
		D	6.729.393,94	D	7.063.984,56	D	7.251.944,80	D	7.438.915,78	D	7.672.333,37			
		Solde	-5.879.598,88	Solde	-6.263.837,99	Solde	-6.350.764,52	Solde	-6.635.965,78	Solde	-6.830.443,37			
1290	Patrimoine privé privé	R	154.458,71	R	167.275,10	R	196.311,37	R	206.000,00	R	203.000,00			
		D	39.583,78	D	65.026,08	D	47.296,80	D	69.355,48	D	59.740,35			
		Solde	114.874,93	Solde	102.249,02	Solde	149.014,57	Solde	136.644,52	Solde	143.259,65			
1310	Services généraux	R	2.345.402,05	R	843.255,06	R	273.745,11	R	286.000,00	R	272.500,00			
		D	1.814.550,61	D	274.403,20	D	432.084,40	D	228.595,00	D	260.000,00			
		Solde	530.851,44	Solde	568.851,86	Solde	-158.339,29	Solde	57.405,00	Solde	12.500,00			
8015	Fonds d'Energie	R	19.699,65	R	38.855,22	R	61.657,72	R	41.000,00	R	42.000,00			
		D	44.396,11	D	44.693,56	D	48.777,73	D	49.931,50	D	50.410,00			
		Solde	-24.696,46	Solde	-5.838,34	Solde	12.879,99	Solde	-8.931,50	Solde	-8.410,00			
8090	Serv. Juridique	R	1.092,10	R	0,00	R	0,00	R	0,00	R	0,00			
		D	45.336,27	D	47.890,79	D	38.424,57	D	43.940,00	D	45.695,00			
		Solde	-44.244,17	Solde	-47.890,79	Solde	-38.424,57	Solde	-43.940,00	Solde	-45.695,00			
8320.	Aide sociale	R	13.095.905,65	R	13.899.301,99	R	16.129.068,73	R	15.160.828,00	R	15.369.428,50			
		D	18.130.798,73	D	19.169.374,88	D	21.435.239,08	D	20.497.335,00	D	20.790.649,75			
		Solde	-5.034.893,08	Solde	-5.270.072,89	Solde	-5.306.170,35	Solde	-5.336.507,00	Solde	-5.421.221,25			
83411	Home Brugmann	R	5.462.860,76	R	4.879.726,42	R	5.392.030,01	R	5.258.075,00	R	4.877.320,00			
		D	5.868.195,44	D	5.791.102,92	D	5.797.272,42	D	6.050.973,73	D	5.886.660,79			
		Solde	-405.334,68	Solde	-911.376,50	Solde	-405.242,41	Solde	-792.898,73	Solde	-1.009.340,79			
83413	Domaine du Neckersgat	R	3.724.534,18	R	3.950.705,04	R	3.996.877,85	R	4.015.335,00	R	4.153.645,00			
		D	4.407.603,15	D	4.292.445,18	D	4.274.473,79	D	4.540.598,95	D	4.927.122,09			
		Solde	-683.068,97	Solde	-341.740,14	Solde	-277.595,94	Solde	-525.263,95	Solde	-773.477,09			
8351	Etabl. pour enfants et jeunes	R	1.285.164,08	R	1.388.147,51	R	1.707.109,70	R	1.525.147,85	R	1.626.157,73			
		D	1.743.244,93	D	1.728.921,58	D	1.771.675,60	D	1.848.180,08	D	1.919.435,66			
		Solde	-458.080,85	Solde	-340.774,07	Solde	-64.565,90	Solde	-323.032,23	Solde	-293.277,93			
83601.	I.L.A.	R	343.442,48	R	503.228,56	R	586.100,92	R	607.630,00	R	530.395,00			
		D	343.442,48	D	503.228,56	D	586.100,92	D	607.630,00	D	530.395,00			
		Solde	0,00	Solde	0,00	Solde	0,00	Solde	0,00	Solde	0,00			
8441	Aides familiales et seniors	R	390.010,12	R	399.574,49	R	397.865,34	R	401.625,00	R	805.670,00			
		D	705.022,62	D	780.780,09	D	835.281,47	D	904.200,00	D	1.657.665,00			
		Solde	-315.012,50	Solde	-381.205,60	Solde	-437.416,13	Solde	-502.575,00	Solde	-851.995,00			
8442	Crèche	R	345.888,82	R	347.008,80	R	375.108,81	R	432.450,00	R	428.325,00			
		D	338.293,75	D	373.020,71	D	387.431,23	D	448.671,47	D	483.798,42			
		Solde	7.595,07	Solde	-26.011,91	Solde	-12.322,42	Solde	-16.221,47	Solde	-55.473,42			
8443	Baby-sitting et garde à domicile	R	295.534,44	R	315.165,92	R	265.036,80	R	298.630,00	R	384.900,00			
		D	368.776,78	D	338.106,56	D	317.344,92	D	391.123,00	D	421.165,00			
		Solde	-73.242,34	Solde	-22.940,64	Solde	-52.308,12	Solde	-92.493,00	Solde	-36.265,00			
8448	Service de nettoyage	R	553.106,54	R	600.137,43	R	606.414,24	R	755.600,00	R	687.785,00			
		D	706.338,72	D	746.521,54	D	792.236,06	D	909.107,50	D	889.210,00			
		Solde	-153.232,18	Solde	-146.384,11	Solde	-185.821,82	Solde	-153.507,50	Solde	-201.425,00			
84492	Service de réinsertion prof.	R	1.702.599,18	R	1.479.776,18	R	1.704.037,80	R	1.962.624,40	R	2.551.543,50			
		D	3.878.344,55	D	3.545.736,55	D	3.669.425,81	D	4.327.880,34	D	3.786.545,88			
		Solde	-2.175.745,37	Solde	-2.065.960,37	Solde	-1.965.388,01	Solde	-2.365.255,94	Solde	-1.235.002,38			
84494	Magasins	R	14.584,22	R	39.489,58	R	46.894,95	R	60.705,00	R	86.080,00			
		D	256.380,62	D	409.456,54	D	390.229,87	D	387.183,93	D	474.085,97			
		Solde	-241.796,40	Solde	-369.966,96	Solde	-343.334,92	Solde	-326.478,93	Solde	-388.005,97			
84496	Médiation de dettes	R	399.329,18	R	385.383,82	R	136.598,56	R	362.170,00	R	358.226,93			
		D	489.256,99	D	504.875,86	D	590.813,82	D	616.013,50	D	664.585,00			
		Solde	-89.927,81	Solde	-119.492,04	Solde	-454.215,26	Solde	-253.843,50	Solde	-306.358,07			
8711.	Dispensaires de soins	R	104.308,43	R	48.236,32	R	36.014,62	R	51.225,00	R	38.380,00			
		D	228.725,67	D	146.080,77	D	149.660,92	D	152.388,00	D	160.960,00			
		Solde	-124.417,24	Solde	-97.844,45	Solde	-113.646,30	Solde	-101.163,00	Solde	-122.580,00			
92..	Log. sociaux et gestion des Fonds	R	35.060,18	R	34.444,85	R	40.188,72	R	42.000,00	R	50.320,00			
		D	34.404,65	D	32.235,50	D	39.097,77	D	46.300,00	D	55.020,00			
		Solde	655,53	Solde	2.209,35	Solde	1.090,95	Solde	-4.300,00	Solde	-4.700,00			

C.P.A.S. D'UCCLE

<u>RUBRIQUES</u>	<u>Compte 2015</u>	<u>Compte 2016</u>	<u>Compte 2017</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2019</u>
1. Charge par tête d'habitants	192,86	198,73	191,58	194,45	195,69
2. Subvention communale	15.634.363,87	16.300.772,04	15.716.606,12	15.952.355,21	16.191.640,54
3. F.S.A.S.	621.163,01	621.165,72	635.131,25	718.262,00	785.110,01
4. Subventions de la CCC hors FSAS					
5. Récapitulation générale des recettes de l'exercice propre (hors facturation interne)	47.912.734,21	47.727.995,18	49.811.595,52	49.830.707,76	50.352.342,21
6. Récapitulation générale des dépenses de l'exercice propre (hors facturation interne)	46.541.314,78	46.318.627,98	48.945.999,93	49.767.787,76	50.352.342,21
7. Tableau correctif	150.022,87	816.431,04	0,00		
8. Comparaison des recettes de prestations	5.891.292,91	5.657.615,59	6.070.791,45	6.347.420,00	5.996.065,00
9. Comparaison des recettes de transferts	42.019.789,83	42.069.927,51	43.740.682,77	43.482.787,76	44.356.277,21
10. Comparaison des recettes prod. financiers	1.951,47	452,08	121,30	500,00	0,00
11. Comparaison des dépenses de personnel	25.354.894,72	24.192.837,23	25.005.760,96	26.604.093,00	27.051.360,00
12. Comparaison des dépenses de fonctionnement	4.449.175,09	4.208.064,84	4.065.090,66	4.473.800,00	4.337.000,00
13. Comparaison des dépenses de redistribution	16.332.129,14	17.374.058,63	19.649.551,36	18.578.813,00	18.876.194,75
14. Comparaison des dépenses de dette (investissement)	577.776,84	614.545,58	681.624,05	775.810,82	595.793,99
15. Revenu d'intégration - ayants droit 31.12 - montant	1.684 10.529.937,96	1.657 11.380.670,39	1.738 13.116.974,91		
16. Aides équivalentes - ayants droit 31.12 - montant	234 1.925.516,52	199 1.807.082,47	173 1.588.422,33	2.294.940,00	1.780.950,00
17. Pensions du personnel du centre à charge du budget communal (retraite et survie)					
18. Pensions du personnel à charge du budget du C.P.A.S. (retraite et survie)	1.472.727,19	0,00	169.290,00	0,00	90.000,00
19. Charges totales d'emprunts du centre à charge du budget communal					
20. Charges totales d'emprunts du budget C.P.A.S.	672.645,47	689.804,31	759.884,83	844.777,71	645.902,55
21. Autres dépenses à charge du budget communal					
22. Nombre d'habitants de la commune au 1.1.N (communiqué par la commune)	81.065 au 1.1.2015	82.026 au 1.1.2017	82.038 au 1.1.2018	82.038 au 1.1.2018	82.742 au 1.1.2019

DEPENSES DE PERSONNEL

	<u>Budget 2017</u>	<u>Compte 2017</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2019</u>
1230 - Administration générale	6.535.195,00	6.502.740,07	6.680.476,50	6.818.075,00
1310 - Services généraux	291.150,00	400.648,78	197.200,00	230.000,00
8015 - Fonds d'Energie	46.055,00	45.876,79	46.931,50	47.410,00
8090 - Service consultation et info juridiques	26.335,00	24.537,82	31.435,00	31.435,00
8320 - Aide sociale	2.116.240,00	2.095.496,69	2.251.967,00	2.191.005,00
83411 - Home Brugmann	4.733.520,00	4.607.221,30	4.735.484,50	4.487.725,00
83413 - Domaine du Neckersgat	3.163.305,00	2.998.561,59	3.144.962,50	3.300.245,00
8351 - Etablissement pour enfants et jeunes gens	1.514.035,00	1.440.544,14	1.464.593,50	1.466.345,00
8360 - Maisons d'accueil	138.465,00	118.482,62	141.014,50	143.095,00
83601. - Initiative locale d'accueil (1-2-3-4-5)	218.725,00	221.758,83	234.875,00	255.725,00
8441 - Aides familiales et seniors	805.920,00	791.620,25	859.950,00	1.623.565,00
8442 - Crèches, pouponnières	432.765,00	333.548,24	384.448,50	426.085,00
8443 - Service baby-sitting	352.195,00	306.206,07	376.028,00	407.050,00
8448 - Service de nettoyage	837.535,00	775.755,46	887.687,50	869.615,00
84492 - Service réinsertion professionnelle	2.435.000,00	2.203.787,03	2.892.901,50	2.448.255,00
844921 - Service réinsertion professionnelle (Economie sociale)	342.025,00	311.308,20	355.360,00	353.325,00
844929 - Service réinsertion professionnelle (Conv.Actiris + FSE)	972.755,00	860.040,07	971.769,00	895.965,00
84494 - Magasins	312.235,00	310.416,08	279.557,00	312.525,00
84496 - Médiation de dettes	522.480,00	524.884,63	535.238,50	602.880,00
87113 - Dispensaire de soins (3)	64.965,00	66.164,65	66.106,50	141.035,00
87114 - Dispensaire de soins (4)	64.965,00	66.164,65	66.106,50	0,00
TOTAL	25.925.865,00	25.005.760,96	26.604.093,00	27.051.360,00

Tableau synthétique reprenant la situation des différents Fonds d'exploitation et d'investissement

ARTICLE	LIBELLE		Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018 initial	Budget 2019
0000/0000*21	Fonds de réserve d'exploitation	R	0,00	0,00	0,00	0,00
		D	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*22	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'exploitation	R	376.224,81	494.523,71	380.000,00	380.000,00
		D	0,00	0,00	380.000,00	380.000,00
		SOLDE	376.224,81	494.523,71	0,00	0,00
0000/0000*23	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'investissement	R	1.431.117,32	1.431.117,32	1.450.000,00	1.450.000,00
		D	0,00	0,00	1.450.000,00	1.450.000,00
		SOLDE	1.431.117,32	1.431.117,32	0,00	0,00
0000/0000*24	Fonds d'amortissement des actifs immobilisés	R	4.895,90	4.895,90	5.000,00	5.000,00
		D	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00
		SOLDE	4.895,90	4.895,90	0,00	0,00
0000/0000*25	Fonds de réserves spécifiques (dons, legs sans affect., etc.)	R	181.190,95	190.408,11	185.000,00	185.000,00
		D	0,00	0,00	185.000,00	185.000,00
		SOLDE	181.190,95	190.408,11	0,00	0,00
0000/0000*26	Dons et legs avec affectation	R	338.458,14	182.901,40	340.000,00	340.000,00
		D	159.000,00	0,00	340.000,00	340.000,00
		SOLDE	179.458,14	182.901,40	0,00	0,00
0000/0000*52	Fondation en capital avec affectation	R	0,00	0,00	0,00	0,00
		D	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00

CHARGES D'EMPRUNTS

Fonction	<u>Compte 2016</u>		<u>Budget 2017</u>		<u>Compte 2017</u>		<u>Budget 2018</u>		<u>Budget 2019</u>	
1230	exploitation Investissem.	45.019,70 326.533,99	exploitation Investissem	35.888,23 343.689,03	exploitation Investissem	47.915,26 381.060,93	exploitation Investissem	38.089,28 465.154,00	exploitation Investissem	25.993,37 283.144,78
1290	exploitation Investissem	10.546,01 47.132,63	exploitation Investissem	7.948,85 47.566,14	exploitation Investissem	7.749,74 43.994,83	exploitation Investissem	7.355,48 39.228,95	exploitation Investissem	4.640,35 39.133,31
83411	exploitation Investissem	5.929,56 43.806,28	exploitation Investissem	5.247,44 45.636,51	exploitation Investissem	5.447,29 51.908,67	exploitation Investissem	4.989,23 58.836,21	exploitation Investissem	3.940,79 59.456,71
83413	exploitation Investissem	7.899,38 99.193,14	exploitation Investissem	6.857,38 91.247,90	exploitation Investissem	6.540,77 96.543,44	exploitation Investissem	5.836,45 98.671,05	exploitation Investissem	5.437,09 99.115,81
8351	exploitation Investissem	11.011,45 59.007,74	exploitation Investissem	10.262,78 77.738,69	exploitation Investissem	10.000,20 75.360,74	exploitation Investissem	9.236,58 78.040,43	exploitation Investissem	7.490,66 78.884,81
8360									exploitation Investissem	289,93
8442	exploitation Investissem	5.960,75 25.599,40	exploitation Investissem	0,00 26.219,47	exploitation Investissem	5.428,08 26.219,47	exploitation Investissem	4.887,97 29.233,72	exploitation Investissem	4.078,42 29.240,44
84492	exploitation Investissem	428,11 3.272,40	exploitation Investissem	0,00 3.362,26	exploitation Investissem	744,08 3.362,26	exploitation Investissem	649,84 3.454,59	exploitation Investissem	410,88 3.617,06
84494	exploitation Investissem	424,25 0,00	exploitation Investissem	193,72 0,00	exploitation Investissem	46,10 3.182,71	exploitation Investissem	36,93 3.191,87	exploitation Investissem	35,97 3.201,07
TOTAL :		691.764,79		701.664,68		765.504,57		846.892,58		648.111,45
REMB. POUV. CENTRAL	exploitation Investissem	47,58 1.912,90	exploitation Investissem	36,36 1.983,74	exploitation Investissem	36,36 1.983,74	exploitation Investissem	24,85 2.090,02	exploitation Investissem	12,73 2.196,17
		689.804,31		699.644,58		759.884,83		844.777,71		645.902,55

INVESTISSEMENT

		<u>2017</u>			<u>2018</u>			<u>2019</u>
1230	50.000	Etudes transformation 3° étage	26.000	Accompagnement serv. Recette	12.500	Etude aménagement parking		
	30.000	Rayonnage local archives	30.000	Monte-charge et ascenseur	115.000	Toit -1, sas recette, châssis		
	100.000	Monte-charge et ascenseur	30.000	Rayonnage local archives	50.000	Rayonnage local archives		
	20.000	Conteneur sans-abris	25.000	Remplacement de châssis	30.000	Travaux divers		
	484.000	Aménagement 3° étage	60.000	Travaux divers	205.000	Matériel informatique		
	35.000	Remplacement de châssis	180.000	Matériel informatique	30.000	Imprimantes multifonctions		
	40.000	Travaux divers	30.000	Imprimantes multifonctions	60.000	Nv. véhicule, voiture électrique, borne électrique		
	188.000	Matériel informatique	30.000	Véhicule				
	100.000	Informatisation du service social	5.000	Vélos électriques				
		----- 1.047.000		----- 416.000		----- 502.500		
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>			
	1.047.000	Emprunt	411.000	Emprunt	502.500	Emprunt		
			5.000	Fonds propre				
1290	15.000	Travaux divers	15.000	Travaux divers	1.770.000	Achat Avenue Achille Reisdorff n° 48 et 58		
		----- 15.000		----- 15.000		----- 1.770.000		
		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		
	15.000	Emprunt	15.000	Emprunt	1.770.000	Emprunt		

83411	25.000	Transformations (normes)	105.000	Système appel personnes, toit infirmerie,...	70.000	Modernisation 2 ascenseurs, central téléph. / incendie
	14.000	Achat de mobilier médical (lits, fauteuils, chaises)	14.000	Achat de mobilier médical (lits, fauteuils, chaises)	14.000	Achat de mobilier médical (lits, fauteuils, chaises)
	5.000	Achat table préparation,...	5.000	Matériel divers	5.000	Cireuse, auto laveuse
	13.500	Achat de mat. médical (chaise de douches, lave-panne,...)	19.000	Achat de matelas, lèves personnes, T.V.,...	8.000	Four + matériel divers
	-----		-----		20.000	Matelas, baignoire, ...
	57.500		143.000		117.000	
<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		
52.500	Emprunt	78.000	Emprunt	112.000	Emprunt	
5.000	Fonds propre	65.000	Fonds propre	5.000	Fonds propre	

83413	1.806.300	Etudes transformation bâtiment	1.430.000	Etudes transformation bâtiment	2.004.500	Etudes transformation bâtiment
	94.000	Aménagement terrain	25.000	Etude Fusion des homes	4.500	Audit cuisine
	14.996.000	Transformation bâtiments	15.475.000	Transformation bâtiments	16.543.000	Transformation bâtiments
	75.000	Transformation bâtiments	68.000	Transformation bâtiments	72.000	Transformation bâtiments
	20.000	Achat de mobilier médical (fauteuils,...)	20.000	Achat de mobilier médical (fauteuils,...)	20.000	- Achat d'équipement des locaux d'hébergement (lits,...)
	2.000	Achat matériel d'entretien	1.000	Achat matériel d'entretien	1.000	Achat matériel d'entretien
	16.000	Antenne, télédistribution numérique, divers	5.000	Téléphonie, divers	5.000	Téléphonie, divers
	7.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant (douche cuisson,...)	7.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant (frigos s/ roulettes,...)	7.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant (vaisselle,...)
	8.100	Achat de matériel médical (matelas, ...)	26.500	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas, T.V.,...)	20.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas, ...)
	-----		-----		-----	
	17.024.400		17.024.400		18.677.000	
<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		
11.697.400	Emprunt	11.801.500	Emprunt	12.041.500	Emprunt	
5.325.000	Subside	5.250.000	Subside	6.625.000	Subside	
2.000	Fonds propre	6.000	Fonds propre	10.500	Fonds propre	

8351	10.000	Aménagement plaine de jeux pour petits	155.000	Travaux rénovation P3	195.000	Travaux rénovation P3
	165.000	Travaux rénovation (P3, citerne mazout,...)	40.000	Intervention sur la cabine haute tension		
	-----		-----		-----	
	175.000		195.000		195.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	175.000	Emprunt	195.000	Emprunt	195.000	Emprunt

8360	60.000	Plans et études en cours	60.000	Plans et études en cours	1.300.000	Construction maison
	550.000	Construction maison	750.000	Construction maison		
	-----		-----		-----	
	610.000		810.000		1.300.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	610.000	Emprunt	136.570	Emprunt	345.157	Emprunt
			533.430	Subside	954.843	Subside

836011					30.000	Réfection toit chée d'Alseberg 930

					30.000	
					<u>Financement</u>	
				30.000	30.000	Subside Fedasil

8442			15.000	Aménagement terrasse et jardin	10.000	Aménagement terrasse et jardin
			----- 15.000		----- 10.000	
			<u>Financement</u> 15.000	Emprunt	<u>Financement</u> 10.000	Emprunt

84494	40.000	Rayonnage à palettes, gerbeur			32.000	Achat véhicule
	----- 40.000				----- 32.000	
	<u>Financement</u> 40.000	Emprunt			<u>Financement</u> 7.000 25.000	Emprunt Subside

Résultats des comptes de 2004 à 2017 à l'exercice proprement dit

Année	Dotation Communale	Engagements de dépenses au 8320 (aide sociale)	Droits constatés au 8320 (aide sociale)	Recettes effectuées au 8320 (aide sociale)	Total engagements de dépenses exploitation	Total droits constatés à l'exploitation	Total des recouvrements à l'exploitation
2004	10.225.167,94	15.285.432,86	10.309.126,93	5.033.085,30	29.343.221,85	29.368.109,02	22.375.348,94
2005	11.104.963,77	15.211.015,68	9.979.391,72	4.971.823,46	30.367.873,50	30.936.601,87	23.718.928,63
2006	11.203.909,20	14.102.747,40	9.281.888,73	5.915.581,30	32.922.868,28	33.218.296,64	27.255.703,37
2007	11.854.615,00	13.418.155,39	8.940.024,79	6.832.527,78	33.785.162,03	33.844.010,25	29.298.421,14
2008	12.438.082,84	13.416.223,64	8.794.286,55	6.757.895,92	34.489.969,20	34.892.784,99	28.979.946,02
2009	13.654.123,07	14.127.781,00	9.347.084,68	6.999.797,79	36.806.516,90	37.221.715,10	31.071.151,73
2010	13.814.434,24	14.654.984,86	9.859.120,22	7.756.714,71	38.555.880,57	38.848.118,54	33.434.910,90
2011	14.205.581,47	15.798.855,71	10.746.975,16	8.320.377,56	40.147.703,44	40.572.781,04	34.971.847,17
2012	14.162.570,24	16.306.765,42	11.211.689,37	8.608.806,32	40.469.473,29	40.475.239,64	35.191.639,79
2013	14.910.393,21	17.001.593,91	11.751.475,19	8.772.686,32	42.669.604,34	44.468.721,05	38.042.833,33
2014	15.319.943,74	17.966.788,21	12.908.431,86	9.645.301,33	46.133.811,36	46.604.347,87	39.894.081,98
2015	15.634.363,87	18.030.323,71	12.965.507,66	10.186.333,98	46.610.219,75	47.981.639,18	40.989.038,58
2016	16.300.772,04	19.169.374,88	14.082.002,14	10.558.375,51	46.463.697,03	47.873.064,23	41.039.012,42
2017	15.716.606,12	21.435.259,08	16.129.068,73	12.257.255,55	49.170.373,78	50.035.969,37	43.335.229,92

EXERCICE PROPRE

	<u>Budget 2018</u>	<u>M.B. 2018 Correctif budget</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Accroissement de 2018 à 2019</u>	<u>Accroissement de 2018 modifié à 2019</u>
Recettes d'exploitation (hors dotation communale)	33.941.922,55	34.374.651,31	34.854.546,67	+ 912.624,12	+ 479.895,36
Recettes d'investissement	20.587.031,62	21.289.751,62	23.838.391,81	+ 3.251.360,19	+ 2.548.640,19
Dépenses d'exploitation	49.894.277,76	50.643.927,52	51.046.187,21	+ 1.151.909,45	+ 402.259,69
Dépenses d'investissement	20.587.031,62	21.289.751,62	23.838.391,81	+ 3.251.360,19	+ 2.548.640,19
⇒ MALI = DOTATION COMMUNALE	- 15.952.355,21	- 16.269.276,21	- 16.191.640,54	- 239.285,33	+ 77.635,67

Correctif budgétaire = M.B. 2018 N° 0	M.B. 2018 N° 1 - 2
Boni comptable Compte 2017 76.116,76	
Provision Créances aléatoires + 393.037,76	
Dotation communale = + 316.921,00	
16.269.276,21	16.269.276,21

**DOTATION
COMMUNALE**

TABLEAU DE FINANCEMENT

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Capitaux propres	16.404.244,03	18.308.631,62	18.664.605,35
+ Capitaux étrangers à long terme	3.694.818,89	5.056.437,46	5.021.857,31
- Provision pour créances aléatoires	244.211,71	337.647,43	393.037,76
= Capitaux permanents corrigés	19.854.851,21	23.027.421,65	23.293.424,90
- Actifs fixes élargis	18.843.713,30	19.788.042,58	19.845.798,53
= FONDS DE ROULEMENT NET CORRIGE	1.011.137,91	3.239.379,07	3.447.626,37
Stocks			
+ Créances à un an au plus	14.125.750,02	13.411.378,74	13.415.949,51
+ Comptes de régularisation de l'actif	45.208,49	134.301,12	44.254,32
- Créances à un an au plus sur emprunts, à recevoir (comptes 4111 à 4114)	953.279,42	1.393.457,51	1.070.418,51
- Provision pour créances aléatoires	244.211,71	337.647,43	393.037,76
= Actifs réalisables (ou actifs circulants d'exploitation) corrigés	12.973.467,38	11.814.574,92	11.996.747,56
Dettes non financières à un an au plus	4.895.522,67	5.152.949,16	5.965.832,38
+ Comptes de régularisation du passif	2.862.328,30	2.629.168,23	2.325.174,78
= Capitaux non financiers de tiers à CT	7.757.850,97	7.782.117,39	8.291.007,16
Actifs réalisables (ou actifs circulants d'exploitation) corrigés	14.415.170,22	13.883.327,29	13.853.241,59
- Capitaux non financiers de tiers à CT	7.757.850,97	7.782.117,39	8.291.007,16
= BESOIN EN FOND DE ROULEMENT NET CORRIGE	6.657.319,25	6.101.209,90	5.562.234,43
Actifs de trésorerie	-4.469.298,77	-1.441.979,46	-615.074,98
+ solde négatif des ouvertures de crédit sur emprunts à recevoir			
- Dettes financières à un an au plus	620.603,56	669.429,06	610.045,18
= TRESORERIE NETTE CORRIGEE	-5.089.902,33	-2.111.408,52	-1.225.120,16

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

Présents Stefan Comelis, *Président* ;
François Jean Jacques Lambert, *Echevin* ;
Francis Cochez, Yves Moraine, Guy de Halleux, Stéphane Royer, Michel Cohen, Béatrice Charlier,
Kathleen Delvoye, Emmanuel De Bock, Jean Rebuffat, *Membres* ;
Marc Vandenberghe, *Secrétaire*.

Excusés Jacques Martroye de Joly, Dominique Wery, Eric Mercenier, *Membres*.

Séance extraordinaire du 09.01.19

#Objet : PROJET DE BUDGET 2019 – VOTE ET ARRET.#

Le Conseil,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, notamment les articles 26bis §1 et 88 ;

Vu le projet de budget en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et de Monsieur le Secrétaire ;

DÉCIDE :

1. D'arrêter le projet de budget pour l'exercice 2019, article par article conformément au document joint en annexe, et ensuite dans l'ensemble, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

Recettes d'exploitation	52.080.158,29 €
Dépenses d'exploitation	52.080.158,29 €
Recettes d'investissements	23.833.891,81 €
Dépenses d'investissement	23.833.891,81 €

Le montant du subside communal pour insuffisance de ressources, et celui du Fonds spécial de l'aide sociale, s'élèvent respectivement à 16.718.643,55 € et 785.110,01 €.

2. De soumettre le projet de budget ainsi arrêté au comité de concertation commune - CPAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

(sé) Le Secrétaire,
Marc Vandenberghe

(sé) Le Président,
Stefan Cornelis

POUR EXTRAIT CONFORME
Uccle, le 15 janvier 2019

Le Secrétaire,

Marc Vandenberghe

Le Président,

Stefan Cornelis

**CENTRE PUBLIC D'ACTION
SOCIALE D'UCCLE**

Secrétariat MVD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE CONCERTATION TENUE LE 18 JANVIER 2019
À 9 HEURES
À L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'UCCLE, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 26 ET 26BIS
DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976, ORGANIQUE DES C.P.A.S., MODIFIÉE PAR LA LOI DU 5 AOÛT
1992 ET PAR L'ARRÊTÉ ROYAL DU 21 JANVIER 1993.**

Présents : Délégation de la Commune d'Uccle :
M. T. WYNGAARD, Échevin des Travaux
Mme V. DELWART, Échevine des Finances
M. D. HUBLET, Échevin des Familles
M. F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS, Actions Sociales, préside la
séance.

Délégation du C.P.A.S. d'Uccle :
M. S. CORNELIS, Président.
M. G. de HALLEUX, membre.
M. J. MARTROYE de JOLY, membre.
M. E. DE BOCK, membre.

Secrétaires du Comité :
M. M. VANDENBERGHEN, Secrétaire du C.P.A.S.

Absents – excusés : M. B. DILLIES, Bourgmestre, Président de droit.
Mme L. VAINSEL, Secrétaire communale.

Séance entamée à 9h05

OBJETS MIS À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DU CPAS :

OBJET N° 1
Projet de budget 2019

Le budget a été présenté compte tenu d'une augmentation de 1,5 % + 460 000 € de perte estimée par le CPAS, des Services d'aide à domicile transférés de la commune et une immunisation de l'augmentation du FSAS de + 67 000 €.

Le budget prévoyait, hors personnel des S.A.D de la commune, une augmentation de 1,4 %. Après échange de vues et discussion sur l'absence d'indexation des salaires en 2019 et augmentation des subventions de la COCOM pour les SAD, la commune reste sur sa position d'octroyer 1,5 % de dotation communale, c'est-à-dire 16.191.640,54 €.

Il est prévu une concertation sur le plan triennal le jeudi 14 février 2019 à 9 heures.

OBJET N°2

Modifications du cadre du CPAS

Accord sur les modifications proposées.

OBJET N°3

Situation Maribel

Le comité prend connaissance de la note et de ses implications.

OBJET N°4

Statut pécuniaire – adaptation des échelles barémiques des grades légaux suite à la modification du statut pécuniaire des grades légaux arrêtée par le conseil communal en séance du 13 décembre 2018

Accord sur l'adaptation du statut pécuniaire du CPAS aux nouvelles échelles barémiques.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ ET APPROUVÉ SÉANCE TENANTE LE 18 JANVIER 2019

SÉANCE LEVÉE À 10h40

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE :

PAR LE COMITÉ :

La délégation de la Commune : (sé) T. WYNGAARD, Échevin des Travaux
(sé) V. DELWART, Échevine des Finances
(sé) D. HUBLET, Échevin des Familles
(sé) F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS,
préside la séance

La délégation du CPAS : (sé) S. CORNELIS, Président
(sé) J. MARTROYE de JOLY, Membre
(sé) G. de HALLEUX, Membre
(sé) E. DE BOCK, Membre

Les Secrétaires du Comité (sé) M. VANDENBERGHEN, Secrétaire du CPAS

POUR EXTRAIT CONFORME :

PAR LE COMITÉ
Le Secrétaire du CPAS,


M. VANDENBERGHEN.

La Secrétaire Communale,


L. VAINSEL.

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

Présents Stefan Comelis, *Président* ;
François Jean Jacques Lambert, *Echevin* ;
Francis Cochez, Yves Moraine, Jacques Martroye de Joly, Michel Cohen, Béatrice Charlier, Kathleen Delvoye, Emmanuel De Bock, Dominique Wery, Eric Mercenier, Jean Rebuffat, *Membres* ;
Marc Vandenberghe, *Secrétaire*.

Excusés Guy de Halleux, Stéphane Royer, *Membres*.

Séance extraordinaire du 07.02.19

#Objet : BUDGET 2019 - PLAN TRIENNAL 2019-2021 - PROGRAMME DE POLITIQUE GÉNÉRALE (SECOND PROJET)#

Le Conseil,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, notamment les articles 26bis §1 et 88 ;

Vu le projet de budget, le projet de plan triennal, et les projets de documents annexes ci-joints ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et de Monsieur le Secrétaire ;

DÉCIDE :

1. De marquer un accord de principe sur le projet de budget pour l'exercice 2019, article par article conformément au document joint en annexe, et ensuite dans l'ensemble, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

Recettes d'exploitation	51.046.187,21 €
Dépenses d'exploitation	51.046.187,21 €

Recettes d'investissements	23.833.891,81 €
Dépenses d'investissement	23.833.891,81 €

Le montant du subside communal pour insuffisance de ressources, et celui du Fonds spécial de l'aide sociale, s'élèvent respectivement à 16.191.640,54 € et 785.110,01 €.

2. De marquer son accord de principe sur le projet de plan triennal en annexe.

3. De soumettre le projet de budget et de plan triennal ainsi arrêté au comité de concertation commune - CPAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

(sé) Le Secrétaire,
Marc Vanderberghen

(sé) Le Président,
Stefan Cornelis

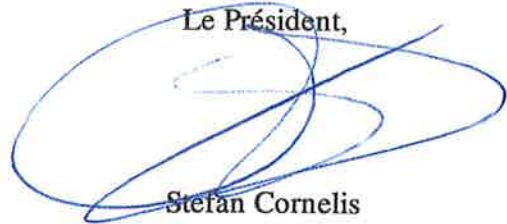
POUR EXTRAIT CONFORME
Uccle, le 27 février 2019

Le Secrétaire,



Marc Vanderberghen

Le Président,



Stefan Cornelis

**CENTRE PUBLIC D'ACTION
SOCIALE D'UCCLE**-----
Secrétariat MVD**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE CONCERTATION TENUE LE 14 FÉVRIER 2019
À 9 HEURES
À L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'UCCLE, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 26 ET 26BIS
DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976, ORGANIQUE DES C.P.A.S., MODIFIÉE PAR LA LOI DU 5 AOÛT
1992 ET PAR L'ARRÊTÉ ROYAL DU 21 JANVIER 1993.**

Présents : Délégation de la Commune d'Uccle :
M. B. DILLIES, Bourgmestre, Président de droit.
Mme V. DELWART, Échevine des Finances
M. D. HUBLET, Échevin des Familles
M. F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS, Actions Sociales

Délégation du C.P.A.S. d'Uccle :
M. S. CORNELIS, Président.
M. G. de HALLEUX, membre.
M. J. MARTROYE de JOLY, membre.
M. E. DE BOCK, membre.

Secrétaires du Comité :
M. M. VANDENBERGHEN, Secrétaire du C.P.A.S.
Mme L. VAINSEL, Secrétaire communale.

Absents – excusés : M. T. WYNGAARD, Échevin des Travaux

Séance entamée à 9h05

OBJETS MIS À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DU CPAS :**OBJET N° 1**
Projet de budget 2019

Accord sur le projet de budget.
La dotation communale est prévue à 16.191.640,54 €.

M.

OBJET N°2

Plan triennal

- Accord sur le plan triennal
2020 : dotation communale prévue à 16.515.473,35 €
2021 : dotation communale prévue à 16.812.751,87 €
- Concertation à prévoir entre les receveurs sur les récupérations de créances afin d'optimiser celles-ci (2^{ème} semestre 2019).
- Avant le 1^{er} semestre 2020, calcul financier de la perte des services d'aide à domicile à effectuer.

OBJET N°3

Rapport sur les économies d'échelle

- Le rapport mentionnera la fusion des services d'aide à domicile.
- Rapport d'état d'avancement sur les possibilités d'économie d'échelle après comparaison avec d'autres expériences en région de Bruxelles-Capitale à produire dans 3 mois avec objectif de finalisation en octobre. Travail commun entre les deux secrétaires.
- Approfondissement des synergies sur les marchés publics.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ ET APPROUVÉ SÉANCE TENANTE LE 14 FÉVRIER 2019

SÉANCE LEVÉE À 10h02

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE :

PAR LE COMITÉ :

La délégation de la Commune : (sé) B. DILLIES, Bourgmestre, Président du Comité
(sé) V. DELWART, Échevine des Finances
(sé) D. HUBLET, Échevin des Familles
(sé) F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS

La délégation du CPAS : (sé) S. CORNELIS, Président
(sé) J. MARTROYE de JOLY, Membre
(sé) G. de HALLEUX, Membre
(sé) E. DE BOCK, Membre

Les Secrétaires du Comité (sé) M. VANDENBERGHEN, Secrétaire du CPAS
(sé) L. VAINSEL, Secrétaire communale.

POUR EXTRAIT CONFORME :

PAR LE COMITÉ :
Le Secrétaire du CPAS,


M. VANDENBERGHEN.

La Secrétaire Communale,


L. VAINSEL.